ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

BULLETIN N° 151

76ème Année

SIGERLy • Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise • autorisé par arrêté préfectoral du 31 octobre 1935
28 rue de la Baïsse 69627 Villeurbanne cedex • Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 info@sigerly.fr • www.sigerly.fr

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION **3**

ETAT DES PRÉSENTS **4**

ORDRE DU JOUR **5**

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011 ..... **10**

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT **11**

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS **23**

- **Délibérations pour acte :** **23**
  - Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008 23
  - Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C _2008-06-25/07 du 25 juin 2008.... 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité 23
- **Délibérations :** **28**
  - Voeux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY 28
  - Projet de convention triennale 2011-2012-2013 erdf/sigerly pour la réalisation de travaux d'amelioration esthetique des ouvrages (article 8) 30
  - Compétence optionnelle « éclairage public » 32
  - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) 32
  - Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 34
  - Avances du budget principal au budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 36
  - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) 36
  - Décision modificative n°2 au budget principal 201 1 37
  - Décision modificative n°1 au budget annexe Sathon ay-Camp 2011 39
  - Décision modificative n°1 au budget annexe photov oltaique 2011 39

QUESTIONS DIVERSES **40**

DÉLIBÉRATIONS **41**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ
DARDILLY, MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

Le mercredi 7 décembre 2011 à 19h00, le Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 30 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Centre culturel de l'Aqueduc à Dardilly.

Secrétaire de séance : Monsieur J. FARAMIN

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents..... 53
Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 62

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- G. FRAPPIER (titulaire de Saint Cyr) donne pouvoir à G. RAY (titulaire de Saint Cyr).

Assistent à la réunion :
Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services
Madame MOREL, Responsable des services administratifs
Mesdames FABREGUES, MAMAN, PASQUIER, RONDIERE, ROSSET, THORAL et Messieurs COZETTE, ESCUDER et FLAMMARION, services administratifs
Messieurs BAS, GRAIL et MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions
Madame GREFFIER, Responsable du service Eclairage public
Madame HENNET, Responsable du service Energies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ		J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	e	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		A. ESCOURROU		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI	e	A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	e	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	X	A. PIGEON		A. DARTOIS	X
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	e	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	e	A. CASADO	e	R. THOLLET		P. BERARD	X
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	X	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ		L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	e	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	X
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	e	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN		R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA	X	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- **A**doption du bulletin n°150 du 12 octobre 2011 ;
- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **D**élibérations pour acte :

C-2011-12-07/01	• Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C _2008-04-09/05 du 9 avril 2008 ;
C-2011-12-07/02	• Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 ;
C-2011-12-07/03	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz ;
C-2011-12-07/04	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité ;

- **D**élibérations :

C-2011-12-07/05	• Vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
C-2011-12-07/06	• Projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (article 8) ;
C-2011-12-07/07	• Compétence optionnelle « éclairage public » - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) ;
C-2011-12-07/08	• Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/09	• Avances du budget principal au budget annexe réseau chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/10	• Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) ;
C-2011-12-07/11	• Décision modificative n°2 au budget principal 2011 ;
C-2011-12-07/12	• Décision modificative n°1 au budget annexe 2011 « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » ;
C-2011-12-07/13	• Décision modificative n°1 au budget annexe photovoltaïque 2011.

- **Q**uestions diverses**.**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- la séance est ouverte.

M. ABADIE, Président.- Madame le Maire, merci de nous recevoir.

Nous avons déjà eu l'occasion et le plaisir de venir dans ce bel établissement, qui fait beaucoup d'envieux, je peux vous le dire. Cet après-midi, une visite de la rénovation des écoles a eu lieu. Je n'ai pas pu y participer étant arrivé en retard par rapport à d'autres rendez-vous, mais je sais que tous ceux qui y ont participé ont été enchantés. Il paraît que c'est magnifique. Je demanderai à Mme le Maire de me faire une visite privée pour voir ces réalisations.

Je vous passe le micro.

Mme VULLIEN.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

J'ai le plaisir de vous accueillir dans « L'Aqueduc », puisque c'est ainsi que s'appelle ce bâtiment. Nous sommes là dans l'une des petites salles, qui est ma salle favorite car je trouve qu'elle a une bonne dimension. On tient à un peu plus de 100 personnes, et nous en avons une plus grande où il y a du cinéma associatif.

Pour arriver à Dardilly, cela se mérite, c'est difficile. En voirie, puisque mon collègue, M. ABADIE, outre le fait qu'il est votre président est aussi vice-président au Grand Lyon sur la voirie, et on se côtoie fréquemment, cela s'appelle « manque de lisibilité viaire ». Quand en plus on a deux clochers et que l'on prend appui sur un pour se repérer, sans savoir sur lequel, ce n'est pas évident.

C'est vrai que c'est une commune qui se mérite, mais elle a aussi l'avantage d'avoir un saint patron : c'est la commune de naissance du Saint Curé d'Ars, le patron des curés des communes du monde entier, donc le patron des curés de vos communes sur toute la planète.

J'ai plaisir à vous accueillir ici, qui est aussi la commune du siège social du SYDER, votre ancienne fiancée. Vous étiez fiancés à un moment donné, les prémices du mariage s'activaient, et à un moment donné, chacun reprend sa vie. Vous êtes des couples tout à fait modernes, le SIGERLy et le SYDER.

C'était juste pour faire un petit clin d'œil, car même si nous avons le siège du SYDER, la commune de Dardilly, je vois au premier rang un de nos fidèles représentants dans votre Comité.

Je vous souhaite, une bonne réunion, une bonne assemblée générale, mais également de bien continuer votre route puisque nous sommes un peu à la croisée des chemins de notre syndicat, j'ai envie de dire notre syndicat puisque Dardilly en fait partie. Je vous souhaite de trouver la meilleure formule possible. Je laisse le soin au président de vous dévoiler tout cela. Je vous souhaite de bons travaux.

M. ABADIE, Président.- Nous allons donner la parole à M. Alain DESBOUIS, responsable du service concessions.

❒ Point d'actualités : « Concessions »

1. Information coupures pour travaux

M. DESBOUIS.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons adressé un courrier aux 56 communes du SIGERLy pour les prévenir que nous avions un problème avec ERDF, qui ne voulait plus avertir systématiquement par courrier les usagers en cas de coupures pour travaux sur le réseau.

Il faut tout de même souligner qu'ils adressent toujours aux malades à haut risque vital ce type d'information, ainsi qu'aux entreprises et aux collectivités.

Nous avions également envoyé un courriel de sensibilisation aux 56 communes lorsqu'on a découvert qu'une convention était proposée aux collectivités par ERDF. L'article 7 incriminé mettait en responsabilité la collectivité : *« ERDF garantit la commune contre tout recours à son encontre, dès lors que les engagements pris dans le cadre de cette présente convention ont été respectés* ».

Nous verrons tout à l'heure que la commune doit informer les usagers, par différents modes de communication, de ce service « Prévenance travaux ».

Voici la convention de partenariat de service Prévenance travaux que propose ERDF. Ce service a été présenté la semaine dernière à M. DEGUELDRE par ERDF Lyon Métropole.

À ce jour, les collectivités locales et les clients professionnels sont informés par courrier des coupures dans un délai de 15 jours minimum avant la date de coupure prévue.

ERDF souhaite élargir l'information de ce service aux clients particuliers. Il faut savoir qu'ERDF a économisé 1 M€ sur la région Rhône-Alpes en n'adressant plus ces courriers d'information. Par contre, ils nous ont affirmé qu'ils réaffectaient cette somme dans la maintenance travaux au niveau régional. Nous attendons de le vérifier.

Dans quelques mois, ils vont proposer un service identique par l'envoi de SMS directement sur les téléphones portables.

Le principe : 15 jours avant une coupure d'électricité, les clients particuliers reçoivent de la part d'ERDF un e-mail les prévenant de la date, de l'horaire, de la durée et du motif de la coupure. Il s'agit d'une démarche volontaire du client qui doit s'inscrire sur le site www.erdf-prevenance.fr. Ce service est gratuit, pour l'instant. Il est offert à l'ensemble des clients particuliers, quel que soit le fournisseur d'électricité. C'est important à souligner.
ERDF propose cette fameuse convention de partenariat avec la collectivité qui engage une démarche proactive de communication auprès de ses habitants.

La réussite du service passe par une communication la plus large possible auprès des habitants.

Les moyens de communiquer auprès des usagers pour la collectivité sont, par exemple : l'affichage sur le tableau communal d'information, l'insertion encart et/ou rédactionnel dans le journal municipal, l'insertion sur le site Internet de la commune, la mise à disposition en mairie de documents type « flyers » que les habitants peuvent emporter.

Comment se présente le site ?

Étape 1 : Le client s'identifie avec son numéro de point de livraison qui figure sur la facture (par rapport à certains fournisseurs, parfois le numéro de PDL se trouve au dos de la facture).

Étape 2 : Il s'identifie ensuite avec son nom de famille.

Étape 3 : On peut éventuellement mettre à jour ses coordonnées avec son nom, son numéro de PDL. On valide cette opération.

Étape 4 : Le client complète absolument son adresse e-mail, c'est indispensable. Actuellement on ne peut communiquer qu'une adresse e-mail. On a demandé la possibilité d'en communiquer plusieurs ; ERDF étudiera cette solution.

Étape 5 : Cette mise à jour génère un mail de confirmation qui sera envoyé au client une fois qu'il sera inscrit pour validation définitive de son inscription.

Voilà la forme de l'e-mail que recevra le client, avec les informations du numéro de point de livraison, l'objet de la coupure, la rue, etc. :

> « *Afin d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente…* »

Il faut savoir qu'ERDF n'est pas seul à faire des travaux sur le réseau de distribution, il y a aussi le SIGERLy. Donc nous envisageons de leur demander de faire figurer qu'ils n'ont pas l'exclusivité de la réalisation des travaux.

Sont indiqués également : l'amplitude horaire de la coupure et l'agence d'exploitation qui est concernée.

Par contre, il ne faut pas répondre directement à ce mail, car on n'aura pas de réponse.

Comment fonctionne ce service au niveau d'ERDF ?

Quand ils ont l'information d'une coupure d'électricité, ils entrent l'information dans un serveur informatique 15 jours avant l'intervention réelle. Ce serveur identifie la liste des points de livraison rattachés à la portion de réseau qui sera coupée, avec les numéros de points de livraison. Ensuite il envoie au site Internet la liste des clients concernés par la coupure. Le site Internet adresse directement le mail de prévenance aux clients environ 15 jours avant la date de coupure programmée.

Par contre, certains travaux peuvent être déprogrammés en dernière minute, cela arrive aussi pour les travaux SIGERLy. Dans ce cas, un mail sera envoyé pour prévenir les clients de cette modification.

Voici une publicité sur la prévenance travaux que vous pourrez trouver dans les municipalités.

Voilà pour l'aspect prévenance travaux.

Deux collectivités sont actuellement en expérimentation : Saint Symphorien-d'Ozon et Caluire. ERDF s'apprête à développer ce service sur 18 autres collectivités, dont Villeurbanne.

2. Information TCCFE/TLE

M. DESBOUIS.- Nous voulions attirer votre attention sur un point particulier. L'année dernière nous avions réussi à récupérer 123 000 € d'oubli de reversement de la société Poweo sur la taxe sur l'électricité. Nous avons détecté un second fournisseur (Direct Énergie) qui aurait oublié de reverser de manière quasi certaine 58 000 €.

En 2008, quand nous avions proposé ce service, nous avions demandé à ce que les collectivités nous fournissent tout l'historique comptable des reversements trimestriels de la taxe depuis 2004, ouverture des marchés. Une majorité de communes ont répondu, mais il en reste quelques-unes : 11 exactement. Les communes concernées ont eu la distribution tout à l'heure par les délégués, d'un tableau à remplir et à remettre à vos services comptables pour le compléter. Il reste à la clé environ 35 000 € dont on ne sait s'ils ont été reversés aux collectivités. Et à moins d'aller faire un contrôle directement chez Direct Énergie, ce n'est pas possible de le savoir.

Donc nous souhaiterions que toutes ces données nous soient transmises pour que nous puissions identifier si nous avons à vous reverser de la taxe en complément.

C'était le seul point que je souhaitais mettre en introduction.

M. ABADIE, Président.- Des questions par rapport à ce que l'on vient de dire ?

M. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Concernant les travaux et les coupures potentielles, les personnes qui n'ont pas Internet ou pas de téléphone portable, comment vont-elles être prévenues ?

Je pense qu'il serait bien que dans ce cas-là, la municipalité soit informée de la coupure, pour faire une information auprès de ces personnes pour les prévenir, puisque ce sont les plus fragiles. Donc ce serait important qu'elle le sache quand même en priorité.

M. ABADIE, Président.- Le gros problème, on l'a bien vu, c'est qu'ERDF veut faire des économies. J'avais cru comprendre que c'était presque 2 M€, dont 1 M€ en région Rhône-Alpes. C'est déjà beaucoup.

En fait, on fait un transfert de charge auprès des communes, un transfert financier, car s'il faut prévenir les gens, il faut faire des flyers, leur envoyer ou le porter, prévenir les gens. Il y a une responsabilité juridique, car imaginons que la personne soit absente, ou ne se soit pas rendu compte, etc. Il y a de gros problèmes.

C'est pourquoi nous n'étions pas très favorables à ce transfert de responsabilité. Mais c'est comme cela.
C'est déjà mieux que rien, car cela fait un moment qu'ils ont mis en route ce principe, six mois.

M. DESBOUIS.- Quelques mois.

M. ABADIE, Président.- C'est vrai que cela pose des soucis de ce côté-là.

En tout cas, je tiens à remercier le service Concessions qui est très vigilant sur tout ce qui est publié, tout ce qui est fait.

Là aussi on peut regretter que le partenariat ERDF/SIGERLy ne soit pas aussi efficace que cela. Je pense qu'avant de s'adresser aux communes, ils auraient pu s'adresser au syndicat, de façon qu'en commun nous trouvions des solutions et nous fassions cela en partenariat auprès des communes. Alors que là, on a joué un peu un signal d'alerte pour prévenir les communes. De ce fait, ils se sont rendu compte qu'il y avait une erreur, et que ce fameux article 7, il fallait l'enlever. C'est un peu dommage. Nous leur avons rappelé. J'espère que ce type d'erreur ne se reproduira plus.

M. DESBOUIS.- Ils ont confirmé qu'ils retiraient l'article 7 concerné, donc il n'y a pas d'objection à ce que vous puissiez signer cette convention.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que l'on avait dit, vous pouvez signer cette convention. Sachant que cela vous engage, donc à chacun d'entre vous de trouver les modalités pour informer.

Autre chose : concernant la taxe locale d'électricité, vous voyez que nous sommes très vigilants, puisqu'on arrive à récupérer des sommes. 11 communes sont concernées. Ce sont des sommes importantes : 58 000 € et 35 000 € à récupérer.

Autant essayer de les récupérer dans ces périodes de disette économique.

Mme DUBOS (Saint-Priest).- Saint-Priest a reçu, comme beaucoup, les représentants d'ERDF. Le maire de la commune leur a demandé qu'ils fassent eux-mêmes une campagne de publicité pour annoncer cela. Parce que là aussi, on se substitue à ERDF pour communiquer aux habitants.

Quand ils sont venus nous demander de mettre un petit encart dans le bulletin municipal, qui est financé avec des publicités que payent les entreprises, le maire leur a dit que ce serait bien qu'eux

fassent une campagne sur certains supports, et que les villes pourraient venir en accompagnement, mais que ce n'était pas à nous de faire le premier pas.

La personne qui était là, une directrice, cela lui a fait un peu bizarre qu'on lui demande cela, car pour eux il n'y avait pas de souci, les communes ont des bulletins municipaux, il leur suffit d'imprimer dessus.

M. DESBOUIS.- Il est prévu de faire une communication sur le site Internet d'ERDF national.

Mme DUBOS.- Tout le monde n'a pas Internet.

M. DESBOUIS.- Effectivement.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions sur ce sujet ?

Après cette présentation, nous allons désigner un secrétaire de séance.

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE, Président.- Je pense que notre collègue de Dardilly, qui est très fidèle au Bureau, sera d'accord pour prendre le secrétariat de séance ?

M. FARAMIN (Dardilly).- D'accord.

M. ABADIE, Président.- Nous avons des absents excusés.

(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).

Je vous rappelle la date du prochain Comité : il aura lieu le 1er février 2012, à Bron (nous attendons la confirmation).

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le compte-rendu de notre Comité n°150 du 12 octobre 2011. Aucune observation n'a été reçue.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Le bulletin est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je vais vous donner lecture du compte-rendu d'activité qui est assez important.

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 22 novembre 2011.
- Le Bureau restreint s'est réuni le 25 octobre, les 8, 15, 22 et 29 novembre et le 6 décembre 2011.
- 14 octobre 2011 : Rencontre entre les présidents et directeurs des syndicats d'énergies de Rhône Alpes.
- 21 octobre 2011 : Participation au Comité de pilotage du projet OSER du Conseil régional (représentation de Corinne DUBOS).
- 27 octobre 2011 : Rendez-vous avec l'entreprise MONIN.
- 28 octobre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale en Préfecture.
- 3 novembre 2011 Invitation GrDF : conférence/échange autour du Biométhane.
- 4 novembre 2011 : Soirée annuelle des présidents et directeurs de syndicats organisée par GrDF – région Rhône Alpes Bourgogne.
- 8 novembre 2011 : Rencontre avec Mme EDWIGE, directrice GrDF.
- 15 novembre 2011 : Invitation aux 10 ans d'INEO.
- 16 novembre 2011 : Rencontre avec GrDF à Paris pour témoigner sur AMR devant des parlementaires. Déjeuner organisé par Laurence HÉZARD, directrice générale de GrDF. Un témoignage complémentaire est apporté par le Directeur Stratégie sur l'Efficacité énergétique.

  J'ai participé à une rencontre GrDF à Paris, un déjeuner avec les parlementaires sur l'AMR (compteurs intelligents pour GrDF). C'était très stupéfiant de voir nos grands élus participer à ce déjeuner, dont beaucoup avaient ignorance du fonctionnement de nos syndicats. Je tiens à le dire, j'étais surpris. Pourtant le thème était important.

  (Suite lecture du compte rendu d'activités du Président).
- 22 novembre 2011 : Réunion pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 22 novembre 2011 : Retour sur le groupe de travail Énergie au Bureau statutaire.

  Je laisse la parole à Mme DUBOS, qui a souhaité faire un point sur ce sujet.

Mme DUBOS.- Nous allons vous faire une présentation à deux voix avec Agnès HENNET, responsable du service Énergies au niveau du SIGERLy.

Suite à l'inquiétude du service Énergies sur la difficulté à répondre à l'attente des communes, notamment pour celles qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé ou celles qui sont en attente d'audit énergétique global ou de diagnostic énergétique sur certains bâtiments, face à la difficulté à recruter du personnel formé et compétent, à la demande du Président, il a été décidé de créer un groupe de travail, élus et direction, afin d'optimiser les missions du service.

Nous avons abordé ensemble notamment la question de la pérennisation des postes, avec l'étude éventuelle de l'hypothèse d'un financement sous la forme d'une contribution énergie.

À la demande du Président, il a été fait un appel à candidature adressé aux membres du Bureau syndical courant juillet 2011. Les membres qui ont participé, et je les en remercie car ils ont été très présents, puisqu'au départ nous devions faire trois réunions et finalement nous en avons fait quatre, et d'autres viendront certainement.

Les membres du groupe de travail étaient :

- Moi-même, en tant que vice-présidente Énergies,
- Jean-Philippe CHONE, de Communay,
- Gilles DESFORGES, de Brignais,
- Gérard FRAPPIER, de St Cyr au Mont d'Or,
- Christian LABIE, de Bron,
- Pierre-Alain MILLET, de Vénissieux,
- Maurice MOLIMAR, de Ste Foy lès Lyon,
- Jacques PARIOST, de Chasselay,
- Philippe PERARDEL, de St Germain au Mont d'Or,
- Yves CORON, Élodie ROSSET, Agnès HENNET.

Dans ce groupe de travail, il y avait aussi bien des grosses communes que des petites communes, et des communes qui avaient le CEP et d'autres qui ne l'avaient pas.

Mme HENNET.- Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises pour des séances de deux heures, qui se sont déroulées sur les mois de septembre et de novembre.

La réflexion du groupe a été organisée en quatre étapes :

- Définition des objectifs du service Énergies
- Déclinaison des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Cela a occupé les deux premières séances.

- Les moyens à mobiliser, avec notamment une réflexion concernant la question : quelles compétences pour quelles actions ?

Ont été mis en évidence trois niveaux de compétences qu'il fallait pouvoir décliner au sein de l'équipe : des compétences de base, des compétences plus approfondies pour pouvoir développer l'ensemble des missions du Conseil Énergie Partagé, et des compétences plus spécifiques ou expertes pour aborder des domaines tels que les réseaux de chaleur ou les énergies renouvelables, et notamment le photovoltaïque. Cela a fait l'objet des deux réunions suivantes.

Quels ont été les constats du groupe de travail ?

Nous avons regardé ce qui se passait au niveau d'autres syndicats. Nous avons pu constater que les pratiques étaient très diverses d'un syndicat à l'autre, tant sur la teneur des missions proposées que sur le mode de financement adopté.

Nous nous sommes rendu compte que pour le Conseil Énergie Partagé puisse être pérenne et soit bien perçu par les communes, il fallait que ce soit une mission complète. C'est-à-dire que dans chaque commune, on puisse développer l'ensemble des missions contenues dans le Conseil Énergie Partagé.

À ce niveau-là, pour l'instant, on ne sait pas encore très bien le faire. On a notamment à progresser pour tout ce qui est accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions de maîtrise de la demande d'énergie, par exemple suite à des audits énergétiques globaux, et aussi sur tout ce qui est conseil stratégique en amont, lorsque vous avez des projets de rénovation ou de construction de bâtiment.

Le troisième constat concernait une demande assez forte des communes sur du conseil expert, qui incluait à la fois le domaine technique et économique. Là, il faut des compétences spécifiques, et c'est un peu là ce qui nous fait défaut aujourd'hui, car elles sont en partie maîtrisées ou parfois elles reposent sur une seule tête, ce qui est un peu dangereux si la personne s'en va.

Un nouvel objectif qui a émergé était la mise à disposition d'une veille juridique et technique sur les énergies, et on alimenterait de cette façon les communes.

Ensuite je voulais souligner quelque chose qui se révèle de plus en plus contraignant chaque année, c'est la diminution des subventions allouées pour les études énergétiques.

Au niveau des propositions du groupe de travail, pour assurer la pérennité du travail du service Énergies et de bonnes conditions de travail, il faut assurer des missions de formation du personnel et recruter de nouveaux profils : des profils experts dans certains domaines bien particuliers. Ceci, bien sûr, en vue de renforcer les connaissances et l'expérience de l'équipe, qui est un peu jeune sur certains domaines.

L'une des faiblesses mise en avant était la difficulté à recruter, tant par les niveaux de salaires qui ne sont pas toujours très

attractifs par rapport au secteur privé, que l'évolution de carrière qui est un peu contrainte par la grille d'avancement de la fonction publique territoriale. C'était un point important.

Donc le groupe de travail a réfléchi à la mise en place d'une contribution énergie, qui pourrait couvrir tout ou partie des charges liées à cette activité. Cette activité, il est d'autant plus important d'arriver à la financer qu'elle se développe, compte tenu du contexte et du renchérissement des énergies, mais également du coût supplémentaire qui nous incombe quand les subventions diminuent. C'est le SIGERLy qui prend en charge ce coût complémentaire.

Quelles ont été les modalités de financement proposées ?

- Un financement progressif qui monterait en puissance au fil des années.

- Et une contribution initiale qui pourrait correspondre à deux domaines d'activité sur lesquels nous ne sommes pas présents : d'une part la veille juridique et technique, d'autre part une expertise concernant les achats d'énergie. Pour l'instant, nous n'intervenons pas beaucoup, seulement ponctuellement.

  Cette contribution initiale pourrait être à hauteur de 0,2 € par habitant et concernerait l'ensemble des 56 communes, soit un montant global d'environ 150 000 € qui correspond à 1/3 des charges du service Énergies.

Je laisse Mme DUBOS expliquer ce que serait la suite de la démarche.

Mme DUBOS.- Une fois que l'on a dit cela, beaucoup de choses sont encore à faire. Et concernant le financement entre autres, qui a été l'un des éléments déclenchant la mise en place de ce groupe de travail, la seule contribution envisageable rapidement, c'est-à-dire pouvant être prise en compte sur le budget 2012, serait une contribution correspondant à un montant calculé en euro par habitant et applicable aux 56 communes. Mais cette contribution ne répondrait pas forcément aux besoins du SIGERLy pour pérenniser entre autres son service Énergies, car elle couvrirait plutôt des nouveaux domaines. Et les estimations que nous avons faites en tenant compte de ce mode de calcul donnent des montants pour certaines communes trop importants dans l'ensemble.

Si nous voulons mettre en place un financement progressif, il faut revoir les statuts du SIGERLy pour être plus juste par rapport aux contributions. Mais il est nécessaire au préalable d'en discuter avec les communes membres du SIGERLy, afin d'être en mesure d'avoir une jauge du niveau de leur attente en termes de prestations de service assumées par notre syndicat. Donc dans un premier temps, avec les 41 communes qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé, et après

avec les 56 communes.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier dans notre démarche les éventuelles subventions que le SIGERLy pourrait solliciter. Nous le faisons déjà au niveau de l'ADEME et de la Région, et pourquoi pas au niveau du Grand Lyon.

Pour toutes ces raisons, il semble judicieux de prévoir une ou deux autres réunions afin d'affiner notre démarche, sachant qu'aujourd'hui, pour le budget 2012, nous ne sommes pas assez avancés pour faire des propositions qui pourraient être présentées au vote du Comité.

Nous sommes par ailleurs, vous le savez tous, en questionnement sur le devenir du SIGERLy.

Je pense que nous serons amenés à en reparler.

Je remercie le Président d'avoir bien voulu accepter que nous fassions une brève présentation, parce que certains ont travaillé là-dessus et c'est important de vous le rendre à tous.

M. ABADIE, Président.- Je tiens à remercier le service Énergies parce que c'est une question fondamentale. Nous avons un service qui est gratuit, mais à un moment donné, vu la montée en puissance des signatures avec les différentes communes, cela demandait une réflexion. Les redevances que nous touchons, puisque je rappelle que les services sont payés sur les redevances, notamment la redevance R1, et que celles-ci ont plutôt tendance à baisser qu'augmenter, il était nécessaire et important de se projeter, de faire de la prospective et de se dire : qu'est-ce qu'on souhaite ? Quel service on souhaite amener aux communes et comment on le finance ?

Nous avons fait des simulations, parce qu'aujourd'hui, pour le financer, la seule possibilité dans nos statuts, c'est le droit fixe que nous avons par commune. Mais selon les projections, étant donné que certaines communes ont le CEP, d'autres non et que des communes ont un nombre d'habitants important, cela faisait des écarts trop importants.

Nous nous sommes donnés du temps de réflexion, et aujourd'hui, par rapport à ce que je vais vous dire tout à l'heure, il y a des questionnements. Ce n'était pas la peine d'avancer sur quelque chose si tout est remis en cause dans quelque temps.

Le groupe de travail va repartir, mais nous aimerions aussi avoir vos impressions. J'ouvre le débat. Nous n'allons pas l'avoir ce soir, mais si vous voulez déjà poser des questions de façon à nous orienter un peu. Merci.

Y a-t-il des questions ? C'est important et j'aimerais bien avoir les avis des uns et des autres.

Mme DUBUIS (St Didier au Mt d'Or).- Je comprends bien que le SIGERLy veuille se gérer et se renforcer pour apporter ces services-là aux communes. Il existe sur le marché moult opérateurs énergétiques et bureaux d'études qui proposent ces services-là. Donc ma question : quel est l'intérêt finalement que le SIGERLy s'organise pour réaliser des services qui existent par ailleurs sur le marché ?

M. ABADIE, Président.- Nous ne sommes pas là pour nous lancer dans la concurrence. J'entends bien. Des bureaux d'études sur les énergies, il y en a beaucoup. Nous, c'est plutôt les visions d'ensemble. Et je rappelle que cela ne concerne que nos collectivités.

Je ne sais pas. Le service apporté peut être simplement un service de renseignement, qui permette d'orienter.

M. CORON, Directeur.- Premier élément, ne serait-ce que pour passer une mission à un bureau d'études, il faut définir cette mission.

Le SIGERLy aujourd'hui a un marché avec quatre titulaires, qui est :

- Le pilotage des audits énergétiques
- Les diagnostics énergétiques
- Les contrats de maintenance de chauffage
- Tout ce qui est réseau de chaleur chaufferie bois.

Nous avons déjà des entreprises, des bureaux d'études qui travaillent pour nous. Ce que nous ne voulons pas mélanger, ce sont des gens qui soient juge et partie. Une filiale d'un groupe énergétique qui va apporter des services énergétiques aux communes, c'est quelqu'un qui n'est pas crédible, et on l'a déjà rencontré.

Les élus ont besoin de quelqu'un qui leur dise pourquoi ce n'est pas possible et pourquoi c'est possible. Déjà, vous n'allez pas pouvoir passer un marché avec qui que ce soit si vous n'avez pas un minimum de compétences dans la commune. Ne serait-ce que cela, c'est un point de départ. Et les techniciens énergie sont capables d'apporter un service objectif et non orienté.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

M. RAY (St Cyr au Mt d'Or).- Je vous entends encore dire : « *On n'adhère pas au SIGERLy, il n'y a pas de droit d'adhésion au SIGERLy* ». Là, on change, il y aura donc une adhésion à payer au SIGERLy. C'est un changement à 180 degrés de politique, et une fois de plus, c'est le citoyen de base qui va payer.

M. ABADIE, Président.- Dans les statuts, en effet, il est marqué qu'il y a un droit fixe par nombre d'habitants. Je rappelle que nous l'avions laissé à zéro. Une partie du

personnel est payée sur la redevance R1, et nous avions dit que selon le développement du syndicat, si à un moment donné on ne pouvait plus payer le personnel sur cette redevance, nous nous donnions la possibilité en effet de mettre en place ce droit.

En effet, c'est quelque chose de nouveau, puisque jusqu'à présent on ne le faisait pas payer. Ce n'est pas un virement de position, puisque c'était dans nos statuts. C'est plus un questionnement. C'est pourquoi j'ai demandé que le groupe de travail nous fasse des propositions : est-ce qu'aujourd'hui on reste sur la position actuelle, avec des insuffisances ou des carences que l'on ne pourra pas assumer ? C'est un choix. Vous savez bien que dans nos communes à un moment donné on fait des priorités. On se dit : aujourd'hui les communes n'ont plus les moyens de payer, on a des contributions élevées, etc., on ne souhaite pas aller plus loin et on reste sur ce schéma. Mme DUBOS a bien dit qu'on consulterait les communes avant de nous lancer dans cette démarche. Ce ne sera pas arbitraire. Ce que l'on pourrait faire, je le dis. Mais vous le savez, j'ai toujours ce principe de proximité de travail avec les communes, et nous ne le ferons que si la majorité des communes le souhaitent et pas autrement.

Voilà.

Nous aurons l'occasion je pense en début d'année de reparler de cette question très importante.

Je continue. (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).

- 24 novembre 2011 : Déjeuner avec GrDF au congrès des maires.
- 28 novembre 2011 : Rencontre pour dossiers de Rochetaillée-sur-Saône (Éclairage public et dissimulation).
- 2 décembre 2011 : Rencontre Cabinet Seban & Associés sur les enjeux de la concession.

  À la réunion de l'ensemble des neuf syndicats Rhône-Alpes, nous avions abordé comment répondre à ERDF d'une façon plus catégorique, et donc nous nous renseignons sur comment travailler avec eux.

  (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).
- 2 décembre 2011 : Rencontre à la Préfecture avec le Grand Lyon et le SYDER.
- 5 décembre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale.

  Je reviens sur les deux commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) qui ont eu lieu et sur la rencontre avec la Préfecture, le SYDER, le Grand Lyon et le SIGERLy.

  Lors de la première commission départementale de coopération intercommunale, il avait été dit, on avait pu le voir dans la presse, que les préfets, puisque cela concerne

l'ensemble de la France, avaient reçu des consignes de dire que s'il n'y avait pas accord des communes, on continuait la discussion et qu'il n'y aurait pas de position tranchée.

C'est ce qui s'est passé à cette première réunion CDCI, où il a été dit (je ne vais pas entrer dans les détails) que des communes ne souhaitaient pas entrer dans telle communauté de communes pour diverses raisons. Une autre disant : « Je ne veux pas être avec Untel » ou « Je préfère être avec Untel », certaines souhaitant même rester seule. Le Préfet ayant répondu qu'il n'en était pas question.

Toutes ces questions ont été abordées. Certaines positions ont été prises, par exemple le choix de la commune de Quincieux, qui avait demandé à intégrer le Grand Lyon. Juridiquement c'était possible, le Grand Lyon a donné un avis favorable. Il a donc été acté que la commune de Quincieux entrerait dans le Grand Lyon à partir de 2014.

Il y avait la problématique de la commune de Jons qui, par le phénomène de la loi et de la continuité territoriale, devait rentrer dans le Grand Lyon. La commune de Jons a trouvé un artifice en faisant un échange de terrains avec son voisin. De ce fait, il y avait une continuité territoriale, donc plus de raison d'entrer dans le Grand Lyon. Cela a été acté. Les communes ont délibéré et cela a été validé par le Préfet.

Restait le problème de la commune de Millery. On va faire la même chose. Millery va céder une bande de terrain le long du Rhône, pour pouvoir rester dans la légalité. Et Millery logiquement restera dans sa communauté de communes et n'intégrera pas le Grand Lyon. Ce qui est différent de ce que vous avez pu voir dans le journal.

Dans les communautés de communes de l'Est, cela s'est réglé.

Le gros problème était le Beaujolais, je n'entre pas dans les détails, c'était très compliqué. Cela avait été reporté à la réunion du 5 décembre.

À la fin de cette première réunion qui a eu lieu, à la fin de la séance, le Président du Conseil général a parlé du SYDER et du SIGERLy. Logiquement, on ne devait pas en parler, puisque nos deux Comités avaient délibéré dans le sens de dire qu'il n'y aurait pas de fusion entre les deux syndicats, qu'il n'y avait pas d'accord. Donc logiquement, on n'aurait pas dû remettre sur le tapis cette question. Et M. MERCIER a dit : « *Je vois bien le SYDER, syndicat départemental, et le SIGERLy, au Grand Lyon* ». Et M. COLLOMB a répondu : « *Cela me va très bien* ». Et le Préfet a dit : « *Moi aussi* », car plus il diminue le nombre de syndicats, plus sa popularité augmente puisque c'est une demande du gouvernement d'aller dans la simplification des différents syndicats.

La question a été posée en fin de séance, le Président du Grand Lyon, M. COLLOMB, était déjà parti. J'ai demandé à intervenir car je suis dans cette commission, non pas au titre du SIGERLy mais au titre du Grand Lyon. Logiquement, je n'avais pas à intervenir, puisque j'étais présent au titre du Grand Lyon. Mais vous comprendrez qu'en entendant ceci, je

ne pouvais pas rester sans rien dire.

J'ai abordé cette question en expliquant que je ne comprenais pas très bien cette réaction, puisque ce n'était pas du tout ce qui était inscrit dans le schéma directeur. Je rappelle que dans le schéma directeur, on parlait simplement de la fusion SYDER, SIGERLy. À aucun moment on ne parlait du Grand Lyon, ni de la Ville de Lyon.

J'ai été surpris par cette position. Et d'ailleurs, Mme CHEVALIER et Mme DELAUNAY sont intervenues en disant : « *Monsieur ABADIE, pas d'inquiétude, nous mettrons en place une commission qui abordera cette question, et nous avancerons* ».

En effet, j'ai été invité à une réunion le vendredi 2 décembre. Étaient présents : le SYDER, le SIGERLy et le Grand Lyon. Mme CHEVALIER a pris la parole en disant : « *Comme je sais que vous êtes d'accord pour que le SYDER soit le syndicat rural départemental, le SIGERLy est supprimé* (je reprends ses mots) *et intègre le Grand Lyon* ».

Là j'ai réagi en disant : « *D'abord, je ne sais pas où vous avez vu l'accord, puisque pour avoir accord, il faut en avoir discuté. À aucun moment il n'y a eu de rencontre dans ce domaine-là. J'ai été surpris que vous disiez cela*.

Ensuite, vous parlez pour le SYDER d'un syndicat départemental, or un tel syndicat est à la taille du département ».

En effet, Mlle TAILLARDAT est intervenue en disant que j'avais raison et que le SYDER ne pouvait pas être considéré comme un syndicat départemental.

Il faut savoir que le SYDER veut être déclaré syndicat départemental, puisque dans le cadre de la redevance R2, un des facteurs est la population totale sur la population du syndicat. Et quand vous mettez que la population totale, c'est la population du syndicat, forcément vous avez le chiffre 1, et à ce moment-là, vous doublez votre redevance.

Ce qui n'est pas le cas, car dans l'hypothèse qui est souhaitée par le SYDER, par le Grand Lyon, le SYDER perdrait de la redevance R2. Dans le SYDER, il y a des communes du Grand Lyon. Ont-elles été consultées ? Je n'en sais rien.

Chez nous, nous avons la même chose avec des communes qui ne sont pas du Grand Lyon et qui sont au SIGERLy. Là, pareil, ils ont fait abstraction et ont dit : « Elles retourneront au SYDER ».

Aujourd'hui, je n'ai pas reçu mandat de l'ensemble de mes maires pour aller dans cette position. J'ai donc proposé de faire un groupe de travail. C'était un peu trop court entre lundi et aujourd'hui pour avoir le temps de travailler cette question. Donc nous en avons parlé en bureau restreint, et j'ai proposé qu'au prochain Comité, nous viendrons présenter aux délégués les avantages et les inconvénients d'être dans le Grand Lyon, communes Grand Lyon et communes non Grand Lyon, car elles aussi seront impactées dans cette affaire. Nous vous présenterons cela et je vous demanderai votre avis là-

dessus. Nous verrons ce qu'il en sortira, majorité ou pas, etc. Mais comme vous n'êtes que des délégués, et que dans cette affaire, s'il y a suppression du syndicat, la compétence retourne d'abord aux communes, ce sont les maires qui devront se prononcer pour aller au Grand Lyon.

L'idée, si nous avons une majorité de gens d'accord pour rester sur un statut (on fera des propositions, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant), que je vais proposer au Grand Lyon, en fonction des positions que nous prendrons, nous ferons un comité spécial avec les délégués et les maires. Et ce sont les maires qui se prononceront là-dessus. Et si les maires disent qu'il faut aller au Grand Lyon, nous irons au Grand Lyon. Sinon, nous n'irons pas au Grand Lyon.

Je crois que c'est clair. Je n'ai pas l'habitude de faire des diktats. C'est le choix des communes. D'ailleurs tout à l'heure l'un de nos collègues d'une grande commune m'a appelé en me disant : « La position de la commune est de ne pas aller au Grand Lyon », alors qu'il fait partie du Grand Lyon. Ce sont des choix. Il estime que le travail réalisé par notre syndicat est bien meilleur ici, que peut-être si c'était une antenne du Grand Lyon. Je ne veux pas entrer davantage dans les détails par rapport à cela.

M. VEYRIER (Francheville).- Qu'en serait-il du personnel du SIGERLy ? Cela m'inquiète. J'espère qu'il intégrerait le Grand Lyon ?

M. ABADIE, Président.- Logiquement, oui. Dans la presse, déjà depuis très longtemps des « Scud » sont envoyés. On voit bien qu'on essaye de nous téléguider dans certaines positions.

Le personnel est inquiet, vous l'avez bien compris. Cela va bien sûr du directeur jusqu'à l'ensemble du personnel. Nous-mêmes, les membres du Bureau, non pas pour nos positions personnelles, je vous le dis honnêtement, nous sommes là pour défendre l'intérêt de nos communes. C'est très important. Et j'ai apprécié qu'un collègue d'une grande commune donne sa position. Je rappelle aussi que le préfet avait dit : « *On n'ira pas à l'encontre des communes* ». Je le rappellerai.

Si les communes disent oui, nous irons, je ne suis pas pour faire de la résistance, loin de là. Et si on nous dit non, on dira que notre position est comme cela. Par contre, il faudra être très clair dans nos choix.

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Vous pouvez préciser qui sont Mesdames CHEVALIER et DELAUNAY ?

M. ABADIE, Président.- Madame DELAUNAY est sous-préfète. Madame CHEVALIER est directrice des services de la préfecture et aussi sous-préfète, en tout cas, elle était là au titre du préfet.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais je pense que la situation est en train de se tendre.

M. DEVINAZ.- Ici nous siégeons en tant que représentants de nos communes, nous ne sommes pas les maires, mais je pense que dès maintenant, compte tenu des informations que vient de donner M. ABADIE, il semble nécessaire que dans

chacune de nos communes, nous échangions avec le maire à ce sujet.

Le problème n'est pas forcément simple. M. ABADIE a dit qu'il y avait des propositions à formuler. Dans tout ce débat, il y a aussi la position de la Ville de Lyon, qui n'est dans aucun des syndicats.

Je présume que si demain on en venait à faire des propositions pour garder le SIGERLy, cela voudrait dire aussi que la Ville de Lyon rejoint le SIGERLy, et elle le fera en demandant des conditions vraisemblablement sur sa représentativité. Donc le problème n'est pas simple.

Je pense que dès maintenant, même si on va faire un comité spécifique, ce serait peut-être bien que dans chaque commune il y ait un débat au sein des élus et des équipes majoritaires.

M. ABADIE, Président.- Je pense que le débat, il faudra l'avoir quand vous aurez bien les éléments. Vous pouvez déjà en prémices commencer à en parler, mais il faudra que l'on vous donne bien tous ces éléments : le pour, le contre.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'habituellement, quand le Grand Lyon veut prendre une compétence, une commission générale se réunit pour étudier les conséquences financières et autres. Or là, on n'en a jamais entendu parler. On rentre par la petite porte.

Je ne veux pas entrer dans les polémiques et les histoires. Le Grand Lyon a pris la compétence très haut débit. Aujourd'hui, ce sont les opérateurs privés qui sont en train d'envahir le marché, plutôt que les collectivités.

Le Grand Lyon avait pris une compétence sur les réseaux de chaleur. J'ai dit : « La compétence, nous l'avons déjà, en tout cas pour certaines communes, d'autres ne l'ont pas donnée ». Le Grand Lyon a exprimé le désir de prendre cette compétence « réseaux de chaleur dits d'intérêt communautaire ». Qu'est-ce qu'on appelle « dit d'intérêt communautaire » ?

Beaucoup de questions peuvent se poser. Il a fait voter aussi une délibération sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. « Soutien », cela veut dire quoi ? Qu'est-ce qu'on appelle la compétence maîtrise de l'énergie ? Cela peut aller de A à Z : la gestion de l'eau, etc. Plein de choses. Ce n'est pas anodin.

Donc aujourd'hui, pour moi, il y a un flou juridique, un flou de compétences. Je pense que tout cela, il faudra bien le préciser.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- Mon intervention était justement sur cette dernière demande de transfert de compétence sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. C'est passé en conseil communautaire, cela a été voté, et aujourd'hui dans les communes, on nous demande de nous positionner par rapport à ce transfert de compétence. Quand on regarde bien, dans la liste des transferts de compétence, on parle de maîtrise de l'énergie, aussi bien dans le domaine transport, etc., et il y a bien le domaine de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Je suis intervenu puisque je fais partie du groupe de travail,

donc sur le développement des compétences au niveau du service Énergies, ma position est claire, mais malgré mon intervention, malgré tout cela, beaucoup de gens vont s'abstenir parce qu'ils comprennent qu'il y a un gros problème, mais pas voter contre. En final, la majorité l'emporte. Avec peu de voix, mais elle l'emporte. Donc déjà là aujourd'hui il y a une crainte.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que vous venez de dire, je vous donne l'exemple de la commission départementale de coopération intercommunale et la façon dont les membres ont été nommés. Par exemple, le SIGERLy n'était pas représenté, alors que l'on était dans les premiers.

En fait, pour vous donner un ordre d'idée, j'ai compté les gens qui votaient, j'ai compté combien il y avait de représentants du SIGERLy au sein de cette commission. Je fais abstraction de la Ville de Lyon, ils étaient quatre. Nous étions cinq communes, qui représentaient le SIGERLy et dont certaines étaient au Grand Lyon. Donc après, le débat, il n'y en a plus. Nous sommes plus de 30 membres au sein de cette commission, donc nous sommes effacés. C'est la problématique de la représentativité.

Dès que vous êtes dans un organisme important où vous êtes représenté en cascade, à un moment donné même sous-représenté, vous n'êtes plus dans le circuit, la parole est inaudible. Et vous l'avez bien dit, on s'abstient.

Je me suis abstenu, c'est le Préfet qui m'a demandé de m'abstenir car je n'étais pas au titre du SIGERLy, mais il m'a dit : « *Je comprends votre position, vous vous abstenez* ». Et dans le journal on voit : « voté à l'unanimité ». J'étais le seul à m'abstenir.

Nous allons clore le débat. Nous aurons toutes les vacances de fin d'année pour commencer à travailler là-dessus. Je vous amènerai des réponses précises pour vos communes, et vous ferez en connaissance de cause. Je peux vous dire que ce ne sera pas si facile. Mais je vous ferai des démonstrations, etc., pour que vous compreniez bien le problème. On ne prend des bonnes positions que quand on a bien compris le problème, et non pas sur des généralités. Aujourd'hui on ne parle que de généralités, etc., et on ne sait pas où l'on va.

- 7 décembre 2011 : Rendez-vous avec Millery pour la Dissimulation.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

- **Délibérations pour acte** :

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 41.

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 41.

Voilà pour les décisions de Bureau et de votre Président.

Je vous demande d'en prendre acte.

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 42.

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 43.

M. DESBOUIS.- C'est la troisième édition des rapports de contrôle qui sont réalisés en interne par le SIGERLy. C'est un travail d'équipe, et à ce titre, je voudrais remercier : M. DEGUELDRE pour sa collaboration, ainsi qu'Élodie ROSSET pour le travail important de collecte et d'analyse de données, que ce soit avec ERDF ou GrDF. Sandrine VOLLAND, agent du contrôle au service

Concessions, qui a aussi beaucoup travaillé sur ces rapports. Et Caroline PASQUIER, chargée de communication, qui a mis en forme ce rapport et a participé à son édition, et son impression aura lieu normalement avant la fin de l'année, en 2011.

Une nouveauté cette année : nous avons fait une synthèse de quatre pages de ce rapport, qui traite des principales données, que ce soit sur le rôle du SIGERLy, sur le patrimoine de la concession. Elle vous a été distribuée ou envoyée par mail voici une semaine environ.

Nous allons faire une centaine d'éditions de chaque rapport. Le rapport intégral et la synthèse seront diffusés à toutes les collectivités. Nous allons le diffuser aux syndicats d'énergie de la région Rhône-Alpes, à la Ville de Lyon, au Grand Lyon et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, qui fédère tous les syndicats d'énergie de France.

C'était un travail de longue haleine. Nous avons commencé en février dernier sur les données que nous avaient transmis ERDF et GrDF, à partir des comptes-rendus d'activités des concessionnaires qui sont édités fin juin de l'année précédente.

Ensuite, nous avons toutes les données qui nous sont communiquées au titre du contrôle par ERDF et GrDF. Ce sont des données beaucoup plus complètes, qui nous permettent de faire une analyse plus poussée. Pour obtenir ces informations, il faut être assermenté. C'est le cas pour tous les agents du service Concessions.

Nous avons également des données plus nationales au niveau de la FNCCR, qui nous permettent de faire des comparatifs de la concession SIGERLy avec le niveau national.

Au sommaire, c'est l'électricité en premier. Les sujets traités : le rôle du SIGERLy, avec des thématiques particulières sur l'analyse des dossiers que l'on reçoit du concessionnaire, la cartographie, l'élimination des transformateurs.

Un deuxième volet traite de l'état du patrimoine dans la concession, notamment des réseaux de distribution HTA 20 000 volts et les réseaux basse tension qui sont plutôt sur 400 volts.

Ensuite, on passe en revue les travaux du concessionnaire, les travaux par type de réseau, l'évolution des dépenses liées aux mises en service pour travaux, que ce soient les extensions de réseau, les renforcements, les renouvellements.

On parle également de l'article 8.

Ensuite, on a les services rendus aux usagers, tout ce qui concerne la consommation électrique sur la concession, avec le nombre de clients, les recettes d'acheminement, le coût de l'acheminement, les usagers qui ont fait valoir leur éligibilité, qui sont chez d'autres fournisseurs.

On parle de la qualité de la tension, des critères pour la qualité de fourniture, les services au client.

Et on a tout l'aspect comptable et financier de la concession.

C'est sur ce domaine où nous avons beaucoup de difficultés à obtenir des informations, que ce soient notamment les provisions pour renouvellement qui sont affectées au renouvellement des réseaux de distribution. Nous demandons ces informations affaire par affaire, et c'est là où cela pose un vrai problème.

Il faut savoir, on l'avait précisé l'année dernière, que les travaux réalisés par le SIGERLy sont sous-valorisés par ERDF dans sa comptabilité. Il y a des décalages parfois importants.

Donc nous persistons, nous demandons ces informations. Je pense que nous aurons toujours du mal à les avoir.

En tout cas, nous avons projeté, pour l'électricité, de suivre toutes les dépenses affaire par affaire et commune par commune sur les réseaux de distribution, tous les travaux réalisés par le SIGERLy. Nous allons suivre leur amortissement dans le temps et le comparer ensuite avec ce qu'amortit ERDF dans sa comptabilité. Cela nous permettra de mieux comparer les différences de valorisation.

Dans les flux financiers, il y a les droits du concédant. Également une synthèse des résultats.

Je tiens à préciser, malgré plusieurs relances auprès d'ERDF, que nous n'avons pas reçu de réponse au rapport de contrôle de l'année dernière. En tout cas, nous n'avons pas reçu de réponse officielle. Nous avons eu des échanges tout au long de l'année avec ERDF sur certaines données, mais nous n'avons pas cette information.

Nous allons passer aux conclusions sur le constat du contrôle.

Le rapport de contrôle fait apparaître un certain nombre de demandes. Tous les ans, on établit ce listing, à adresser au fournisseur EDF d'une part, pour la partie fourniture d'électricité. Nous n'avons pas grand-chose à demander pour EDF. Nous avons l'ensemble des données présentes dans le protocole. En fait, il nous manque des données à la maille de la concession dans le protocole signé au niveau national avec ERDF et la FNCCR. Certains indicateurs nous sont communiqués. Pour le domaine service rendu aux usagers, nous avons des problèmes de mise en cohérence avec les données fournies par ERDF sur l'énergie acheminée pour un certain type de clients ayant fait valoir leur éligibilité. Auparavant c'était ERDF qui fournissait toutes ces données, et maintenant c'est EDF qui fournit les données pour les tarifs réglementés, et ERDF fournit les données pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité. Et quand on fait le total des deux, il y a incohérence entre les quantités acheminées et ce que fournissent ERDF et EDF. En fait, c'est moins bien qu'avant.

Ensuite, nous avons toutes les demandes adressées à ERDF au titre du rapport, pour le rôle du SIGERLy, tous les chapitres énumérés tout à l'heure. Par exemple, les informations concernant les transformateurs qui contenaient du PCB, en fonction de critères entre 50 et 500 parties par million.

On a également une information des coupures intervenant sur le réseau ayant pour origine des travaux : nous n'avons pas d'information sur ce sujet-là.

Pour l'état du patrimoine, je ne vais pas tout passer en revue, je pense que vous l'avez lu dans ce que l'on vous a adressé. Il y a une feuille recto-verso.

Quelque chose avait été ajouté : la justification du réglage effectif des départs HTA à 20 600 V au poste source. Normalement, ils sont réglés à 20 000, et en fait ERDF les règle à un peu plus de 20 000 pour essayer de diminuer les chutes de tension sur le réseau en aval.

Ce que l'on peut souligner pour ERDF : un modèle de calcul a changé l'année dernière, qui concerne les clients mal alimentés. Trois paramètres ont été révisés par ERDF et conduisent à diviser par trois le nombre de clients mal alimentés. C'est énorme. Je n'ai plus les chiffres à l'esprit. Nous allons suivre de près ces données, car cela nous inquiète que l'on ait divisé par trois le nombre de clients mal alimentés sur un simple changement de paramètres.

L'insuffisance de données transmises par ERDF, c'est ce que nous soulignons dans le rapport de contrôle pour l'électricité 2010.

Avez-vous des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Vous avez dit que les travaux effectués par le SIGERLy étaient en général sous-évalués en valeur dans les comptes de ERDF. Ce sont des travaux sur les réseaux que le SIGERLy a concédés à ERDF. En quoi ERDF peut-il valoriser ces travaux ? À titre d'inventaire général ? Ce sont des travaux faits par autrui sur le réseau qu'il a en concession ? C'est bien cela ?

Comment se fait-il qu'il les sous-évalue ? Ce sont des données objectives, comptables, financières ? Ils font des réfactions ?

M. DESBOUIS.- Par exemple, si on arrêtait la concession demain, tous les investissements qui auraient été réalisés par le SIGERLy ne seraient pas valorisés à leur juste valeur, mais selon une valeur économique déterminée par référence au coût qu'aurait supporté le concessionnaire s'il avait réalisé l'ouvrage.

Et donc cela sous-valorise notre patrimoine par rapport aux financements que l'on a réellement apportés, et en fin de contrat c'est pénalisant pour nous.

Par contre, ce n'est pas le cas pour leurs travaux. Ils sont valorisés à une autre échelle.

M. FARAMIN (Dardilly).- Cela a toujours fonctionné comme cela ?

M. DESBOUIS.- Oui.

Un protocole a été signé entre ERDF et la FNCCR qui tend à rapprocher ces divergences de valorisation. Et certains seuils ont été définis. Si on est dans les seuils, on rentre la valorisation comme elle était prévue. Par contre, si elle s'écarte d'un seuil, on revoit avec ERDF ce qui ne fonctionne pas et on peut éventuellement corriger. Mais on n'aura jamais la valorisation à l'euro près de ce que l'on a dépensé.

M. FARAMIN (Dardilly).- Les modes d'amortissement sont identiques des deux côtés ?

M. DESBOUIS.- Non, ils ne sont pas les mêmes.

Nous allons travailler là-dessus à partir de 2012. Nous n'allons pas reprendre le passif de toutes les opérations qui ont été réalisées. Nous avons travaillé en concertation avec le service Dissimulation et le service Comptabilité, et nous nous attacherons à faire apparaître cela dans les comptes du SIGERLy.

C'étaient des questions qui avaient été posées par la Chambre régionale des comptes, de savoir si on suivait l'amortissement du patrimoine du SIGERLy en interne. Donc nous passerons par cette procédure.

Je vous propose de passer au gaz.

Nous avons un peu la même chose pour les thèmes abordés avec GrDF : l'état du patrimoine, la sécurité et la qualité de la distribution de gaz. La maintenance. Le service rendu aux usagers. Et tout l'aspect financier avec GrDF.

La différence avec GrDF, c'est que l'on ne fait pas d'investissement sur le réseau de distribution public, contrairement à l'électricité. Seul le concessionnaire fait des investissements sur le réseau.

Nous avons une synthèse. Les documents sont là, sur la table, si vous voulez les consulter.

Nous avons une liste de demandes de l'autorité concédante à GDF Suez en qualité de fournisseur d'énergie au tarif réglementé.

On demande les données permettant de distinguer les usagers qui ont conservé le tarif réglementé et ceux qui ont choisi de faire valoir leur éligibilité. On n'a aucune vue sur ces critères-là. Comme nous avons instauré un règlement de service public local au dernier Comité, nous pourrons les associer et leur demander ces informations.

Ensuite on a la partie GrDF, le distributeur, avec une liste importante mais un peu moins consistante qu'ERDF. De manière générale, on obtient des données auprès de GrDF. Ils ont répondu très rapidement au rapport de contrôle de l'année passée. Ils ont répondu au mois de

février ou mars, avec un courrier officiel, ce que n'a pas fait ERDF. Cela nous a permis de travailler rapidement sur ce dossier, puis de faire le nouveau rapport 2010.

Nous avons demandé des informations complémentaires sur la transmission systématique des mises à jour annuelles cartographiques pour l'ensemble du réseau de distribution. On avait de la peine car ils ont changé de système d'information géographique. Cela devrait rentrer dans l'ordre cette année.

On s'est aperçu que l'on ne disposait pas de tous les projets que GrDF réalisait sur le territoire du SIGERLy. Normalement ils ont obligation de nous les transmettre. Nous nous sommes aperçus que quelques dossiers ne nous étaient pas parvenus.

Ensuite, nous avions l'état du patrimoine de la concession. On demande la poursuite de la démarche de fiabilisation de l'inventaire technique. Nous avons un certain nombre de doléances. La présentation du nouveau schéma de vannage. En fait, ils vont réduire la maille de coupure des usagers suite à l'instauration des procédures gaz renforcées pour minimiser la coupure des usagers lors d'incidents. Ce sera présenté en décembre prochain.

Nous avons aussi sollicité la stratégie de GrDF pour faire face à la dégradation de la situation pour 12 communes de la concession. Nous avons des taux d'incidents pour 100 km un peu élevés par rapport à la normale.

Nous avons demandé également l'analyse approfondie des causes d'interruption de fourniture sur Couzon au Mont d'Or et la mise en œuvre des mesures adaptées pour améliorer la situation. Nous avons trouvé qu'il y avait beaucoup d'interruptions de fourniture sur cette commune.

Intensifier la prévention des dommages aux ouvrages compte tenu de l'évolution en 2010 du nombre d'incidents liés aux activités humaines. On s'aperçoit que les interventions faites sur le domaine public génèrent de plus en plus d'incidents. On n'avait pas forcément l'information de manière fluide par le concessionnaire.

Et puis, on a tout l'aspect comptable et financier. Le montant de la RODP pour 2010 : on vous fait l'information tous les ans pour percevoir la partie communale pour la RODP, qui correspond à la voirie communale. Certes, quand elle a été confiée au Grand Lyon, il y en a très peu pour la partie communale, mais il est tout de même intéressant de demander cette redevance d'occupation du domaine public.

On a fait de même cette année avec GRTgaz que l'on va rencontrer demain pour échanger avec eux sur cette problématique des redevances.

Voilà les constats pour le gaz.

Les actions futures : nous allons transmettre les deux rapports de contrôle, gaz et électricité, aux deux concessionnaires. Et nous travaillerons à nouveau l'année prochaine pour tenter encore d'améliorer le service public de l'électricité et du gaz.

Avez-vous des questions par rapport au gaz ?

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Pouvez-vous justifier le constat que vous faites à propos d'ERDF ?

Y a-t-il une volonté de leur part de ne pas vous transmettre les informations ? Est-ce un effet structurel ? Avez-vous pu analyser la raison ?

M. ABADIE, Président.- M. DESBOUIS ne peut pas répondre à cette question. Son rôle est de contrôler.

Les autres sujets que nous allons aborder sont relatifs justement au positionnement d'ERDF, que ce soit au niveau national ou local.

Localement, nous avons des interlocuteurs qui font leur travail, mais souvent ils sont obligés d'aller chercher des informations plus haut, et c'est là où il y a certains blocages ou difficultés à obtenir les renseignements. On finit par les obtenir officieusement, on arrive à avoir des éléments. Mais nous avons de grosses difficultés avec ERDF parce qu'il y a l'histoire des compteurs LINKY, les 30 ans de renouvellement de la concession, l'amendement, etc.

On l'a vu aussi tout à l'heure sur les coupures. Vous avez vu les courriers qui sont faits aux maires, sans concertation avec les syndicats.

On sent bien qu'il y a, non pas une volonté, mais une difficulté relationnelle avec ERDF, et moindre avec GrDF, avec qui cela se passe bien.

Avec ERDF, nous avons aussi une problématique structurelle, puisqu'il y a trois centres, etc. À l'époque, chaque fois on disait : « Les chiffres, on ne peut pas vous les donner car ils sont à la taille de ceci ou de cela ». Quand on voit leur compte rendu, chaque fois on a le problème, car des éléments nous sont donnés à la maille de la concession, d'autres nous sont donnés à la maille départementale, et d'autres à la maille nationale. Il faut décortiquer à l'intérieur, et parfois on ne peut pas trouver les éléments, ce qui nous pose des problèmes.

Alain DESBOUIS et son service font un travail remarquable, très pointu là-dessus. Nous nous sommes rencontrés avec l'ensemble des syndicats, puisque nous avons créé l'Union régionale des syndicats d'électricité et de gaz, c'est important parce qu'il y a des contacts avec les différents services des syndicats, pour voir de quelle façon chacun aborde le contrôle des concessions, et je peux vous dire que nous sommes l'un des syndicats le plus pointu dans le contrôle des concessions.

Je vous propose de continuer.

- **Délibérations** :

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 44.

M. ABADIE, Président.- Le vœu relatif à la généralisation des compteurs évolués LINKY. Je ne reviens pas sur LINKY, tout le monde en a entendu parler. Vous savez qu'il devrait être développé puisqu'il y a l'aval aujourd'hui pour développer ce compteur LINKY. Vous savez qu'il y a diverses positions. Par exemple, la Ville de Paris a refusé de voter cette évolution, pour diverses raisons, notamment par rapport à des points que l'on va revoir dans les vœux que l'on veut émettre.

La Ville de Lyon ne souhaite pas le développement des compteurs LINKY, puisque la Ville de Lyon et le Grand Lyon vont signer avec des opérateurs japonais un protocole NEDO d'évolution des Smart Grid. Et en fait, cette évolution n'est pas compatible avec les compteurs LINKY.

Tout à l'heure on parlait de nébuleuse, etc. On voit des développements peut-être intéressants, des expérimentations et autres qui se font, mais après on a une difficulté, c'est qu'il n'y a plus de vision très claire au niveau national sur ces ensembles-là.

Quels sont les vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ?

S’il est vrai que ces compteurs apportent beaucoup d’avantages, ils présentent aussi certains inconvénients, que nous avons demandé de pallier.

D’abord, les compteurs électriques LINKY, y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d’information font partie des ouvrages de distribution publique d’électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.

En simple, les compteurs LINKY font partie de la concession. Or, ERDF veut conserver ces compteurs dans son patrimoine. Tout simplement parce qu’à partir de ces compteurs, ils vont vouloir vendre des produits qui seront issus de ces compteurs à leurs clients. Donc vous comprendrez pourquoi ils veulent garder ces compteurs. Or nous estimons que, d’après le contrat de la concession qui avait été signé avec la convention, ces compteurs appartiennent à la concession. Donc nous ne sommes pas d’accord.

D’ailleurs, un amendement a été demandé par Mme BELLON au niveau national, pour que l’ensemble des contrats de concession électrique soit prorogé pour trente ans. Parce qu’elle estime que pour l’investissement qui est fait, de l’ordre de 11 milliards d'euros, si j’ai bonne mémoire, c’est le délai nécessaire pour amortir cet investissement. Ce qui voudrait dire que l’ensemble de nos contrats de concession devrait être prorogé pour trente ans.

Vous comprendrez que l’on ne peut pas accepter cela. Ce n’est pas possible. D’abord, on se met hors-la-loi par rapport à la législation européenne, puisqu’il devrait y avoir la mise en concurrence des concessions, et aujourd’hui, si on prolonge de trente ans, cela reporte le problème dans trente ans.

Mais je ne vais pas aller plus loin, on pourrait en discuter.

Ensuite, que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés. On ne veut pas que ce soit un moyen, quand il y a un impayé, de bloquer le système.

Que les usagers consommateurs bénéficient d’informations accessibles et pertinentes. On avait demandé des afficheurs déportés. Souvent ces compteurs sont soit dans les caves, soit à l’extérieur, et donc si on veut faire de la maîtrise de l’énergie, ils doivent être faciles d’accès. Si chaque fois vous devez descendre dans votre cave pour vérifier vos consommations ou autres, je pense que le rôle qu’on doit jouer dans la maîtrise de l’énergie ne serait pas assumé. Nous avons demandé que des afficheurs déportés soient installés et gratuits. Cela aussi, ce n’est pas pris en compte à l’heure d’aujourd’hui.

Ensuite, bien entendu, que l’Autorité Organisatrice de la Distribution puisse utiliser ces informations à titre gratuit.

Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l’alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d’un protocole qui serait établi avec chacune d’elles. Ces informations sont en effet primordiales. Pour que nous-mêmes puissions les utiliser, les analyser, c’est important qu’on puisse les avoir, et notamment en matière de renforcement des réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME », qui sont faites en présence du préfet.

Enfin, que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment des autres investissements. Il ne faut pas qu’ERDF dise : j’ai investi 11 milliards d'euros, de l’autre côté je ne fais pas. Tout à l’heure j’ai souri quand vous avez parlé qu’ils disaient : « Le 1 milliard d'euros que l’on a économisé pour ne pas faire l’information, on va le remettre dans la maintenance ». Cela m’étonnerait !

Ce que l'on vous propose, c'est d'être d'accord pour que ces vœux-là soient transmis à ERDF. Ce sont les mêmes vœux qui sont faits au niveau de nos différents syndicats, des neuf syndicats.

M. DESBOUIS.- Oui, ils sont adaptés à chaque syndicat.

M. ABADIE, Président.- Chaque syndicat va délibérer de la même façon et ce sera envoyé au niveau national.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. CHONE (Communay).- Pour des raisons professionnelles, je souhaite ne pas prendre part au vote.

M. ABADIE, Président.- Je comprends. Ce qui est normal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ***Adopté à l'unanimité des votants***.

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 45

M. ABADIE, Président.- Nous allons continuer toujours avec les problématiques avec ERDF et parler de l'article 8, notamment de la convention triennale.

C'est une convention que nous vous proposons de voter, qui nous satisfait sur le plan financier puisqu'on retrouve les éléments financiers qu'on voulait nous enlever, mais qui ne me satisfait pas sur le fond.

M. CORON, directeur.- L'article 8, qui est un article du cahier des charges de la concession, dit que le syndicat pour les travaux de dissimulation de réseaux bénéficie d'aide financière de la part d'ERDF.

De 2008 à 2010, le montant était de 380 000 €, majoré de 10 %, ce qui l'amenait à 420 000 €, parce qu'on dissimulait des réseaux en fils nus, qui étaient les plus fragiles ou les plus vétustes, et déjà partiellement amortis.

Donc début 2011, on nous dit : « La convention précédente est terminée, maintenant ce n'est plus la même règle du jeu, il faut discuter ». Mais dans une discussion, en général on s'attend à véritablement un échange, et là on nous dit : « On va diminuer de 30 %. Et ces 30 %, on ne va pas vous le faire en une fois mais en deux fois ». Donc on va passer de 380 000 € à 300 000 € en deux ans.

À partir de là, on a continué à discuter, et on nous a dit : « Ce ne sera pas en deux fois, ce sera en trois fois, donc ce sera 380 000, 340 000, puis 300 000 € ».

Et à force de discuter, ils nous disent : « On va vous compenser ces trois ans. La première année, on va vous donner la différence de 40 000 €, puis ainsi de suite. Et au final, on propose au SIGERLy et donc aux communes, que cette diminution soit indolore, puisqu'elle est compensée par une somme qui correspond au manque à gagner pendant les trois ans ».

Cette somme est de 240 000 €, donc elle compense bien la diminution, mais cette somme, on ne sait pas d'où elle vient, donc elle risque de manquer sur les investissements qui étaient à faire ailleurs. Et de toute façon, cela nous amène dans trois ans à constater que l'on n'aura plus 380 000 €, mais 300 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. ABADIE, Président.- Financièrement, on retrouve les montants qui nous avaient été accordés. C'est valable pour la convention pour les trois ans. Mais quand il y aura de nouveau la signature, on nous dira : « Les montants étaient ceux-là et maintenant ce sera ça ». Il n'y aura plus les compensations, sinon il faudra encore renégocier.

C'est un peu navrant de voir qu'au fur et mesure, on nous rabiote ces montants.

M. CORON, directeur.- C'est l'aspect financier. Et un petit aspect technique que je n'ai pas développé : quand la maîtrise d'ouvrage de ces 240 000 € sera sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF, on l'a vu tout à l'heure, ils n'intègrent pas dans leurs amortissements les travaux du SIGERLy. De la même façon, quand ils nous diront : « Cela a coûté 240 000 € », on n'aura aucune preuve que cela a véritablement coûté cette somme. On affiche une somme, mais on n'a aucun moyen de la vérifier. Ce sont des éléments importants.

Le deuxième point technique, étant donné que ce sont des travaux sur la maîtrise d'ouvrage, ils sont en train de dire : « Le SIGERLy vous fait des travaux, mais nous aussi on sait les faire ». Finalement, quel intérêt ?

On rejoint peut-être là des sous-entendus vis-à-vis du Grand Lyon, cela n'engage que moi quand je dis cela, mais peut-être que finalement on essaye de prouver aux communes que si ERDF faisait les travaux sous sa propre maîtrise d'ouvrage, on n'aurait plus besoin du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose de voter cette convention triennale, puisqu'elle nous apporte quand même nos financements. Mais cela me gêne sur le fond. Aujourd'hui nous avons besoin d'argent, donc il faut le faire. Après, il y aura le débat à avoir avec ERDF.

Je rappelle que l'ensemble des neuf syndicats de Rhône-Alpes a demandé à rencontrer Madame BELLON. Nous lui avons proposé un rendez-vous début janvier, nous ne savons pas si elle va venir. Elle s'était engagée à venir nous rencontrer. J'espère qu'au cours de cette rencontre, nous pourrons aborder toutes ces problématiques de la redevance R2, de l'article 8, du compteur LINKY, du partenariat avec les syndicats et autres. Je pense que ce serait dommage que nos relations, qui étaient quand même bonnes, se dégradent.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/07

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 47

M. DEVINAZ.- Nous avons toute une série de délibérations avec des chiffres.

Il s'agit de la révision des contributions de 2012.

La contribution des communes : on nous explique comment elle peut s'écrire. C'est la contribution fixe, plus la quote-part fonctionnement, plus la quote-part investissement.

Et en ce qui nous concerne dans cette délibération, c'est uniquement la quote-part fonctionnement.

Cette quote-part fonctionnement représente la part de la commune au fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle va dépendre de trois facteurs :

- La puissance installée,
- La couverture en éclairage public de la commune,
- Le nombre d'habitants sur la commune.

Elle sert à valoriser les coûts globaux du syndicat pour :

- L'achat d'énergie,
- La maintenance et l'entretien des réseaux.

La formule :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{419} \times P_{installée} + \mathbf{29} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

On aurait pu l'écrire plus simplement, mais si on fait apparaître les deux, c'est qu'un correspond à ce qui retourne dans les entreprises et l'autre correspond au fonctionnement de notre syndicat.

Nous avons un certain nombre d'explications des raisons pour lesquelles nous sommes obligés de revaloriser les choses. Nous avons cinq augmentations :

- Les frais d'achats d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 2,18 % au 1er juillet 2011.
- La contribution au service public d'électricité va augmenter en deux temps : elle est passée de 7,5 € à 9 € en août 2011 et va passer de 9 € à 10,5 € à partir de juillet 2012.
- La contribution tarifaire d'acheminement a augmenté.
- La taxe communale sur la consommation finale a augmenté, ainsi que celle du Département.
- La taxe départementale sur la consommation finale a augmenté.

Après ces cinq augmentations, le coût d'énergie pour l'éclairage public en 2012 sera plus cher de 4,4 % que celui de 2011.

Par contre, il y a eu une optimisation des frais d'entretien des installations, et là, on va passer de 29 à 28 €.

Et conformément à nos statuts et à ce qui est prévisible, la nouvelle formule sera :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{437} \times P_{installée} + \mathbf{28} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

Je vais demander aux membres du Comité de se prononcer sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle éclairage public telle qu'elle est écrite, et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

M. ABADIE, Président.- Avant de voter, je voudrais vous montrer deux choses :

- Le syndicat est très vigilant et fait beaucoup d'efforts, de travail, ce qui nous permet de mieux maîtriser, car on a parlé de maîtrise de l'énergie mais nous essayons aussi de maîtriser les coûts.

  Et nous avons proposé de diminuer la part de 29 à 28 €. Ce n'est pas beaucoup, on aurait pu la laisser à 29 €, mais nous voulons la transparence. Et puisque avec 28 € on y arrive, on facture 28 € et non 29 €.

- Par contre, vous avez vu le cumul des augmentations, ce qui fait une augmentation de 4,4 %, malheureusement, et ce n'est pas terminé puisque l'électricité augmentera encore dans les années futures.

M. DEVINAZ.- Qu'est-ce que cela représente en augmentation pour la commune ?

Le tableau, qui n'est pas tout à fait finalisé, fait quand même apparaître qu'au final cela crée une augmentation de 1 à 2 % suivant les communes.

Encore une fois, les agents du SIGERLy qui ont fait les calculs ont bien pris soin de me dire : « On n'a pas finalisé, on n'est pas dans le détail ». Cela donne un ordre de grandeur.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose d'adopter ce changement de formule. Comme vous l'avez vu, le terme 419 devient 437, et les 29 deviennent 28 €.

M. FARAMIN (Dardilly).- Une question qui vient à l'esprit : on court un peu après les révisions. On ne peut jamais anticiper ?

M. ABADIE, Président.- Non, on ne peut pas anticiper, on ne sait pas.

M. FARAMIN (Dardilly).- On constate toujours les hausses ? Il n'y a pas de marge de sécurité ?

M. ABADIE, Président.- Non.

M. CORON, directeur.- Là, on a anticipé celles de 2012.

M. ABADIE, Président.- Oui, un peu. Le syndicat n'est pas là pour faire de l'argent, il est là pour les communes. On avait fait déjà un petit rattrapage la dernière fois, mais on ne peut pas être en temps réel, cela représenterait trop de difficultés pour le faire. Nous essayons de coller au mieux aux coûts. Mais on ne peut pas anticiper, car on l'a vu, maintenant il y aura peut-être plusieurs augmentations dans l'année, pour que psychologiquement le particulier ne se rende pas compte que finalement dans l'année on a augmenté de 7 %.

Je vous propose de voter.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- On est bien d'accord qu'on parle de la part syndicat de 1 à 2 % d'augmentation, suite aux augmentations d'énergie pour les impôts 2012 payés en 2013 ?

M. ABADIE, Président.- C'est la contribution de 2012. Ce sera ce que vous allez payer fin 2012.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- En termes de communication, il y a à un moment donné des choses à marquer pour bien expliquer aux gens, car la plupart du temps ils ne comprennent pas trop cette part syndicat qui augmente, alors qu'on vient déjà de prendre 2 % tout de suite.

M. ABADIE, Président.- C'est exact. Cette part de 2 %, c'est sur la part fonctionnement. Après, il faut l'ajouter, quand on a la contribution annuelle, il y a l'investissement qui est souvent bien plus important. Mais c'est vrai que cela fait 2 % sur ce volet-là.

M. CORON, directeur.- L'énergie augmente de 4,4 %. Le coût de la maintenance baisse de 1 € par point lumineux. Donc le cumul simulé en gros pour chaque commune représente une revalorisation à patrimoine identique de 1 %. Si en plus la commune, dans le cadre des travaux avec le SIGERLy, a ajouté des points lumineux, le 1 % ne sera forcément pas 1 %. Et à l'inverse, si pour diverses raisons, la commune a minoré son patrimoine, elle n'aura pas ce 1 %.

Là, c'est 1 % à patrimoine identique. Et les travaux faits dans le cadre du SIGERLy conduisent à de la maîtrise de l'énergie et à diminuer les consommations. Et quand on comptabilise éventuellement une diminution de consommation de 4 à 5 %, ce que l'on constate suite à nos travaux, la contribution peut très bien ne pas augmenter, voire baisser. Nous avons le tableau commune par commune, mais sans les diminutions liées à la maîtrise de l'énergie, parce qu'on préfère le constater et le corriger en fin d'année plutôt que d'annoncer des chiffres en amont, car on joue sur 1 %, donc autant ne pas se pénaliser, et derrière ne pas mettre les élus en porte-à-faux dans le discours qu'ils tiennent.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 48

M. DEVINAZ.- Les deux délibérations sont liées : la première concerne la demande pour équilibrer ce budget. Et la deuxième, si on a décidé d'équilibrer, c'est de permettre au budget principal de le faire.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy. Le début de l'exploitation de cette installation a commencé à la saison 2009-2010, et il y a un étalement des livraisons d'autres tranches qui devaient se brancher, la 2 et la 3, ce qui n'a pas tout à fait été réalisé, et aujourd'hui il manque deux utilisateurs. Ce qui fait que le budget est déséquilibré, et on avait déjà, pour une durée de trois ans, accepté de « jouer la banque » ou l'avance par rapport à notre budget principal.

À l'issue de ces trois ans, il apparaît que pour le budget annexe 2012, des branchements ne sont toujours pas faits. Et donc il convient d'équilibrer, grâce au budget principal, par une somme de 30 000 €.

Je demande aux membres du Comité :

- d'approuver le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012, permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il sera constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme seront financées au sein du budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

M. ABADIE, Président.- Avant de passer au vote, je voudrais donner quelques explications.

Vous vous rappelez que ce réseau de chaleur, qu'on a pris un peu en marche dans le système, a fait que les hypothèses et les prévisions qui avaient été faites à l'époque reposaient sur un programme dans la ZAC du Contal, avec un nombre de logements définis. La crise est arrivée là-dessus, et un des programmes qui avait été prévu a été annulé. Ce qui a fait prendre du retard sur les réalisations. C'est le groupe Nexity qui devait réaliser les projets. Le projet a été abandonné. Entre-temps, on avait déjà commencé à travailler le réseau, à l'installer. On avait même revendu des tuyaux. On avait réussi à trouver d'autres partenaires, UTEI, qui était à côté, de façon à rentabiliser.

Aujourd'hui, le programme de Nexity a été remplacé par un programme avec Brémond. Cela a aussi pris un peu de retard. Et comme c'est un budget déjà que l'on avait vu déficitaire, on s'était prononcé pour faire une avance de trésorerie récupérable, parce que ce n'est qu'une avance, on avait dit qu'on le récupérerait, y compris les frais financiers.

Il n'était pas logique que les autres communes payent pour des utilisateurs différents (puisque je rappelle que le budget général, c'est tout le monde qui paye).

Nous avions accepté 80 000 € à l'époque. On avait peut-être été un peu juste dans la demande, et aujourd'hui on a besoin de 30 000 € supplémentaires qui entreront dans le même cadre, c'est-à-dire qu'il y aura un remboursement de l'ensemble de ces avances de trésorerie.

Voilà pour être clair.

C'est un gros souci. On a le même problème chez moi, avec un réseau encore plus important, où la difficulté quand on a des budgets annexes, c'est qu'on fait les réalisations, les investissements, mais les clients, on ne les a pas tous immédiatement.

Moi, je vais avoir un programme de gendarmerie -avec toutes les péripéties dans la presse- qui va être réalisé en une seule fois, mais après, le raccordement de la ZAC avec ses 700 logements va s'échelonner sur cinq ou six ans.
Ce qui fait que l'optimisation du réseau est décalée.

D'où tout le travail que l'on est en train de faire pour voir comment on peut remonter pour équilibrer les budgets, parce qu'on ne peut pas faire des dépenses sans qu'il y ait des recettes. La difficulté est là.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny).- Pour vous rassurer, Brémond et Grand Lyon Habitat ont commencé pratiquement ensemble au mois de mai, avec deux semaines d'écart, et actuellement ils vont bon train. Quand ce sera terminé, le problème sera solutionné.

M. ABADIE, Président.- D'accord.

Il est certain que là on l'a demandé par précaution. La première fois, on a été peut-être un peu mesquin, on n'a pas osé demander trop. Là on a peut-être été un peu plus, par précaution, et si les besoins font que l'on n'a pas besoin des 30 000 €, à ce moment-là on le reversera sur le budget principal.

Voilà ce que l'on vous propose.

D'autres questions ?

Nous proposons de le voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 50

M. DEVINAZ.- Maintenant que l'on a accepté, il faut pouvoir l'autoriser sur le budget principal.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » pour l'exercice 2012,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 51

M. DEVINAZ.- Autoriser l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Nous n'aurons pas voté notre budget au 1er janvier, donc les textes nous permettent d'anticiper tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. C'est pourquoi, avant le vote du budget

primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre syndicat, je vous demande d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement.

(Explications données à partir du tableau)

Vous voyez le chapitre « intitulé », ce qu'il y avait au budget 2011. Vous divisez par quatre pour vérifier que l'on a bien fait les calculs. Et c'est 25 % de ce qui était prévu en 2011, pour le budget principal, pour les budgets annexes La Tour de Salvagny, Photovoltaïque et Sathonay-Camp.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- C'est ce qu'on fait traditionnellement pour toutes les communes qui votent leur budget d'ici le mois de mars. Cette question ne se pose pas pour les communes qui ont voté leur budget en cette fin d'année ou qui vont le voter.

C'est traditionnel. Notre receveur, que je remercie d'être parmi nous, ne me contrarie pas là-dessus, la loi nous l'autorise.

Je vous propose de les voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 52

❒ Section de fonctionnement

M. DEVINAZ.- En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement** :

- la somme de moins 485 000 € correspond à des maintenances d'éclairage public.
- la somme de moins 110 100 € correspond à une surestimation des cotisations URSSAF et de retraites.
- 890 000 €, c'est une atténuation de ce que nous avions évalué sur la TLE.
- les 200 000 €, on va les passer dans la section d'investissement, ce qui nous limite dans les emprunts.
- Et il y a des nouveaux produits, des nouveaux emprunts, donc cela correspond aux charges financières. Il me semble qu'il faut les faire apparaître avant la fin 2011.

En ce qui concerne les **recettes de fonctionnement** :

- 7 900 € correspondent à des remboursements de congés maladie.
- 65 000 € correspondent à la convention avec France Télécom.
- 900 000 €, c'est la TLE moins les 10 000 € qui correspondent à la part qui reste au syndicat.

- moins 400 500 €, c'est le titre annuel EDF, la R2.

Et dans les deux cas, c'est équilibré, avec au total : 507 400 €. Il manquait 65 000 €, si vous avez mémorisé mon chiffre et que vous les ajoutez, vous retombez sur les 572 400 €.

❒ **section d'investissement**

En ce qui concerne la **section d'investissement** :

- 290 000 € correspondent à une opération d'ordre. On va la revoir en recettes.
- moins 40 000 € correspondent au logiciel de cartographie.
- moins 165 000 € correspondent à des véhicules que l'on n'a pas achetés.
- 2,005 M€, j'espère que j'ai toujours les bons chiffres, correspondent à des travaux en plus sur l'éclairage.
- 147 475 € correspondent à des travaux pour la maîtrise d'ouvrage.

En **recettes d'investissement** :

- Vous retrouvez ce que l'on a viré de la section de fonctionnement vers l'investissement : 200 000 €.
- L'opération d'ordre de 290 000 €.
- 144 500 € correspondent à la fois au fonds de concours et à la revente des certificats d'économie d'énergie.
- 1,250 M€, je ne pense pas m'être trompé, correspondent à de nouveaux emprunts.
- 15 500 € correspondent à des remboursements liés à des avances dans le cadre de travaux.
- 200 000 € que l'on retrouve.
- et on retombe sur les 147 475 €, qui sont des opérations que l'on a faites pour des tiers.

M. ABADIE, Président.- Pour les chiffres en gras qui ont été modifiés, vous avez eu toutes les explications.

M. DEVINAZ.- Cette décision modificative porte sur 2 237 475 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des votants.

Je remercie M. DEVINAZ qui est allé chercher tous les éléments qui étaient en gras pour vous les donner. Souvent on a une multitude de chiffres, et ce n'est pas évident pour s'y retrouver.

Là nous avons souhaité vous indiquer pourquoi il y a eu ces modifications.

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY -CAMP 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 55

M. DEVINAZ.- En **dépenses de fonctionnement** :

- moins 82 070 € correspondent à une location de chaudière que l'on aurait dû faire compte tenu du contexte particulier de Sathonay-Camp, et que l'on n'a pas eu besoin de faire. Donc on l'a déduit de notre budget, et on va retrouver cette somme dans les recettes de fonctionnement en produits de services.

- 1 790 € correspondent à un prêt, ce sont des intérêts que l'on doit faire apparaître avant la fin de l'année.

Et en **recettes en section d'investissement** :

- la subvention de l'ADEME qui, contrairement à l'électricité, a diminué de 200 000 €.

Je demande au Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je ne participe pas au vote, puisque je suis concerné directement.

Qui est contre ? Abstention ? 2

Adopté à l'unanimité des votants.

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOL TAIQUE 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 57

M. DEVINAZ.- Il n'y a rien à dire sur la section de fonctionnement.

Sur la **section d'investissement**, simplement, les choses ont été mal écrites. Donc il faut les réécrire correctement puisqu'on paye les travaux quand ils sont réalisés. Donc on les avait mis au chapitre 23 et c'est au chapitre 21 qu'il faut les mettre. C'est simplement un jeu d'écritures.

Et là aussi vous avez une baisse de subvention, de seulement 500 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

M. ABADIE, Président.- Nous avons terminé notre ordre du jour, qui était un peu long. Il y avait beaucoup de choses à voir et beaucoup de questions.

Pour vous tenir informés, sachez que le 31 janvier, à la Région Rhône-Alpes, il y aura une matinée Information Énergie. Il faudra vous inscrire. Vous allez recevoir l'invitation. On vous rappelle que le prochain Comité aura lieu comme on l'a dit le 1er février. Et a priori, ce sera à Bron, mais on vous le précisera ultérieurement.

(La séance est levée à 20 h 45)

DÉLIBÉRATIONS

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 12 octobre 2011 :

☞ **MAPA** : Signature le 18 octobre du marché 11.10 "Assistance juridique sur des questions urbanistiques dans le cadre du marché 09.06 sur la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie sur la commune de Sathonay-Camp". Titulaire : Cabinet Petit. Montant maximum : 5 000 € HT. Durée : 6 mois

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE de cette décision prise en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 22 novembre 2011, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N°Délibération	Objet
B-2011-11-22/01	Autorisations spéciales d'absence : jours de révisions concours et examens.
B-2011-11-22/02	Avenant n° 2 à la convention trienn ale 2009-2011 avec le Comité social du Grand Lyon.
B-2011-11-22/03	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur les locaux de la maternelle Jean Moulin, commune de Bron.

B-2011-11-22/04 Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur le groupe scolaire Édouard Herriot, commune de Saint-Priest.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 22 novembre 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE :
  - des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2010,
  - de la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-62 8 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE
  - Des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2010 ;
  - De la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Le SIGERLy, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, territoire d'expérimentation des compteurs évolués LINKY, a depuis la fin de l'année 2008, participé activement et assidûment au Groupe de Travail Opérationnel du projet LINKY d'ERDF encadré par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), apporté sa contribution à la synthèse de la concertation sur les spécifications du compteur pour la généralisation et plus récemment, pris une part active au sein du comité de suivi du projet LINKY, installé par Monsieur le Ministre Eric BESSON, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique.

Il en ressort que les avantages qu'apportent ces nouveaux appareils de comptage sont indéniables au regard de :

- Disposer d'une vision détaillée et en temps réel de sa propre consommation électrique.
- La possibilité de les piloter à distance.
- Leur capacité à détecter et signaler des anomalies de fourniture d'électricité sur les réseaux de distribution publique en Basse Tension (BT).
- Leur aptitude à fournir des informations fines sur la qualité de l'électricité en tout point du réseau (niveau de tension, interruption d'alimentation électrique).
- L'aide qu'ils peuvent apporter au niveau de l'équilibre Production/Consommation.

Cependant, en l'état actuel du projet et avant toute généralisation des compteurs évolués sur son territoire, le SIGERLy exigera que soit clairement confirmé :

- Que, conformément aux lois en vigueur et au cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy (Article 19), les compteurs électriques "LINKY", y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d'information font partie des ouvrages de distribution publique d'électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.
- Que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés, que dans le cadre d'un protocole qui serait signé avec les pouvoirs publics et qui en préciserait les modalités préventives.
- Que les usagers consommateurs bénéficieront d'informations accessibles et pertinentes avec une vision détaillée en temps réel leur permettant de gérer plus finement leur consommation. La nature et le nombre d'informations seront à préciser dans un protocole ERDF/FNCCR.
- Que l'Autorité Organisatrice de la Distribution (A.O.D.) puisse utiliser les informations relatives à l'état physique des réseaux recueillies par ces nouveaux compteurs pour les opérations de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dont elle a la maîtrise d'ouvrage et prendre en charge la politique locale de MDE conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II ».
- Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l'alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, organisatrices du service public de la distribution d'électricité, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d'un protocole qui serait établi avec chacune d'elles. Ces informations sont en effet primordiales pour

élaborer et optimiser la gestion des programmes annuels de travaux, notamment en matière de renforcements de réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME ».

- Que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment du niveau des investissements indispensables à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique du réseau de distribution publique initialement prévus.

Les membres du Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, réunis en assemblée générale, ont approuvé ces positions et estiment qu'il convient dès à présent, et avant le début de la généralisation, de mettre fin à toute ambiguïté et de rappeler fermement que le comptage est un élément-clef du service public de distribution d'électricité organisé par les collectivités locales, autorités concédantes.

Après avoir pris connaissance des vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY, téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

Par : 58 voix Pour 0 voix Contre 1 Abstention

- ADOPTE les vœux du SIGERLy relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
- AUTORISE le Président à les porter auprès des instances concernées.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Le cahier des charges pour la concession SIGERLy, signé le 28 juin 2006, fixait le montant de l'enveloppe financière de participation du concessionnaire à l'article 8 pour les années 2005 à 2007, respectivement à 480 000 €, 380 000 € et 380 000 €.

Depuis 2008 et jusqu'à 2010, la contribution était fixée annuellement, d'un commun accord entre les deux parties. Le SIGERLy avait réussi à bonifier chaque année la dotation de 40 000 € supplémentaires soit 420 000 € annuels, au titre d'une disposition inscrite à l'avenant du 6 septembre 2006 de l'accord-cadre environnement FNCCR/EDF de 2000, avenant qui valorisait de 10 % la dotation si les opérations retenues comportaient du réseau en fil nu pour 50 %. Cet accord-cadre national engageait les deux parties jusqu'au 31 décembre 2010.

ERDF a affiché en 2011 la volonté de diminuer de 30 % sur une période de 2 années la dotation article 8, la ramenant ainsi à 300 k€ annuels. Le Président du SIGERLy avait oralement fait part, en janvier dernier, de sa désapprobation de cette décision à Madame BELLON, Présidente d'ERDF qui l'avait toutefois rassuré en précisant que son montant serait localement négociable.

A la suite des négociations de ces derniers mois, ERDF a, lors de la présentation du CRAC du 5 juillet dernier, proposé aux élus du Bureau restreint les dispositions suivantes :

- Dotations annuelles convention article 8 :

  2011 = 380 000 €

  2012 = 340 000 € ;

  2013 = 300 000 € ;

- Compensation financière de la diminution de l'article 8 à 40 000 € en 2011, 80 000 € en 2012 et 120 000 € en 2013, soit l'allocation financière globale complémentaire de 240 000 € disponible dans les plus brefs délais.

L'octroi de cette compensation financière dont le montant n'est pas précisé dans la convention triennale à la demande d'ERDF est toutefois subordonné à la réalisation des travaux correspondants sous la seule maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ERDF. Le SIGERLy a cependant demandé à ERDF, sans garantie aucune, que cette compensation soit valorisée aux conditions financières des marchés de travaux du Syndicat et que le plafond annuel minimum des 300 000 € soit maintenu au-delà de l'échéance de la convention triennale.

Le SIGERLy a noté que la nature des travaux sur lesquels portera cette maîtrise d'ouvrage restera très ouverte, et pourra concerner des travaux de dépose de réseau, d'enfouissement du réseau HTA aérien proche ou en parallèle d'une dissimulation basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLy, le renouvellement d'un poste de transformation cabine haute par un poste de dernière génération, ou tous autres types de travaux décidés conjointement avec le SIGERLy.

Certains points de ce projet de convention sont sujets à ambiguïté et restent à préciser avec le concessionnaire de manière formelle.

Après avoir pris connaissance du projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, téléchargeable dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Les crédits relatifs à la participation d'ERDF seront inscrits au budget en recettes au chapitre 75 article 757.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle « Éclairage Public » au SIGERLy, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C-2006-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par les délibérations C-2008-12-09/03, C-2009-12-09/09, C-2010-12-14/08.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

Contribution annuelle EP (€) = Contribution fixe
+ Quote-part fonctionnement
+ Quote-part investissements

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la quote-part de la commune à la part fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 419 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

avec :

- $\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune
- Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)
- $P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)
- C_{sup} : représente la valorisation des prestations supplémentaires à la demande spécifique de la commune

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2011 et prévisibles pour 2012.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus réglementés ont été augmentés le 1er juillet 2011 par l'arrêté ministériel INDR1117736A, l'augmentation proposée tient seulement compte de l'impact à partir de 2012 (+2 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La contribution au service public de l'électricité (CSPE) a été augmentée de 7,5 € HT/MWh à 9 € HT/MWh au 1er août 2011 et va être augmentée de 9 € HT/MWh à 10,5 € HT/MWh du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012 - article 56 de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (+1,85 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;

- La contribution tarifaire d'acheminement (CTA) a subi une augmentation consécutivement à l'actualisation du tarif du TURPE3 (+0,25 % d'augmentation sur le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est actualisée annuellement depuis la délibération C-2011-06-15/17 du Comité syndical du SIGERLy ;
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) a été actualisée par la délibération n°025-02 du 30 septembre 2011 du Conseil Général du Rhône ;
- D'après les 5 points précédents, le coût de l'énergie pour l'éclairage public pour 2012 sera 4,4 % plus cher que le coût de début 2011 ;
- L'optimisation des frais d'entretien des installations d'éclairage extérieur permet une diminution de cette quote-part de 29 à 28 €.

Il est proposé au Comité d'intégrer ces évolutions dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 437 \times P_{installée} + 28 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- SE PRONONCE favorablement sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle « éclairage public » telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour-de-Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour-de-Salvagny.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy, en application des dispositions de l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Le début de l'exploitation de cette installation a commencé lors de la saison de chauffe 2009-2010 et, en raison de l'étalement dans la livraison des tranches 2 et 3 de logements, la chaufferie a été mise en service à compter du 1er octobre 2009 pour 2 utilisateurs seulement sur 4.

Le fonctionnement à charge partielle de la chaufferie ne permet pas aux recettes issues de la vente de chaleur de couvrir les dépenses (énergie, maintenance et amortissement) de la chaufferie. De ce fait, il s'avère impossible d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny pendant la période transitoire sans augmentation excessive des tarifs.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 Euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif au budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012 permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein du budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 778.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2011-12-07/09, le Comité a accepté de reconduire le principe de demande d'avances remboursables de la régie du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » au budget principal du SIGERLy, sur l'exercice 2012. Ce budget annexe présente un déséquilibre sur les quatre premières années d'exploitation en raison d'un nombre réduit d'usagers raccordés au réseau de chaleur et du poids important des intérêts d'emprunt les mêmes années.

Ainsi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » pour l'exercice 2012 ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012 (ci-dessus indiquées).

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 678.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il est demandé aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
20	Immobilisations incorporelles	84 142,83 €	21 035,70 €
21	Immobilisations corporelles	881 497,34 €	220 374,33 €
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69 €	6 892 101,17 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	840 765,64 €	210 191,41 €

Budget annexe La Tour de Salvagny

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	1 164,48 €	291,12 €
23	Immobilisations en cours	15 700,00 €	3 925,00 €

Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	665 737,58 €	166 434,39 €
23	Immobilisations en cours	133 931,44 €	33 482,86 €

Budget annexe Sathonay-Camp

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52 €	1 261 974,38 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Conformément à l'instruction M14, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°2 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 519 921,78	**-485 000,00**	5 034 921,78
012	Charges de personnel	2 100 000,00	**-110 100,00**	1 989 900,00
014	Atténuation de produits	11 880 000,00	**890 000,00**	12 770 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
042	Opérations d'ordre entre section	85 300,00	0,00	85 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 317 000,00	0,00	1 317 000,00
66	Charges financières	2 075 775,06	**77 500,00**	2 153 275,06
67	Charges exceptionnelles	36 800,00	0,00	36 800,00
Total dépenses de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+ 572 400,00**	**37 874 655,36**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	7 929 284,60	0,00	7 929 284,60
013	Atténuations de charges	12 000,00	**7 900,00**	19 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	325 500,00	**65 000,00**	390 500,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	**900 000,00**	12 900 000,00
74	Dotations et participations	12 836 970,76	**0,00**	12 836 970,76
75	Autres produits gestion courante	4 155 000,00	**-400 500,00**	3 754 500,00
76	Produits financiers	8 000,00	0,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	35 500,00	**0,00**	35 500,00
Total recettes de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+572 400,00**	**37 874 655,36**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	12 724 000,00	0,00	12 724 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	84 142,83	**-40 000,00**	44 142,83
21	Immobilisations corporelles	881 497,34	**-165 000,00**	716 497,34
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69	**2 005 000,00**	29 573 404,69
27	Autres immobilisations financières	2 800 795,43	0,00	2 800 795,43
4581	Opérations pour compte de tiers	840 765,64	**147 475,00**	988 240,64
Total dépenses d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	4 758 287,43	0,00	4 758 287,43
021	Virement de la section de fonctionnement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
024	Produits des cessions	627 720,00	0,00	627 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 300,00	0,00	85 300,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	879 209,31	**134 500,00**	1 013 709,31
16	Emprunts et dettes assimilées	18 868 000,00	**1 250 000,00**	20 118 000,00
23	Immobilisations en cours	905 000,00	**15 500,00**	920 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 834 278,67	**200 000,00**	2 034 278,67
4582	Opérations pour compte de tiers	1 154 352,00	**147 475,00**	1 301 827,00
Total recettes d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY CAMP 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe de Sathonay-Camp, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	150 119,92	**-82 070,00**	68 049,92
012	Charges de personnel	7 100,00	**-3 500,00**	3 600,00
023	Virement à la section d'investissement	4 071,00	**0,00**	4 071,00
042	Opérations d'ordre entre section	12 238,00	0,00	12 238,00
66	Charges financières	7008,00	**+1 790,00**	8 798,00
Total dépenses de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	10 736,20	0,00	10 736,20
042	Opérations d'ordre entre sections	980,00	0,00	980,00
70	Produits des services	168 820,72	**-83 780,00**	85 040,72
74	Dotations et participations	0,00	**0,00**	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	**0,00**	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	**0,00**	0,00
Total recettes de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980,00	0,00	980,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	15 329,00	0,00	15 329,00
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52	**-200 000,00**	4 847 897,52
Total dépenses d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	19 225,52	0,00	19 225,52
021	Virement de la section de fonctionnement	4 071,00	0,00	4 071,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 238,00	0,00	12 238,00
13	Subventions d'investissement	2 228 672,00	**-200 000,00**	2 028 672,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 800 000,00	**0,00**	2 800 000,00
Total recettes d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

Par : 57 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe photovoltaïque, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

La section de fonctionnement ne présente pas de propositions nouvelles.

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806,00	0,00	1 806,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	690 239,87	0,00	690 239,87
21	Immobilisations corporelles	665 737,58	**112 000,00**	777 737,58
23	Immobilisations en cours	133 931,44	**-112 500,00**	21 431,44
Total dépenses d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	778 169,02	0,00	778 169,02
021	Virement de la section de fonctionnement	2 878,00	0,00	2 878,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 220,00	0,00	32 220,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	**-500,00**	19 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	658 447,87	0,00	658 447,87
Total recettes d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

BULLETIN N° 151

76ème Année

SIGERLy • Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise • autorisé par arrêté préfectoral du 31 octobre 1935
28 rue de la Baïsse 69627 Villeurbanne cedex • Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 info@sigerly.fr • www.sigerly.fr

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION **3**

ETAT DES PRÉSENTS **4**

ORDRE DU JOUR **5**

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011 ..... **10**

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT **11**

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS **23**

- **Délibérations pour acte :** **23**
  - Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008 23
  - Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C _2008-06-25/07 du 25 juin 2008.... 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité 23
- **Délibérations :** **28**
  - Voeux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY 28
  - Projet de convention triennale 2011-2012-2013 erdf/sigerly pour la réalisation de travaux d'amelioration esthetique des ouvrages (article 8) 30
  - Compétence optionnelle « éclairage public » 32
  - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) 32
  - Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 34
  - Avances du budget principal au budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 36
  - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) 36
  - Décision modificative n°2 au budget principal 201 1 37
  - Décision modificative n°1 au budget annexe Sathon ay-Camp 2011 39
  - Décision modificative n°1 au budget annexe photov oltaique 2011 39

QUESTIONS DIVERSES **40**

DÉLIBÉRATIONS **41**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ
DARDILLY, MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

Le mercredi 7 décembre 2011 à 19h00, le Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 30 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Centre culturel de l'Aqueduc à Dardilly.

Secrétaire de séance : Monsieur J. FARAMIN

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents..... 53
Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 62

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- G. FRAPPIER (titulaire de Saint Cyr) donne pouvoir à G. RAY (titulaire de Saint Cyr).

Assistent à la réunion :
Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services
Madame MOREL, Responsable des services administratifs
Mesdames FABREGUES, MAMAN, PASQUIER, RONDIERE, ROSSET, THORAL et Messieurs COZETTE, ESCUDER et FLAMMARION, services administratifs
Messieurs BAS, GRAIL et MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions
Madame GREFFIER, Responsable du service Eclairage public
Madame HENNET, Responsable du service Energies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ		J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	e	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		A. ESCOURROU		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI	e	A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	e	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	X	A. PIGEON		A. DARTOIS	X
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	e	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	e	A. CASADO	e	R. THOLLET		P. BERARD	X
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	X	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ		L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	e	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	X
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	e	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN		R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA	X	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- **A**doption du bulletin n°150 du 12 octobre 2011 ;
- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **D**élibérations pour acte :

C-2011-12-07/01	• Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C _2008-04-09/05 du 9 avril 2008 ;
C-2011-12-07/02	• Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 ;
C-2011-12-07/03	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz ;
C-2011-12-07/04	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité ;

- **D**élibérations :

C-2011-12-07/05	• Vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
C-2011-12-07/06	• Projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (article 8) ;
C-2011-12-07/07	• Compétence optionnelle « éclairage public » - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) ;
C-2011-12-07/08	• Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/09	• Avances du budget principal au budget annexe réseau chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/10	• Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) ;
C-2011-12-07/11	• Décision modificative n°2 au budget principal 2011 ;
C-2011-12-07/12	• Décision modificative n°1 au budget annexe 2011 « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » ;
C-2011-12-07/13	• Décision modificative n°1 au budget annexe photovoltaïque 2011.

- **Q**uestions diverses**.**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- la séance est ouverte.

M. ABADIE, Président.- Madame le Maire, merci de nous recevoir.

Nous avons déjà eu l'occasion et le plaisir de venir dans ce bel établissement, qui fait beaucoup d'envieux, je peux vous le dire. Cet après-midi, une visite de la rénovation des écoles a eu lieu. Je n'ai pas pu y participer étant arrivé en retard par rapport à d'autres rendez-vous, mais je sais que tous ceux qui y ont participé ont été enchantés. Il paraît que c'est magnifique. Je demanderai à Mme le Maire de me faire une visite privée pour voir ces réalisations.

Je vous passe le micro.

Mme VULLIEN.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

J'ai le plaisir de vous accueillir dans « L'Aqueduc », puisque c'est ainsi que s'appelle ce bâtiment. Nous sommes là dans l'une des petites salles, qui est ma salle favorite car je trouve qu'elle a une bonne dimension. On tient à un peu plus de 100 personnes, et nous en avons une plus grande où il y a du cinéma associatif.

Pour arriver à Dardilly, cela se mérite, c'est difficile. En voirie, puisque mon collègue, M. ABADIE, outre le fait qu'il est votre président est aussi vice-président au Grand Lyon sur la voirie, et on se côtoie fréquemment, cela s'appelle « manque de lisibilité viaire ». Quand en plus on a deux clochers et que l'on prend appui sur un pour se repérer, sans savoir sur lequel, ce n'est pas évident.

C'est vrai que c'est une commune qui se mérite, mais elle a aussi l'avantage d'avoir un saint patron : c'est la commune de naissance du Saint Curé d'Ars, le patron des curés des communes du monde entier, donc le patron des curés de vos communes sur toute la planète.

J'ai plaisir à vous accueillir ici, qui est aussi la commune du siège social du SYDER, votre ancienne fiancée. Vous étiez fiancés à un moment donné, les prémices du mariage s'activaient, et à un moment donné, chacun reprend sa vie. Vous êtes des couples tout à fait modernes, le SIGERLy et le SYDER.

C'était juste pour faire un petit clin d'œil, car même si nous avons le siège du SYDER, la commune de Dardilly, je vois au premier rang un de nos fidèles représentants dans votre Comité.

Je vous souhaite, une bonne réunion, une bonne assemblée générale, mais également de bien continuer votre route puisque nous sommes un peu à la croisée des chemins de notre syndicat, j'ai envie de dire notre syndicat puisque Dardilly en fait partie. Je vous souhaite de trouver la meilleure formule possible. Je laisse le soin au président de vous dévoiler tout cela. Je vous souhaite de bons travaux.

M. ABADIE, Président.- Nous allons donner la parole à M. Alain DESBOUIS, responsable du service concessions.

❒ Point d'actualités : « Concessions »

1. Information coupures pour travaux

M. DESBOUIS.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons adressé un courrier aux 56 communes du SIGERLy pour les prévenir que nous avions un problème avec ERDF, qui ne voulait plus avertir systématiquement par courrier les usagers en cas de coupures pour travaux sur le réseau.

Il faut tout de même souligner qu'ils adressent toujours aux malades à haut risque vital ce type d'information, ainsi qu'aux entreprises et aux collectivités.

Nous avions également envoyé un courriel de sensibilisation aux 56 communes lorsqu'on a découvert qu'une convention était proposée aux collectivités par ERDF. L'article 7 incriminé mettait en responsabilité la collectivité : *« ERDF garantit la commune contre tout recours à son encontre, dès lors que les engagements pris dans le cadre de cette présente convention ont été respectés* ».

Nous verrons tout à l'heure que la commune doit informer les usagers, par différents modes de communication, de ce service « Prévenance travaux ».

Voici la convention de partenariat de service Prévenance travaux que propose ERDF. Ce service a été présenté la semaine dernière à M. DEGUELDRE par ERDF Lyon Métropole.

À ce jour, les collectivités locales et les clients professionnels sont informés par courrier des coupures dans un délai de 15 jours minimum avant la date de coupure prévue.

ERDF souhaite élargir l'information de ce service aux clients particuliers. Il faut savoir qu'ERDF a économisé 1 M€ sur la région Rhône-Alpes en n'adressant plus ces courriers d'information. Par contre, ils nous ont affirmé qu'ils réaffectaient cette somme dans la maintenance travaux au niveau régional. Nous attendons de le vérifier.

Dans quelques mois, ils vont proposer un service identique par l'envoi de SMS directement sur les téléphones portables.

Le principe : 15 jours avant une coupure d'électricité, les clients particuliers reçoivent de la part d'ERDF un e-mail les prévenant de la date, de l'horaire, de la durée et du motif de la coupure. Il s'agit d'une démarche volontaire du client qui doit s'inscrire sur le site www.erdf-prevenance.fr. Ce service est gratuit, pour l'instant. Il est offert à l'ensemble des clients particuliers, quel que soit le fournisseur d'électricité. C'est important à souligner.
ERDF propose cette fameuse convention de partenariat avec la collectivité qui engage une démarche proactive de communication auprès de ses habitants.

La réussite du service passe par une communication la plus large possible auprès des habitants.

Les moyens de communiquer auprès des usagers pour la collectivité sont, par exemple : l'affichage sur le tableau communal d'information, l'insertion encart et/ou rédactionnel dans le journal municipal, l'insertion sur le site Internet de la commune, la mise à disposition en mairie de documents type « flyers » que les habitants peuvent emporter.

Comment se présente le site ?

Étape 1 : Le client s'identifie avec son numéro de point de livraison qui figure sur la facture (par rapport à certains fournisseurs, parfois le numéro de PDL se trouve au dos de la facture).

Étape 2 : Il s'identifie ensuite avec son nom de famille.

Étape 3 : On peut éventuellement mettre à jour ses coordonnées avec son nom, son numéro de PDL. On valide cette opération.

Étape 4 : Le client complète absolument son adresse e-mail, c'est indispensable. Actuellement on ne peut communiquer qu'une adresse e-mail. On a demandé la possibilité d'en communiquer plusieurs ; ERDF étudiera cette solution.

Étape 5 : Cette mise à jour génère un mail de confirmation qui sera envoyé au client une fois qu'il sera inscrit pour validation définitive de son inscription.

Voilà la forme de l'e-mail que recevra le client, avec les informations du numéro de point de livraison, l'objet de la coupure, la rue, etc. :

> « *Afin d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente…* »

Il faut savoir qu'ERDF n'est pas seul à faire des travaux sur le réseau de distribution, il y a aussi le SIGERLy. Donc nous envisageons de leur demander de faire figurer qu'ils n'ont pas l'exclusivité de la réalisation des travaux.

Sont indiqués également : l'amplitude horaire de la coupure et l'agence d'exploitation qui est concernée.

Par contre, il ne faut pas répondre directement à ce mail, car on n'aura pas de réponse.

Comment fonctionne ce service au niveau d'ERDF ?

Quand ils ont l'information d'une coupure d'électricité, ils entrent l'information dans un serveur informatique 15 jours avant l'intervention réelle. Ce serveur identifie la liste des points de livraison rattachés à la portion de réseau qui sera coupée, avec les numéros de points de livraison. Ensuite il envoie au site Internet la liste des clients concernés par la coupure. Le site Internet adresse directement le mail de prévenance aux clients environ 15 jours avant la date de coupure programmée.

Par contre, certains travaux peuvent être déprogrammés en dernière minute, cela arrive aussi pour les travaux SIGERLy. Dans ce cas, un mail sera envoyé pour prévenir les clients de cette modification.

Voici une publicité sur la prévenance travaux que vous pourrez trouver dans les municipalités.

Voilà pour l'aspect prévenance travaux.

Deux collectivités sont actuellement en expérimentation : Saint Symphorien-d'Ozon et Caluire. ERDF s'apprête à développer ce service sur 18 autres collectivités, dont Villeurbanne.

2. Information TCCFE/TLE

M. DESBOUIS.- Nous voulions attirer votre attention sur un point particulier. L'année dernière nous avions réussi à récupérer 123 000 € d'oubli de reversement de la société Poweo sur la taxe sur l'électricité. Nous avons détecté un second fournisseur (Direct Énergie) qui aurait oublié de reverser de manière quasi certaine 58 000 €.

En 2008, quand nous avions proposé ce service, nous avions demandé à ce que les collectivités nous fournissent tout l'historique comptable des reversements trimestriels de la taxe depuis 2004, ouverture des marchés. Une majorité de communes ont répondu, mais il en reste quelques-unes : 11 exactement. Les communes concernées ont eu la distribution tout à l'heure par les délégués, d'un tableau à remplir et à remettre à vos services comptables pour le compléter. Il reste à la clé environ 35 000 € dont on ne sait s'ils ont été reversés aux collectivités. Et à moins d'aller faire un contrôle directement chez Direct Énergie, ce n'est pas possible de le savoir.

Donc nous souhaiterions que toutes ces données nous soient transmises pour que nous puissions identifier si nous avons à vous reverser de la taxe en complément.

C'était le seul point que je souhaitais mettre en introduction.

M. ABADIE, Président.- Des questions par rapport à ce que l'on vient de dire ?

M. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Concernant les travaux et les coupures potentielles, les personnes qui n'ont pas Internet ou pas de téléphone portable, comment vont-elles être prévenues ?

Je pense qu'il serait bien que dans ce cas-là, la municipalité soit informée de la coupure, pour faire une information auprès de ces personnes pour les prévenir, puisque ce sont les plus fragiles. Donc ce serait important qu'elle le sache quand même en priorité.

M. ABADIE, Président.- Le gros problème, on l'a bien vu, c'est qu'ERDF veut faire des économies. J'avais cru comprendre que c'était presque 2 M€, dont 1 M€ en région Rhône-Alpes. C'est déjà beaucoup.

En fait, on fait un transfert de charge auprès des communes, un transfert financier, car s'il faut prévenir les gens, il faut faire des flyers, leur envoyer ou le porter, prévenir les gens. Il y a une responsabilité juridique, car imaginons que la personne soit absente, ou ne se soit pas rendu compte, etc. Il y a de gros problèmes.

C'est pourquoi nous n'étions pas très favorables à ce transfert de responsabilité. Mais c'est comme cela.
C'est déjà mieux que rien, car cela fait un moment qu'ils ont mis en route ce principe, six mois.

M. DESBOUIS.- Quelques mois.

M. ABADIE, Président.- C'est vrai que cela pose des soucis de ce côté-là.

En tout cas, je tiens à remercier le service Concessions qui est très vigilant sur tout ce qui est publié, tout ce qui est fait.

Là aussi on peut regretter que le partenariat ERDF/SIGERLy ne soit pas aussi efficace que cela. Je pense qu'avant de s'adresser aux communes, ils auraient pu s'adresser au syndicat, de façon qu'en commun nous trouvions des solutions et nous fassions cela en partenariat auprès des communes. Alors que là, on a joué un peu un signal d'alerte pour prévenir les communes. De ce fait, ils se sont rendu compte qu'il y avait une erreur, et que ce fameux article 7, il fallait l'enlever. C'est un peu dommage. Nous leur avons rappelé. J'espère que ce type d'erreur ne se reproduira plus.

M. DESBOUIS.- Ils ont confirmé qu'ils retiraient l'article 7 concerné, donc il n'y a pas d'objection à ce que vous puissiez signer cette convention.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que l'on avait dit, vous pouvez signer cette convention. Sachant que cela vous engage, donc à chacun d'entre vous de trouver les modalités pour informer.

Autre chose : concernant la taxe locale d'électricité, vous voyez que nous sommes très vigilants, puisqu'on arrive à récupérer des sommes. 11 communes sont concernées. Ce sont des sommes importantes : 58 000 € et 35 000 € à récupérer.

Autant essayer de les récupérer dans ces périodes de disette économique.

Mme DUBOS (Saint-Priest).- Saint-Priest a reçu, comme beaucoup, les représentants d'ERDF. Le maire de la commune leur a demandé qu'ils fassent eux-mêmes une campagne de publicité pour annoncer cela. Parce que là aussi, on se substitue à ERDF pour communiquer aux habitants.

Quand ils sont venus nous demander de mettre un petit encart dans le bulletin municipal, qui est financé avec des publicités que payent les entreprises, le maire leur a dit que ce serait bien qu'eux

fassent une campagne sur certains supports, et que les villes pourraient venir en accompagnement, mais que ce n'était pas à nous de faire le premier pas.

La personne qui était là, une directrice, cela lui a fait un peu bizarre qu'on lui demande cela, car pour eux il n'y avait pas de souci, les communes ont des bulletins municipaux, il leur suffit d'imprimer dessus.

M. DESBOUIS.- Il est prévu de faire une communication sur le site Internet d'ERDF national.

Mme DUBOS.- Tout le monde n'a pas Internet.

M. DESBOUIS.- Effectivement.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions sur ce sujet ?

Après cette présentation, nous allons désigner un secrétaire de séance.

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE, Président.- Je pense que notre collègue de Dardilly, qui est très fidèle au Bureau, sera d'accord pour prendre le secrétariat de séance ?

M. FARAMIN (Dardilly).- D'accord.

M. ABADIE, Président.- Nous avons des absents excusés.

(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).

Je vous rappelle la date du prochain Comité : il aura lieu le 1er février 2012, à Bron (nous attendons la confirmation).

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le compte-rendu de notre Comité n°150 du 12 octobre 2011. Aucune observation n'a été reçue.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Le bulletin est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je vais vous donner lecture du compte-rendu d'activité qui est assez important.

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 22 novembre 2011.
- Le Bureau restreint s'est réuni le 25 octobre, les 8, 15, 22 et 29 novembre et le 6 décembre 2011.
- 14 octobre 2011 : Rencontre entre les présidents et directeurs des syndicats d'énergies de Rhône Alpes.
- 21 octobre 2011 : Participation au Comité de pilotage du projet OSER du Conseil régional (représentation de Corinne DUBOS).
- 27 octobre 2011 : Rendez-vous avec l'entreprise MONIN.
- 28 octobre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale en Préfecture.
- 3 novembre 2011 Invitation GrDF : conférence/échange autour du Biométhane.
- 4 novembre 2011 : Soirée annuelle des présidents et directeurs de syndicats organisée par GrDF – région Rhône Alpes Bourgogne.
- 8 novembre 2011 : Rencontre avec Mme EDWIGE, directrice GrDF.
- 15 novembre 2011 : Invitation aux 10 ans d'INEO.
- 16 novembre 2011 : Rencontre avec GrDF à Paris pour témoigner sur AMR devant des parlementaires. Déjeuner organisé par Laurence HÉZARD, directrice générale de GrDF. Un témoignage complémentaire est apporté par le Directeur Stratégie sur l'Efficacité énergétique.

  J'ai participé à une rencontre GrDF à Paris, un déjeuner avec les parlementaires sur l'AMR (compteurs intelligents pour GrDF). C'était très stupéfiant de voir nos grands élus participer à ce déjeuner, dont beaucoup avaient ignorance du fonctionnement de nos syndicats. Je tiens à le dire, j'étais surpris. Pourtant le thème était important.

  (Suite lecture du compte rendu d'activités du Président).
- 22 novembre 2011 : Réunion pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 22 novembre 2011 : Retour sur le groupe de travail Énergie au Bureau statutaire.

  Je laisse la parole à Mme DUBOS, qui a souhaité faire un point sur ce sujet.

Mme DUBOS.- Nous allons vous faire une présentation à deux voix avec Agnès HENNET, responsable du service Énergies au niveau du SIGERLy.

Suite à l'inquiétude du service Énergies sur la difficulté à répondre à l'attente des communes, notamment pour celles qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé ou celles qui sont en attente d'audit énergétique global ou de diagnostic énergétique sur certains bâtiments, face à la difficulté à recruter du personnel formé et compétent, à la demande du Président, il a été décidé de créer un groupe de travail, élus et direction, afin d'optimiser les missions du service.

Nous avons abordé ensemble notamment la question de la pérennisation des postes, avec l'étude éventuelle de l'hypothèse d'un financement sous la forme d'une contribution énergie.

À la demande du Président, il a été fait un appel à candidature adressé aux membres du Bureau syndical courant juillet 2011. Les membres qui ont participé, et je les en remercie car ils ont été très présents, puisqu'au départ nous devions faire trois réunions et finalement nous en avons fait quatre, et d'autres viendront certainement.

Les membres du groupe de travail étaient :

- Moi-même, en tant que vice-présidente Énergies,
- Jean-Philippe CHONE, de Communay,
- Gilles DESFORGES, de Brignais,
- Gérard FRAPPIER, de St Cyr au Mont d'Or,
- Christian LABIE, de Bron,
- Pierre-Alain MILLET, de Vénissieux,
- Maurice MOLIMAR, de Ste Foy lès Lyon,
- Jacques PARIOST, de Chasselay,
- Philippe PERARDEL, de St Germain au Mont d'Or,
- Yves CORON, Élodie ROSSET, Agnès HENNET.

Dans ce groupe de travail, il y avait aussi bien des grosses communes que des petites communes, et des communes qui avaient le CEP et d'autres qui ne l'avaient pas.

Mme HENNET.- Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises pour des séances de deux heures, qui se sont déroulées sur les mois de septembre et de novembre.

La réflexion du groupe a été organisée en quatre étapes :

- Définition des objectifs du service Énergies
- Déclinaison des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Cela a occupé les deux premières séances.

- Les moyens à mobiliser, avec notamment une réflexion concernant la question : quelles compétences pour quelles actions ?

Ont été mis en évidence trois niveaux de compétences qu'il fallait pouvoir décliner au sein de l'équipe : des compétences de base, des compétences plus approfondies pour pouvoir développer l'ensemble des missions du Conseil Énergie Partagé, et des compétences plus spécifiques ou expertes pour aborder des domaines tels que les réseaux de chaleur ou les énergies renouvelables, et notamment le photovoltaïque. Cela a fait l'objet des deux réunions suivantes.

Quels ont été les constats du groupe de travail ?

Nous avons regardé ce qui se passait au niveau d'autres syndicats. Nous avons pu constater que les pratiques étaient très diverses d'un syndicat à l'autre, tant sur la teneur des missions proposées que sur le mode de financement adopté.

Nous nous sommes rendu compte que pour le Conseil Énergie Partagé puisse être pérenne et soit bien perçu par les communes, il fallait que ce soit une mission complète. C'est-à-dire que dans chaque commune, on puisse développer l'ensemble des missions contenues dans le Conseil Énergie Partagé.

À ce niveau-là, pour l'instant, on ne sait pas encore très bien le faire. On a notamment à progresser pour tout ce qui est accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions de maîtrise de la demande d'énergie, par exemple suite à des audits énergétiques globaux, et aussi sur tout ce qui est conseil stratégique en amont, lorsque vous avez des projets de rénovation ou de construction de bâtiment.

Le troisième constat concernait une demande assez forte des communes sur du conseil expert, qui incluait à la fois le domaine technique et économique. Là, il faut des compétences spécifiques, et c'est un peu là ce qui nous fait défaut aujourd'hui, car elles sont en partie maîtrisées ou parfois elles reposent sur une seule tête, ce qui est un peu dangereux si la personne s'en va.

Un nouvel objectif qui a émergé était la mise à disposition d'une veille juridique et technique sur les énergies, et on alimenterait de cette façon les communes.

Ensuite je voulais souligner quelque chose qui se révèle de plus en plus contraignant chaque année, c'est la diminution des subventions allouées pour les études énergétiques.

Au niveau des propositions du groupe de travail, pour assurer la pérennité du travail du service Énergies et de bonnes conditions de travail, il faut assurer des missions de formation du personnel et recruter de nouveaux profils : des profils experts dans certains domaines bien particuliers. Ceci, bien sûr, en vue de renforcer les connaissances et l'expérience de l'équipe, qui est un peu jeune sur certains domaines.

L'une des faiblesses mise en avant était la difficulté à recruter, tant par les niveaux de salaires qui ne sont pas toujours très

attractifs par rapport au secteur privé, que l'évolution de carrière qui est un peu contrainte par la grille d'avancement de la fonction publique territoriale. C'était un point important.

Donc le groupe de travail a réfléchi à la mise en place d'une contribution énergie, qui pourrait couvrir tout ou partie des charges liées à cette activité. Cette activité, il est d'autant plus important d'arriver à la financer qu'elle se développe, compte tenu du contexte et du renchérissement des énergies, mais également du coût supplémentaire qui nous incombe quand les subventions diminuent. C'est le SIGERLy qui prend en charge ce coût complémentaire.

Quelles ont été les modalités de financement proposées ?

- Un financement progressif qui monterait en puissance au fil des années.

- Et une contribution initiale qui pourrait correspondre à deux domaines d'activité sur lesquels nous ne sommes pas présents : d'une part la veille juridique et technique, d'autre part une expertise concernant les achats d'énergie. Pour l'instant, nous n'intervenons pas beaucoup, seulement ponctuellement.

  Cette contribution initiale pourrait être à hauteur de 0,2 € par habitant et concernerait l'ensemble des 56 communes, soit un montant global d'environ 150 000 € qui correspond à 1/3 des charges du service Énergies.

Je laisse Mme DUBOS expliquer ce que serait la suite de la démarche.

Mme DUBOS.- Une fois que l'on a dit cela, beaucoup de choses sont encore à faire. Et concernant le financement entre autres, qui a été l'un des éléments déclenchant la mise en place de ce groupe de travail, la seule contribution envisageable rapidement, c'est-à-dire pouvant être prise en compte sur le budget 2012, serait une contribution correspondant à un montant calculé en euro par habitant et applicable aux 56 communes. Mais cette contribution ne répondrait pas forcément aux besoins du SIGERLy pour pérenniser entre autres son service Énergies, car elle couvrirait plutôt des nouveaux domaines. Et les estimations que nous avons faites en tenant compte de ce mode de calcul donnent des montants pour certaines communes trop importants dans l'ensemble.

Si nous voulons mettre en place un financement progressif, il faut revoir les statuts du SIGERLy pour être plus juste par rapport aux contributions. Mais il est nécessaire au préalable d'en discuter avec les communes membres du SIGERLy, afin d'être en mesure d'avoir une jauge du niveau de leur attente en termes de prestations de service assumées par notre syndicat. Donc dans un premier temps, avec les 41 communes qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé, et après

avec les 56 communes.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier dans notre démarche les éventuelles subventions que le SIGERLy pourrait solliciter. Nous le faisons déjà au niveau de l'ADEME et de la Région, et pourquoi pas au niveau du Grand Lyon.

Pour toutes ces raisons, il semble judicieux de prévoir une ou deux autres réunions afin d'affiner notre démarche, sachant qu'aujourd'hui, pour le budget 2012, nous ne sommes pas assez avancés pour faire des propositions qui pourraient être présentées au vote du Comité.

Nous sommes par ailleurs, vous le savez tous, en questionnement sur le devenir du SIGERLy.

Je pense que nous serons amenés à en reparler.

Je remercie le Président d'avoir bien voulu accepter que nous fassions une brève présentation, parce que certains ont travaillé là-dessus et c'est important de vous le rendre à tous.

M. ABADIE, Président.- Je tiens à remercier le service Énergies parce que c'est une question fondamentale. Nous avons un service qui est gratuit, mais à un moment donné, vu la montée en puissance des signatures avec les différentes communes, cela demandait une réflexion. Les redevances que nous touchons, puisque je rappelle que les services sont payés sur les redevances, notamment la redevance R1, et que celles-ci ont plutôt tendance à baisser qu'augmenter, il était nécessaire et important de se projeter, de faire de la prospective et de se dire : qu'est-ce qu'on souhaite ? Quel service on souhaite amener aux communes et comment on le finance ?

Nous avons fait des simulations, parce qu'aujourd'hui, pour le financer, la seule possibilité dans nos statuts, c'est le droit fixe que nous avons par commune. Mais selon les projections, étant donné que certaines communes ont le CEP, d'autres non et que des communes ont un nombre d'habitants important, cela faisait des écarts trop importants.

Nous nous sommes donnés du temps de réflexion, et aujourd'hui, par rapport à ce que je vais vous dire tout à l'heure, il y a des questionnements. Ce n'était pas la peine d'avancer sur quelque chose si tout est remis en cause dans quelque temps.

Le groupe de travail va repartir, mais nous aimerions aussi avoir vos impressions. J'ouvre le débat. Nous n'allons pas l'avoir ce soir, mais si vous voulez déjà poser des questions de façon à nous orienter un peu. Merci.

Y a-t-il des questions ? C'est important et j'aimerais bien avoir les avis des uns et des autres.

Mme DUBUIS (St Didier au Mt d'Or).- Je comprends bien que le SIGERLy veuille se gérer et se renforcer pour apporter ces services-là aux communes. Il existe sur le marché moult opérateurs énergétiques et bureaux d'études qui proposent ces services-là. Donc ma question : quel est l'intérêt finalement que le SIGERLy s'organise pour réaliser des services qui existent par ailleurs sur le marché ?

M. ABADIE, Président.- Nous ne sommes pas là pour nous lancer dans la concurrence. J'entends bien. Des bureaux d'études sur les énergies, il y en a beaucoup. Nous, c'est plutôt les visions d'ensemble. Et je rappelle que cela ne concerne que nos collectivités.

Je ne sais pas. Le service apporté peut être simplement un service de renseignement, qui permette d'orienter.

M. CORON, Directeur.- Premier élément, ne serait-ce que pour passer une mission à un bureau d'études, il faut définir cette mission.

Le SIGERLy aujourd'hui a un marché avec quatre titulaires, qui est :

- Le pilotage des audits énergétiques
- Les diagnostics énergétiques
- Les contrats de maintenance de chauffage
- Tout ce qui est réseau de chaleur chaufferie bois.

Nous avons déjà des entreprises, des bureaux d'études qui travaillent pour nous. Ce que nous ne voulons pas mélanger, ce sont des gens qui soient juge et partie. Une filiale d'un groupe énergétique qui va apporter des services énergétiques aux communes, c'est quelqu'un qui n'est pas crédible, et on l'a déjà rencontré.

Les élus ont besoin de quelqu'un qui leur dise pourquoi ce n'est pas possible et pourquoi c'est possible. Déjà, vous n'allez pas pouvoir passer un marché avec qui que ce soit si vous n'avez pas un minimum de compétences dans la commune. Ne serait-ce que cela, c'est un point de départ. Et les techniciens énergie sont capables d'apporter un service objectif et non orienté.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

M. RAY (St Cyr au Mt d'Or).- Je vous entends encore dire : « *On n'adhère pas au SIGERLy, il n'y a pas de droit d'adhésion au SIGERLy* ». Là, on change, il y aura donc une adhésion à payer au SIGERLy. C'est un changement à 180 degrés de politique, et une fois de plus, c'est le citoyen de base qui va payer.

M. ABADIE, Président.- Dans les statuts, en effet, il est marqué qu'il y a un droit fixe par nombre d'habitants. Je rappelle que nous l'avions laissé à zéro. Une partie du

personnel est payée sur la redevance R1, et nous avions dit que selon le développement du syndicat, si à un moment donné on ne pouvait plus payer le personnel sur cette redevance, nous nous donnions la possibilité en effet de mettre en place ce droit.

En effet, c'est quelque chose de nouveau, puisque jusqu'à présent on ne le faisait pas payer. Ce n'est pas un virement de position, puisque c'était dans nos statuts. C'est plus un questionnement. C'est pourquoi j'ai demandé que le groupe de travail nous fasse des propositions : est-ce qu'aujourd'hui on reste sur la position actuelle, avec des insuffisances ou des carences que l'on ne pourra pas assumer ? C'est un choix. Vous savez bien que dans nos communes à un moment donné on fait des priorités. On se dit : aujourd'hui les communes n'ont plus les moyens de payer, on a des contributions élevées, etc., on ne souhaite pas aller plus loin et on reste sur ce schéma. Mme DUBOS a bien dit qu'on consulterait les communes avant de nous lancer dans cette démarche. Ce ne sera pas arbitraire. Ce que l'on pourrait faire, je le dis. Mais vous le savez, j'ai toujours ce principe de proximité de travail avec les communes, et nous ne le ferons que si la majorité des communes le souhaitent et pas autrement.

Voilà.

Nous aurons l'occasion je pense en début d'année de reparler de cette question très importante.

Je continue. (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).

- 24 novembre 2011 : Déjeuner avec GrDF au congrès des maires.
- 28 novembre 2011 : Rencontre pour dossiers de Rochetaillée-sur-Saône (Éclairage public et dissimulation).
- 2 décembre 2011 : Rencontre Cabinet Seban & Associés sur les enjeux de la concession.

  À la réunion de l'ensemble des neuf syndicats Rhône-Alpes, nous avions abordé comment répondre à ERDF d'une façon plus catégorique, et donc nous nous renseignons sur comment travailler avec eux.

  (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).
- 2 décembre 2011 : Rencontre à la Préfecture avec le Grand Lyon et le SYDER.
- 5 décembre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale.

  Je reviens sur les deux commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) qui ont eu lieu et sur la rencontre avec la Préfecture, le SYDER, le Grand Lyon et le SIGERLy.

  Lors de la première commission départementale de coopération intercommunale, il avait été dit, on avait pu le voir dans la presse, que les préfets, puisque cela concerne

l'ensemble de la France, avaient reçu des consignes de dire que s'il n'y avait pas accord des communes, on continuait la discussion et qu'il n'y aurait pas de position tranchée.

C'est ce qui s'est passé à cette première réunion CDCI, où il a été dit (je ne vais pas entrer dans les détails) que des communes ne souhaitaient pas entrer dans telle communauté de communes pour diverses raisons. Une autre disant : « Je ne veux pas être avec Untel » ou « Je préfère être avec Untel », certaines souhaitant même rester seule. Le Préfet ayant répondu qu'il n'en était pas question.

Toutes ces questions ont été abordées. Certaines positions ont été prises, par exemple le choix de la commune de Quincieux, qui avait demandé à intégrer le Grand Lyon. Juridiquement c'était possible, le Grand Lyon a donné un avis favorable. Il a donc été acté que la commune de Quincieux entrerait dans le Grand Lyon à partir de 2014.

Il y avait la problématique de la commune de Jons qui, par le phénomène de la loi et de la continuité territoriale, devait rentrer dans le Grand Lyon. La commune de Jons a trouvé un artifice en faisant un échange de terrains avec son voisin. De ce fait, il y avait une continuité territoriale, donc plus de raison d'entrer dans le Grand Lyon. Cela a été acté. Les communes ont délibéré et cela a été validé par le Préfet.

Restait le problème de la commune de Millery. On va faire la même chose. Millery va céder une bande de terrain le long du Rhône, pour pouvoir rester dans la légalité. Et Millery logiquement restera dans sa communauté de communes et n'intégrera pas le Grand Lyon. Ce qui est différent de ce que vous avez pu voir dans le journal.

Dans les communautés de communes de l'Est, cela s'est réglé.

Le gros problème était le Beaujolais, je n'entre pas dans les détails, c'était très compliqué. Cela avait été reporté à la réunion du 5 décembre.

À la fin de cette première réunion qui a eu lieu, à la fin de la séance, le Président du Conseil général a parlé du SYDER et du SIGERLy. Logiquement, on ne devait pas en parler, puisque nos deux Comités avaient délibéré dans le sens de dire qu'il n'y aurait pas de fusion entre les deux syndicats, qu'il n'y avait pas d'accord. Donc logiquement, on n'aurait pas dû remettre sur le tapis cette question. Et M. MERCIER a dit : « *Je vois bien le SYDER, syndicat départemental, et le SIGERLy, au Grand Lyon* ». Et M. COLLOMB a répondu : « *Cela me va très bien* ». Et le Préfet a dit : « *Moi aussi* », car plus il diminue le nombre de syndicats, plus sa popularité augmente puisque c'est une demande du gouvernement d'aller dans la simplification des différents syndicats.

La question a été posée en fin de séance, le Président du Grand Lyon, M. COLLOMB, était déjà parti. J'ai demandé à intervenir car je suis dans cette commission, non pas au titre du SIGERLy mais au titre du Grand Lyon. Logiquement, je n'avais pas à intervenir, puisque j'étais présent au titre du Grand Lyon. Mais vous comprendrez qu'en entendant ceci, je

ne pouvais pas rester sans rien dire.

J'ai abordé cette question en expliquant que je ne comprenais pas très bien cette réaction, puisque ce n'était pas du tout ce qui était inscrit dans le schéma directeur. Je rappelle que dans le schéma directeur, on parlait simplement de la fusion SYDER, SIGERLy. À aucun moment on ne parlait du Grand Lyon, ni de la Ville de Lyon.

J'ai été surpris par cette position. Et d'ailleurs, Mme CHEVALIER et Mme DELAUNAY sont intervenues en disant : « *Monsieur ABADIE, pas d'inquiétude, nous mettrons en place une commission qui abordera cette question, et nous avancerons* ».

En effet, j'ai été invité à une réunion le vendredi 2 décembre. Étaient présents : le SYDER, le SIGERLy et le Grand Lyon. Mme CHEVALIER a pris la parole en disant : « *Comme je sais que vous êtes d'accord pour que le SYDER soit le syndicat rural départemental, le SIGERLy est supprimé* (je reprends ses mots) *et intègre le Grand Lyon* ».

Là j'ai réagi en disant : « *D'abord, je ne sais pas où vous avez vu l'accord, puisque pour avoir accord, il faut en avoir discuté. À aucun moment il n'y a eu de rencontre dans ce domaine-là. J'ai été surpris que vous disiez cela*.

Ensuite, vous parlez pour le SYDER d'un syndicat départemental, or un tel syndicat est à la taille du département ».

En effet, Mlle TAILLARDAT est intervenue en disant que j'avais raison et que le SYDER ne pouvait pas être considéré comme un syndicat départemental.

Il faut savoir que le SYDER veut être déclaré syndicat départemental, puisque dans le cadre de la redevance R2, un des facteurs est la population totale sur la population du syndicat. Et quand vous mettez que la population totale, c'est la population du syndicat, forcément vous avez le chiffre 1, et à ce moment-là, vous doublez votre redevance.

Ce qui n'est pas le cas, car dans l'hypothèse qui est souhaitée par le SYDER, par le Grand Lyon, le SYDER perdrait de la redevance R2. Dans le SYDER, il y a des communes du Grand Lyon. Ont-elles été consultées ? Je n'en sais rien.

Chez nous, nous avons la même chose avec des communes qui ne sont pas du Grand Lyon et qui sont au SIGERLy. Là, pareil, ils ont fait abstraction et ont dit : « Elles retourneront au SYDER ».

Aujourd'hui, je n'ai pas reçu mandat de l'ensemble de mes maires pour aller dans cette position. J'ai donc proposé de faire un groupe de travail. C'était un peu trop court entre lundi et aujourd'hui pour avoir le temps de travailler cette question. Donc nous en avons parlé en bureau restreint, et j'ai proposé qu'au prochain Comité, nous viendrons présenter aux délégués les avantages et les inconvénients d'être dans le Grand Lyon, communes Grand Lyon et communes non Grand Lyon, car elles aussi seront impactées dans cette affaire. Nous vous présenterons cela et je vous demanderai votre avis là-

dessus. Nous verrons ce qu'il en sortira, majorité ou pas, etc. Mais comme vous n'êtes que des délégués, et que dans cette affaire, s'il y a suppression du syndicat, la compétence retourne d'abord aux communes, ce sont les maires qui devront se prononcer pour aller au Grand Lyon.

L'idée, si nous avons une majorité de gens d'accord pour rester sur un statut (on fera des propositions, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant), que je vais proposer au Grand Lyon, en fonction des positions que nous prendrons, nous ferons un comité spécial avec les délégués et les maires. Et ce sont les maires qui se prononceront là-dessus. Et si les maires disent qu'il faut aller au Grand Lyon, nous irons au Grand Lyon. Sinon, nous n'irons pas au Grand Lyon.

Je crois que c'est clair. Je n'ai pas l'habitude de faire des diktats. C'est le choix des communes. D'ailleurs tout à l'heure l'un de nos collègues d'une grande commune m'a appelé en me disant : « La position de la commune est de ne pas aller au Grand Lyon », alors qu'il fait partie du Grand Lyon. Ce sont des choix. Il estime que le travail réalisé par notre syndicat est bien meilleur ici, que peut-être si c'était une antenne du Grand Lyon. Je ne veux pas entrer davantage dans les détails par rapport à cela.

M. VEYRIER (Francheville).- Qu'en serait-il du personnel du SIGERLy ? Cela m'inquiète. J'espère qu'il intégrerait le Grand Lyon ?

M. ABADIE, Président.- Logiquement, oui. Dans la presse, déjà depuis très longtemps des « Scud » sont envoyés. On voit bien qu'on essaye de nous téléguider dans certaines positions.

Le personnel est inquiet, vous l'avez bien compris. Cela va bien sûr du directeur jusqu'à l'ensemble du personnel. Nous-mêmes, les membres du Bureau, non pas pour nos positions personnelles, je vous le dis honnêtement, nous sommes là pour défendre l'intérêt de nos communes. C'est très important. Et j'ai apprécié qu'un collègue d'une grande commune donne sa position. Je rappelle aussi que le préfet avait dit : « *On n'ira pas à l'encontre des communes* ». Je le rappellerai.

Si les communes disent oui, nous irons, je ne suis pas pour faire de la résistance, loin de là. Et si on nous dit non, on dira que notre position est comme cela. Par contre, il faudra être très clair dans nos choix.

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Vous pouvez préciser qui sont Mesdames CHEVALIER et DELAUNAY ?

M. ABADIE, Président.- Madame DELAUNAY est sous-préfète. Madame CHEVALIER est directrice des services de la préfecture et aussi sous-préfète, en tout cas, elle était là au titre du préfet.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais je pense que la situation est en train de se tendre.

M. DEVINAZ.- Ici nous siégeons en tant que représentants de nos communes, nous ne sommes pas les maires, mais je pense que dès maintenant, compte tenu des informations que vient de donner M. ABADIE, il semble nécessaire que dans

chacune de nos communes, nous échangions avec le maire à ce sujet.

Le problème n'est pas forcément simple. M. ABADIE a dit qu'il y avait des propositions à formuler. Dans tout ce débat, il y a aussi la position de la Ville de Lyon, qui n'est dans aucun des syndicats.

Je présume que si demain on en venait à faire des propositions pour garder le SIGERLy, cela voudrait dire aussi que la Ville de Lyon rejoint le SIGERLy, et elle le fera en demandant des conditions vraisemblablement sur sa représentativité. Donc le problème n'est pas simple.

Je pense que dès maintenant, même si on va faire un comité spécifique, ce serait peut-être bien que dans chaque commune il y ait un débat au sein des élus et des équipes majoritaires.

M. ABADIE, Président.- Je pense que le débat, il faudra l'avoir quand vous aurez bien les éléments. Vous pouvez déjà en prémices commencer à en parler, mais il faudra que l'on vous donne bien tous ces éléments : le pour, le contre.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'habituellement, quand le Grand Lyon veut prendre une compétence, une commission générale se réunit pour étudier les conséquences financières et autres. Or là, on n'en a jamais entendu parler. On rentre par la petite porte.

Je ne veux pas entrer dans les polémiques et les histoires. Le Grand Lyon a pris la compétence très haut débit. Aujourd'hui, ce sont les opérateurs privés qui sont en train d'envahir le marché, plutôt que les collectivités.

Le Grand Lyon avait pris une compétence sur les réseaux de chaleur. J'ai dit : « La compétence, nous l'avons déjà, en tout cas pour certaines communes, d'autres ne l'ont pas donnée ». Le Grand Lyon a exprimé le désir de prendre cette compétence « réseaux de chaleur dits d'intérêt communautaire ». Qu'est-ce qu'on appelle « dit d'intérêt communautaire » ?

Beaucoup de questions peuvent se poser. Il a fait voter aussi une délibération sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. « Soutien », cela veut dire quoi ? Qu'est-ce qu'on appelle la compétence maîtrise de l'énergie ? Cela peut aller de A à Z : la gestion de l'eau, etc. Plein de choses. Ce n'est pas anodin.

Donc aujourd'hui, pour moi, il y a un flou juridique, un flou de compétences. Je pense que tout cela, il faudra bien le préciser.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- Mon intervention était justement sur cette dernière demande de transfert de compétence sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. C'est passé en conseil communautaire, cela a été voté, et aujourd'hui dans les communes, on nous demande de nous positionner par rapport à ce transfert de compétence. Quand on regarde bien, dans la liste des transferts de compétence, on parle de maîtrise de l'énergie, aussi bien dans le domaine transport, etc., et il y a bien le domaine de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Je suis intervenu puisque je fais partie du groupe de travail,

donc sur le développement des compétences au niveau du service Énergies, ma position est claire, mais malgré mon intervention, malgré tout cela, beaucoup de gens vont s'abstenir parce qu'ils comprennent qu'il y a un gros problème, mais pas voter contre. En final, la majorité l'emporte. Avec peu de voix, mais elle l'emporte. Donc déjà là aujourd'hui il y a une crainte.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que vous venez de dire, je vous donne l'exemple de la commission départementale de coopération intercommunale et la façon dont les membres ont été nommés. Par exemple, le SIGERLy n'était pas représenté, alors que l'on était dans les premiers.

En fait, pour vous donner un ordre d'idée, j'ai compté les gens qui votaient, j'ai compté combien il y avait de représentants du SIGERLy au sein de cette commission. Je fais abstraction de la Ville de Lyon, ils étaient quatre. Nous étions cinq communes, qui représentaient le SIGERLy et dont certaines étaient au Grand Lyon. Donc après, le débat, il n'y en a plus. Nous sommes plus de 30 membres au sein de cette commission, donc nous sommes effacés. C'est la problématique de la représentativité.

Dès que vous êtes dans un organisme important où vous êtes représenté en cascade, à un moment donné même sous-représenté, vous n'êtes plus dans le circuit, la parole est inaudible. Et vous l'avez bien dit, on s'abstient.

Je me suis abstenu, c'est le Préfet qui m'a demandé de m'abstenir car je n'étais pas au titre du SIGERLy, mais il m'a dit : « *Je comprends votre position, vous vous abstenez* ». Et dans le journal on voit : « voté à l'unanimité ». J'étais le seul à m'abstenir.

Nous allons clore le débat. Nous aurons toutes les vacances de fin d'année pour commencer à travailler là-dessus. Je vous amènerai des réponses précises pour vos communes, et vous ferez en connaissance de cause. Je peux vous dire que ce ne sera pas si facile. Mais je vous ferai des démonstrations, etc., pour que vous compreniez bien le problème. On ne prend des bonnes positions que quand on a bien compris le problème, et non pas sur des généralités. Aujourd'hui on ne parle que de généralités, etc., et on ne sait pas où l'on va.

- 7 décembre 2011 : Rendez-vous avec Millery pour la Dissimulation.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

- **Délibérations pour acte** :

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 41.

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 41.

Voilà pour les décisions de Bureau et de votre Président.

Je vous demande d'en prendre acte.

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 42.

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 43.

M. DESBOUIS.- C'est la troisième édition des rapports de contrôle qui sont réalisés en interne par le SIGERLy. C'est un travail d'équipe, et à ce titre, je voudrais remercier : M. DEGUELDRE pour sa collaboration, ainsi qu'Élodie ROSSET pour le travail important de collecte et d'analyse de données, que ce soit avec ERDF ou GrDF. Sandrine VOLLAND, agent du contrôle au service

Concessions, qui a aussi beaucoup travaillé sur ces rapports. Et Caroline PASQUIER, chargée de communication, qui a mis en forme ce rapport et a participé à son édition, et son impression aura lieu normalement avant la fin de l'année, en 2011.

Une nouveauté cette année : nous avons fait une synthèse de quatre pages de ce rapport, qui traite des principales données, que ce soit sur le rôle du SIGERLy, sur le patrimoine de la concession. Elle vous a été distribuée ou envoyée par mail voici une semaine environ.

Nous allons faire une centaine d'éditions de chaque rapport. Le rapport intégral et la synthèse seront diffusés à toutes les collectivités. Nous allons le diffuser aux syndicats d'énergie de la région Rhône-Alpes, à la Ville de Lyon, au Grand Lyon et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, qui fédère tous les syndicats d'énergie de France.

C'était un travail de longue haleine. Nous avons commencé en février dernier sur les données que nous avaient transmis ERDF et GrDF, à partir des comptes-rendus d'activités des concessionnaires qui sont édités fin juin de l'année précédente.

Ensuite, nous avons toutes les données qui nous sont communiquées au titre du contrôle par ERDF et GrDF. Ce sont des données beaucoup plus complètes, qui nous permettent de faire une analyse plus poussée. Pour obtenir ces informations, il faut être assermenté. C'est le cas pour tous les agents du service Concessions.

Nous avons également des données plus nationales au niveau de la FNCCR, qui nous permettent de faire des comparatifs de la concession SIGERLy avec le niveau national.

Au sommaire, c'est l'électricité en premier. Les sujets traités : le rôle du SIGERLy, avec des thématiques particulières sur l'analyse des dossiers que l'on reçoit du concessionnaire, la cartographie, l'élimination des transformateurs.

Un deuxième volet traite de l'état du patrimoine dans la concession, notamment des réseaux de distribution HTA 20 000 volts et les réseaux basse tension qui sont plutôt sur 400 volts.

Ensuite, on passe en revue les travaux du concessionnaire, les travaux par type de réseau, l'évolution des dépenses liées aux mises en service pour travaux, que ce soient les extensions de réseau, les renforcements, les renouvellements.

On parle également de l'article 8.

Ensuite, on a les services rendus aux usagers, tout ce qui concerne la consommation électrique sur la concession, avec le nombre de clients, les recettes d'acheminement, le coût de l'acheminement, les usagers qui ont fait valoir leur éligibilité, qui sont chez d'autres fournisseurs.

On parle de la qualité de la tension, des critères pour la qualité de fourniture, les services au client.

Et on a tout l'aspect comptable et financier de la concession.

C'est sur ce domaine où nous avons beaucoup de difficultés à obtenir des informations, que ce soient notamment les provisions pour renouvellement qui sont affectées au renouvellement des réseaux de distribution. Nous demandons ces informations affaire par affaire, et c'est là où cela pose un vrai problème.

Il faut savoir, on l'avait précisé l'année dernière, que les travaux réalisés par le SIGERLy sont sous-valorisés par ERDF dans sa comptabilité. Il y a des décalages parfois importants.

Donc nous persistons, nous demandons ces informations. Je pense que nous aurons toujours du mal à les avoir.

En tout cas, nous avons projeté, pour l'électricité, de suivre toutes les dépenses affaire par affaire et commune par commune sur les réseaux de distribution, tous les travaux réalisés par le SIGERLy. Nous allons suivre leur amortissement dans le temps et le comparer ensuite avec ce qu'amortit ERDF dans sa comptabilité. Cela nous permettra de mieux comparer les différences de valorisation.

Dans les flux financiers, il y a les droits du concédant. Également une synthèse des résultats.

Je tiens à préciser, malgré plusieurs relances auprès d'ERDF, que nous n'avons pas reçu de réponse au rapport de contrôle de l'année dernière. En tout cas, nous n'avons pas reçu de réponse officielle. Nous avons eu des échanges tout au long de l'année avec ERDF sur certaines données, mais nous n'avons pas cette information.

Nous allons passer aux conclusions sur le constat du contrôle.

Le rapport de contrôle fait apparaître un certain nombre de demandes. Tous les ans, on établit ce listing, à adresser au fournisseur EDF d'une part, pour la partie fourniture d'électricité. Nous n'avons pas grand-chose à demander pour EDF. Nous avons l'ensemble des données présentes dans le protocole. En fait, il nous manque des données à la maille de la concession dans le protocole signé au niveau national avec ERDF et la FNCCR. Certains indicateurs nous sont communiqués. Pour le domaine service rendu aux usagers, nous avons des problèmes de mise en cohérence avec les données fournies par ERDF sur l'énergie acheminée pour un certain type de clients ayant fait valoir leur éligibilité. Auparavant c'était ERDF qui fournissait toutes ces données, et maintenant c'est EDF qui fournit les données pour les tarifs réglementés, et ERDF fournit les données pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité. Et quand on fait le total des deux, il y a incohérence entre les quantités acheminées et ce que fournissent ERDF et EDF. En fait, c'est moins bien qu'avant.

Ensuite, nous avons toutes les demandes adressées à ERDF au titre du rapport, pour le rôle du SIGERLy, tous les chapitres énumérés tout à l'heure. Par exemple, les informations concernant les transformateurs qui contenaient du PCB, en fonction de critères entre 50 et 500 parties par million.

On a également une information des coupures intervenant sur le réseau ayant pour origine des travaux : nous n'avons pas d'information sur ce sujet-là.

Pour l'état du patrimoine, je ne vais pas tout passer en revue, je pense que vous l'avez lu dans ce que l'on vous a adressé. Il y a une feuille recto-verso.

Quelque chose avait été ajouté : la justification du réglage effectif des départs HTA à 20 600 V au poste source. Normalement, ils sont réglés à 20 000, et en fait ERDF les règle à un peu plus de 20 000 pour essayer de diminuer les chutes de tension sur le réseau en aval.

Ce que l'on peut souligner pour ERDF : un modèle de calcul a changé l'année dernière, qui concerne les clients mal alimentés. Trois paramètres ont été révisés par ERDF et conduisent à diviser par trois le nombre de clients mal alimentés. C'est énorme. Je n'ai plus les chiffres à l'esprit. Nous allons suivre de près ces données, car cela nous inquiète que l'on ait divisé par trois le nombre de clients mal alimentés sur un simple changement de paramètres.

L'insuffisance de données transmises par ERDF, c'est ce que nous soulignons dans le rapport de contrôle pour l'électricité 2010.

Avez-vous des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Vous avez dit que les travaux effectués par le SIGERLy étaient en général sous-évalués en valeur dans les comptes de ERDF. Ce sont des travaux sur les réseaux que le SIGERLy a concédés à ERDF. En quoi ERDF peut-il valoriser ces travaux ? À titre d'inventaire général ? Ce sont des travaux faits par autrui sur le réseau qu'il a en concession ? C'est bien cela ?

Comment se fait-il qu'il les sous-évalue ? Ce sont des données objectives, comptables, financières ? Ils font des réfactions ?

M. DESBOUIS.- Par exemple, si on arrêtait la concession demain, tous les investissements qui auraient été réalisés par le SIGERLy ne seraient pas valorisés à leur juste valeur, mais selon une valeur économique déterminée par référence au coût qu'aurait supporté le concessionnaire s'il avait réalisé l'ouvrage.

Et donc cela sous-valorise notre patrimoine par rapport aux financements que l'on a réellement apportés, et en fin de contrat c'est pénalisant pour nous.

Par contre, ce n'est pas le cas pour leurs travaux. Ils sont valorisés à une autre échelle.

M. FARAMIN (Dardilly).- Cela a toujours fonctionné comme cela ?

M. DESBOUIS.- Oui.

Un protocole a été signé entre ERDF et la FNCCR qui tend à rapprocher ces divergences de valorisation. Et certains seuils ont été définis. Si on est dans les seuils, on rentre la valorisation comme elle était prévue. Par contre, si elle s'écarte d'un seuil, on revoit avec ERDF ce qui ne fonctionne pas et on peut éventuellement corriger. Mais on n'aura jamais la valorisation à l'euro près de ce que l'on a dépensé.

M. FARAMIN (Dardilly).- Les modes d'amortissement sont identiques des deux côtés ?

M. DESBOUIS.- Non, ils ne sont pas les mêmes.

Nous allons travailler là-dessus à partir de 2012. Nous n'allons pas reprendre le passif de toutes les opérations qui ont été réalisées. Nous avons travaillé en concertation avec le service Dissimulation et le service Comptabilité, et nous nous attacherons à faire apparaître cela dans les comptes du SIGERLy.

C'étaient des questions qui avaient été posées par la Chambre régionale des comptes, de savoir si on suivait l'amortissement du patrimoine du SIGERLy en interne. Donc nous passerons par cette procédure.

Je vous propose de passer au gaz.

Nous avons un peu la même chose pour les thèmes abordés avec GrDF : l'état du patrimoine, la sécurité et la qualité de la distribution de gaz. La maintenance. Le service rendu aux usagers. Et tout l'aspect financier avec GrDF.

La différence avec GrDF, c'est que l'on ne fait pas d'investissement sur le réseau de distribution public, contrairement à l'électricité. Seul le concessionnaire fait des investissements sur le réseau.

Nous avons une synthèse. Les documents sont là, sur la table, si vous voulez les consulter.

Nous avons une liste de demandes de l'autorité concédante à GDF Suez en qualité de fournisseur d'énergie au tarif réglementé.

On demande les données permettant de distinguer les usagers qui ont conservé le tarif réglementé et ceux qui ont choisi de faire valoir leur éligibilité. On n'a aucune vue sur ces critères-là. Comme nous avons instauré un règlement de service public local au dernier Comité, nous pourrons les associer et leur demander ces informations.

Ensuite on a la partie GrDF, le distributeur, avec une liste importante mais un peu moins consistante qu'ERDF. De manière générale, on obtient des données auprès de GrDF. Ils ont répondu très rapidement au rapport de contrôle de l'année passée. Ils ont répondu au mois de

février ou mars, avec un courrier officiel, ce que n'a pas fait ERDF. Cela nous a permis de travailler rapidement sur ce dossier, puis de faire le nouveau rapport 2010.

Nous avons demandé des informations complémentaires sur la transmission systématique des mises à jour annuelles cartographiques pour l'ensemble du réseau de distribution. On avait de la peine car ils ont changé de système d'information géographique. Cela devrait rentrer dans l'ordre cette année.

On s'est aperçu que l'on ne disposait pas de tous les projets que GrDF réalisait sur le territoire du SIGERLy. Normalement ils ont obligation de nous les transmettre. Nous nous sommes aperçus que quelques dossiers ne nous étaient pas parvenus.

Ensuite, nous avions l'état du patrimoine de la concession. On demande la poursuite de la démarche de fiabilisation de l'inventaire technique. Nous avons un certain nombre de doléances. La présentation du nouveau schéma de vannage. En fait, ils vont réduire la maille de coupure des usagers suite à l'instauration des procédures gaz renforcées pour minimiser la coupure des usagers lors d'incidents. Ce sera présenté en décembre prochain.

Nous avons aussi sollicité la stratégie de GrDF pour faire face à la dégradation de la situation pour 12 communes de la concession. Nous avons des taux d'incidents pour 100 km un peu élevés par rapport à la normale.

Nous avons demandé également l'analyse approfondie des causes d'interruption de fourniture sur Couzon au Mont d'Or et la mise en œuvre des mesures adaptées pour améliorer la situation. Nous avons trouvé qu'il y avait beaucoup d'interruptions de fourniture sur cette commune.

Intensifier la prévention des dommages aux ouvrages compte tenu de l'évolution en 2010 du nombre d'incidents liés aux activités humaines. On s'aperçoit que les interventions faites sur le domaine public génèrent de plus en plus d'incidents. On n'avait pas forcément l'information de manière fluide par le concessionnaire.

Et puis, on a tout l'aspect comptable et financier. Le montant de la RODP pour 2010 : on vous fait l'information tous les ans pour percevoir la partie communale pour la RODP, qui correspond à la voirie communale. Certes, quand elle a été confiée au Grand Lyon, il y en a très peu pour la partie communale, mais il est tout de même intéressant de demander cette redevance d'occupation du domaine public.

On a fait de même cette année avec GRTgaz que l'on va rencontrer demain pour échanger avec eux sur cette problématique des redevances.

Voilà les constats pour le gaz.

Les actions futures : nous allons transmettre les deux rapports de contrôle, gaz et électricité, aux deux concessionnaires. Et nous travaillerons à nouveau l'année prochaine pour tenter encore d'améliorer le service public de l'électricité et du gaz.

Avez-vous des questions par rapport au gaz ?

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Pouvez-vous justifier le constat que vous faites à propos d'ERDF ?

Y a-t-il une volonté de leur part de ne pas vous transmettre les informations ? Est-ce un effet structurel ? Avez-vous pu analyser la raison ?

M. ABADIE, Président.- M. DESBOUIS ne peut pas répondre à cette question. Son rôle est de contrôler.

Les autres sujets que nous allons aborder sont relatifs justement au positionnement d'ERDF, que ce soit au niveau national ou local.

Localement, nous avons des interlocuteurs qui font leur travail, mais souvent ils sont obligés d'aller chercher des informations plus haut, et c'est là où il y a certains blocages ou difficultés à obtenir les renseignements. On finit par les obtenir officieusement, on arrive à avoir des éléments. Mais nous avons de grosses difficultés avec ERDF parce qu'il y a l'histoire des compteurs LINKY, les 30 ans de renouvellement de la concession, l'amendement, etc.

On l'a vu aussi tout à l'heure sur les coupures. Vous avez vu les courriers qui sont faits aux maires, sans concertation avec les syndicats.

On sent bien qu'il y a, non pas une volonté, mais une difficulté relationnelle avec ERDF, et moindre avec GrDF, avec qui cela se passe bien.

Avec ERDF, nous avons aussi une problématique structurelle, puisqu'il y a trois centres, etc. À l'époque, chaque fois on disait : « Les chiffres, on ne peut pas vous les donner car ils sont à la taille de ceci ou de cela ». Quand on voit leur compte rendu, chaque fois on a le problème, car des éléments nous sont donnés à la maille de la concession, d'autres nous sont donnés à la maille départementale, et d'autres à la maille nationale. Il faut décortiquer à l'intérieur, et parfois on ne peut pas trouver les éléments, ce qui nous pose des problèmes.

Alain DESBOUIS et son service font un travail remarquable, très pointu là-dessus. Nous nous sommes rencontrés avec l'ensemble des syndicats, puisque nous avons créé l'Union régionale des syndicats d'électricité et de gaz, c'est important parce qu'il y a des contacts avec les différents services des syndicats, pour voir de quelle façon chacun aborde le contrôle des concessions, et je peux vous dire que nous sommes l'un des syndicats le plus pointu dans le contrôle des concessions.

Je vous propose de continuer.

- **Délibérations** :

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 44.

M. ABADIE, Président.- Le vœu relatif à la généralisation des compteurs évolués LINKY. Je ne reviens pas sur LINKY, tout le monde en a entendu parler. Vous savez qu'il devrait être développé puisqu'il y a l'aval aujourd'hui pour développer ce compteur LINKY. Vous savez qu'il y a diverses positions. Par exemple, la Ville de Paris a refusé de voter cette évolution, pour diverses raisons, notamment par rapport à des points que l'on va revoir dans les vœux que l'on veut émettre.

La Ville de Lyon ne souhaite pas le développement des compteurs LINKY, puisque la Ville de Lyon et le Grand Lyon vont signer avec des opérateurs japonais un protocole NEDO d'évolution des Smart Grid. Et en fait, cette évolution n'est pas compatible avec les compteurs LINKY.

Tout à l'heure on parlait de nébuleuse, etc. On voit des développements peut-être intéressants, des expérimentations et autres qui se font, mais après on a une difficulté, c'est qu'il n'y a plus de vision très claire au niveau national sur ces ensembles-là.

Quels sont les vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ?

S’il est vrai que ces compteurs apportent beaucoup d’avantages, ils présentent aussi certains inconvénients, que nous avons demandé de pallier.

D’abord, les compteurs électriques LINKY, y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d’information font partie des ouvrages de distribution publique d’électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.

En simple, les compteurs LINKY font partie de la concession. Or, ERDF veut conserver ces compteurs dans son patrimoine. Tout simplement parce qu’à partir de ces compteurs, ils vont vouloir vendre des produits qui seront issus de ces compteurs à leurs clients. Donc vous comprendrez pourquoi ils veulent garder ces compteurs. Or nous estimons que, d’après le contrat de la concession qui avait été signé avec la convention, ces compteurs appartiennent à la concession. Donc nous ne sommes pas d’accord.

D’ailleurs, un amendement a été demandé par Mme BELLON au niveau national, pour que l’ensemble des contrats de concession électrique soit prorogé pour trente ans. Parce qu’elle estime que pour l’investissement qui est fait, de l’ordre de 11 milliards d'euros, si j’ai bonne mémoire, c’est le délai nécessaire pour amortir cet investissement. Ce qui voudrait dire que l’ensemble de nos contrats de concession devrait être prorogé pour trente ans.

Vous comprendrez que l’on ne peut pas accepter cela. Ce n’est pas possible. D’abord, on se met hors-la-loi par rapport à la législation européenne, puisqu’il devrait y avoir la mise en concurrence des concessions, et aujourd’hui, si on prolonge de trente ans, cela reporte le problème dans trente ans.

Mais je ne vais pas aller plus loin, on pourrait en discuter.

Ensuite, que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés. On ne veut pas que ce soit un moyen, quand il y a un impayé, de bloquer le système.

Que les usagers consommateurs bénéficient d’informations accessibles et pertinentes. On avait demandé des afficheurs déportés. Souvent ces compteurs sont soit dans les caves, soit à l’extérieur, et donc si on veut faire de la maîtrise de l’énergie, ils doivent être faciles d’accès. Si chaque fois vous devez descendre dans votre cave pour vérifier vos consommations ou autres, je pense que le rôle qu’on doit jouer dans la maîtrise de l’énergie ne serait pas assumé. Nous avons demandé que des afficheurs déportés soient installés et gratuits. Cela aussi, ce n’est pas pris en compte à l’heure d’aujourd’hui.

Ensuite, bien entendu, que l’Autorité Organisatrice de la Distribution puisse utiliser ces informations à titre gratuit.

Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l’alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d’un protocole qui serait établi avec chacune d’elles. Ces informations sont en effet primordiales. Pour que nous-mêmes puissions les utiliser, les analyser, c’est important qu’on puisse les avoir, et notamment en matière de renforcement des réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME », qui sont faites en présence du préfet.

Enfin, que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment des autres investissements. Il ne faut pas qu’ERDF dise : j’ai investi 11 milliards d'euros, de l’autre côté je ne fais pas. Tout à l’heure j’ai souri quand vous avez parlé qu’ils disaient : « Le 1 milliard d'euros que l’on a économisé pour ne pas faire l’information, on va le remettre dans la maintenance ». Cela m’étonnerait !

Ce que l'on vous propose, c'est d'être d'accord pour que ces vœux-là soient transmis à ERDF. Ce sont les mêmes vœux qui sont faits au niveau de nos différents syndicats, des neuf syndicats.

M. DESBOUIS.- Oui, ils sont adaptés à chaque syndicat.

M. ABADIE, Président.- Chaque syndicat va délibérer de la même façon et ce sera envoyé au niveau national.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. CHONE (Communay).- Pour des raisons professionnelles, je souhaite ne pas prendre part au vote.

M. ABADIE, Président.- Je comprends. Ce qui est normal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ***Adopté à l'unanimité des votants***.

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 45

M. ABADIE, Président.- Nous allons continuer toujours avec les problématiques avec ERDF et parler de l'article 8, notamment de la convention triennale.

C'est une convention que nous vous proposons de voter, qui nous satisfait sur le plan financier puisqu'on retrouve les éléments financiers qu'on voulait nous enlever, mais qui ne me satisfait pas sur le fond.

M. CORON, directeur.- L'article 8, qui est un article du cahier des charges de la concession, dit que le syndicat pour les travaux de dissimulation de réseaux bénéficie d'aide financière de la part d'ERDF.

De 2008 à 2010, le montant était de 380 000 €, majoré de 10 %, ce qui l'amenait à 420 000 €, parce qu'on dissimulait des réseaux en fils nus, qui étaient les plus fragiles ou les plus vétustes, et déjà partiellement amortis.

Donc début 2011, on nous dit : « La convention précédente est terminée, maintenant ce n'est plus la même règle du jeu, il faut discuter ». Mais dans une discussion, en général on s'attend à véritablement un échange, et là on nous dit : « On va diminuer de 30 %. Et ces 30 %, on ne va pas vous le faire en une fois mais en deux fois ». Donc on va passer de 380 000 € à 300 000 € en deux ans.

À partir de là, on a continué à discuter, et on nous a dit : « Ce ne sera pas en deux fois, ce sera en trois fois, donc ce sera 380 000, 340 000, puis 300 000 € ».

Et à force de discuter, ils nous disent : « On va vous compenser ces trois ans. La première année, on va vous donner la différence de 40 000 €, puis ainsi de suite. Et au final, on propose au SIGERLy et donc aux communes, que cette diminution soit indolore, puisqu'elle est compensée par une somme qui correspond au manque à gagner pendant les trois ans ».

Cette somme est de 240 000 €, donc elle compense bien la diminution, mais cette somme, on ne sait pas d'où elle vient, donc elle risque de manquer sur les investissements qui étaient à faire ailleurs. Et de toute façon, cela nous amène dans trois ans à constater que l'on n'aura plus 380 000 €, mais 300 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. ABADIE, Président.- Financièrement, on retrouve les montants qui nous avaient été accordés. C'est valable pour la convention pour les trois ans. Mais quand il y aura de nouveau la signature, on nous dira : « Les montants étaient ceux-là et maintenant ce sera ça ». Il n'y aura plus les compensations, sinon il faudra encore renégocier.

C'est un peu navrant de voir qu'au fur et mesure, on nous rabiote ces montants.

M. CORON, directeur.- C'est l'aspect financier. Et un petit aspect technique que je n'ai pas développé : quand la maîtrise d'ouvrage de ces 240 000 € sera sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF, on l'a vu tout à l'heure, ils n'intègrent pas dans leurs amortissements les travaux du SIGERLy. De la même façon, quand ils nous diront : « Cela a coûté 240 000 € », on n'aura aucune preuve que cela a véritablement coûté cette somme. On affiche une somme, mais on n'a aucun moyen de la vérifier. Ce sont des éléments importants.

Le deuxième point technique, étant donné que ce sont des travaux sur la maîtrise d'ouvrage, ils sont en train de dire : « Le SIGERLy vous fait des travaux, mais nous aussi on sait les faire ». Finalement, quel intérêt ?

On rejoint peut-être là des sous-entendus vis-à-vis du Grand Lyon, cela n'engage que moi quand je dis cela, mais peut-être que finalement on essaye de prouver aux communes que si ERDF faisait les travaux sous sa propre maîtrise d'ouvrage, on n'aurait plus besoin du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose de voter cette convention triennale, puisqu'elle nous apporte quand même nos financements. Mais cela me gêne sur le fond. Aujourd'hui nous avons besoin d'argent, donc il faut le faire. Après, il y aura le débat à avoir avec ERDF.

Je rappelle que l'ensemble des neuf syndicats de Rhône-Alpes a demandé à rencontrer Madame BELLON. Nous lui avons proposé un rendez-vous début janvier, nous ne savons pas si elle va venir. Elle s'était engagée à venir nous rencontrer. J'espère qu'au cours de cette rencontre, nous pourrons aborder toutes ces problématiques de la redevance R2, de l'article 8, du compteur LINKY, du partenariat avec les syndicats et autres. Je pense que ce serait dommage que nos relations, qui étaient quand même bonnes, se dégradent.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/07

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 47

M. DEVINAZ.- Nous avons toute une série de délibérations avec des chiffres.

Il s'agit de la révision des contributions de 2012.

La contribution des communes : on nous explique comment elle peut s'écrire. C'est la contribution fixe, plus la quote-part fonctionnement, plus la quote-part investissement.

Et en ce qui nous concerne dans cette délibération, c'est uniquement la quote-part fonctionnement.

Cette quote-part fonctionnement représente la part de la commune au fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle va dépendre de trois facteurs :

- La puissance installée,
- La couverture en éclairage public de la commune,
- Le nombre d'habitants sur la commune.

Elle sert à valoriser les coûts globaux du syndicat pour :

- L'achat d'énergie,
- La maintenance et l'entretien des réseaux.

La formule :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{419} \times P_{installée} + \mathbf{29} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

On aurait pu l'écrire plus simplement, mais si on fait apparaître les deux, c'est qu'un correspond à ce qui retourne dans les entreprises et l'autre correspond au fonctionnement de notre syndicat.

Nous avons un certain nombre d'explications des raisons pour lesquelles nous sommes obligés de revaloriser les choses. Nous avons cinq augmentations :

- Les frais d'achats d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 2,18 % au 1er juillet 2011.
- La contribution au service public d'électricité va augmenter en deux temps : elle est passée de 7,5 € à 9 € en août 2011 et va passer de 9 € à 10,5 € à partir de juillet 2012.
- La contribution tarifaire d'acheminement a augmenté.
- La taxe communale sur la consommation finale a augmenté, ainsi que celle du Département.
- La taxe départementale sur la consommation finale a augmenté.

Après ces cinq augmentations, le coût d'énergie pour l'éclairage public en 2012 sera plus cher de 4,4 % que celui de 2011.

Par contre, il y a eu une optimisation des frais d'entretien des installations, et là, on va passer de 29 à 28 €.

Et conformément à nos statuts et à ce qui est prévisible, la nouvelle formule sera :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{437} \times P_{installée} + \mathbf{28} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

Je vais demander aux membres du Comité de se prononcer sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle éclairage public telle qu'elle est écrite, et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

M. ABADIE, Président.- Avant de voter, je voudrais vous montrer deux choses :

- Le syndicat est très vigilant et fait beaucoup d'efforts, de travail, ce qui nous permet de mieux maîtriser, car on a parlé de maîtrise de l'énergie mais nous essayons aussi de maîtriser les coûts.

  Et nous avons proposé de diminuer la part de 29 à 28 €. Ce n'est pas beaucoup, on aurait pu la laisser à 29 €, mais nous voulons la transparence. Et puisque avec 28 € on y arrive, on facture 28 € et non 29 €.

- Par contre, vous avez vu le cumul des augmentations, ce qui fait une augmentation de 4,4 %, malheureusement, et ce n'est pas terminé puisque l'électricité augmentera encore dans les années futures.

M. DEVINAZ.- Qu'est-ce que cela représente en augmentation pour la commune ?

Le tableau, qui n'est pas tout à fait finalisé, fait quand même apparaître qu'au final cela crée une augmentation de 1 à 2 % suivant les communes.

Encore une fois, les agents du SIGERLy qui ont fait les calculs ont bien pris soin de me dire : « On n'a pas finalisé, on n'est pas dans le détail ». Cela donne un ordre de grandeur.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose d'adopter ce changement de formule. Comme vous l'avez vu, le terme 419 devient 437, et les 29 deviennent 28 €.

M. FARAMIN (Dardilly).- Une question qui vient à l'esprit : on court un peu après les révisions. On ne peut jamais anticiper ?

M. ABADIE, Président.- Non, on ne peut pas anticiper, on ne sait pas.

M. FARAMIN (Dardilly).- On constate toujours les hausses ? Il n'y a pas de marge de sécurité ?

M. ABADIE, Président.- Non.

M. CORON, directeur.- Là, on a anticipé celles de 2012.

M. ABADIE, Président.- Oui, un peu. Le syndicat n'est pas là pour faire de l'argent, il est là pour les communes. On avait fait déjà un petit rattrapage la dernière fois, mais on ne peut pas être en temps réel, cela représenterait trop de difficultés pour le faire. Nous essayons de coller au mieux aux coûts. Mais on ne peut pas anticiper, car on l'a vu, maintenant il y aura peut-être plusieurs augmentations dans l'année, pour que psychologiquement le particulier ne se rende pas compte que finalement dans l'année on a augmenté de 7 %.

Je vous propose de voter.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- On est bien d'accord qu'on parle de la part syndicat de 1 à 2 % d'augmentation, suite aux augmentations d'énergie pour les impôts 2012 payés en 2013 ?

M. ABADIE, Président.- C'est la contribution de 2012. Ce sera ce que vous allez payer fin 2012.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- En termes de communication, il y a à un moment donné des choses à marquer pour bien expliquer aux gens, car la plupart du temps ils ne comprennent pas trop cette part syndicat qui augmente, alors qu'on vient déjà de prendre 2 % tout de suite.

M. ABADIE, Président.- C'est exact. Cette part de 2 %, c'est sur la part fonctionnement. Après, il faut l'ajouter, quand on a la contribution annuelle, il y a l'investissement qui est souvent bien plus important. Mais c'est vrai que cela fait 2 % sur ce volet-là.

M. CORON, directeur.- L'énergie augmente de 4,4 %. Le coût de la maintenance baisse de 1 € par point lumineux. Donc le cumul simulé en gros pour chaque commune représente une revalorisation à patrimoine identique de 1 %. Si en plus la commune, dans le cadre des travaux avec le SIGERLy, a ajouté des points lumineux, le 1 % ne sera forcément pas 1 %. Et à l'inverse, si pour diverses raisons, la commune a minoré son patrimoine, elle n'aura pas ce 1 %.

Là, c'est 1 % à patrimoine identique. Et les travaux faits dans le cadre du SIGERLy conduisent à de la maîtrise de l'énergie et à diminuer les consommations. Et quand on comptabilise éventuellement une diminution de consommation de 4 à 5 %, ce que l'on constate suite à nos travaux, la contribution peut très bien ne pas augmenter, voire baisser. Nous avons le tableau commune par commune, mais sans les diminutions liées à la maîtrise de l'énergie, parce qu'on préfère le constater et le corriger en fin d'année plutôt que d'annoncer des chiffres en amont, car on joue sur 1 %, donc autant ne pas se pénaliser, et derrière ne pas mettre les élus en porte-à-faux dans le discours qu'ils tiennent.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 48

M. DEVINAZ.- Les deux délibérations sont liées : la première concerne la demande pour équilibrer ce budget. Et la deuxième, si on a décidé d'équilibrer, c'est de permettre au budget principal de le faire.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy. Le début de l'exploitation de cette installation a commencé à la saison 2009-2010, et il y a un étalement des livraisons d'autres tranches qui devaient se brancher, la 2 et la 3, ce qui n'a pas tout à fait été réalisé, et aujourd'hui il manque deux utilisateurs. Ce qui fait que le budget est déséquilibré, et on avait déjà, pour une durée de trois ans, accepté de « jouer la banque » ou l'avance par rapport à notre budget principal.

À l'issue de ces trois ans, il apparaît que pour le budget annexe 2012, des branchements ne sont toujours pas faits. Et donc il convient d'équilibrer, grâce au budget principal, par une somme de 30 000 €.

Je demande aux membres du Comité :

- d'approuver le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012, permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il sera constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme seront financées au sein du budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

M. ABADIE, Président.- Avant de passer au vote, je voudrais donner quelques explications.

Vous vous rappelez que ce réseau de chaleur, qu'on a pris un peu en marche dans le système, a fait que les hypothèses et les prévisions qui avaient été faites à l'époque reposaient sur un programme dans la ZAC du Contal, avec un nombre de logements définis. La crise est arrivée là-dessus, et un des programmes qui avait été prévu a été annulé. Ce qui a fait prendre du retard sur les réalisations. C'est le groupe Nexity qui devait réaliser les projets. Le projet a été abandonné. Entre-temps, on avait déjà commencé à travailler le réseau, à l'installer. On avait même revendu des tuyaux. On avait réussi à trouver d'autres partenaires, UTEI, qui était à côté, de façon à rentabiliser.

Aujourd'hui, le programme de Nexity a été remplacé par un programme avec Brémond. Cela a aussi pris un peu de retard. Et comme c'est un budget déjà que l'on avait vu déficitaire, on s'était prononcé pour faire une avance de trésorerie récupérable, parce que ce n'est qu'une avance, on avait dit qu'on le récupérerait, y compris les frais financiers.

Il n'était pas logique que les autres communes payent pour des utilisateurs différents (puisque je rappelle que le budget général, c'est tout le monde qui paye).

Nous avions accepté 80 000 € à l'époque. On avait peut-être été un peu juste dans la demande, et aujourd'hui on a besoin de 30 000 € supplémentaires qui entreront dans le même cadre, c'est-à-dire qu'il y aura un remboursement de l'ensemble de ces avances de trésorerie.

Voilà pour être clair.

C'est un gros souci. On a le même problème chez moi, avec un réseau encore plus important, où la difficulté quand on a des budgets annexes, c'est qu'on fait les réalisations, les investissements, mais les clients, on ne les a pas tous immédiatement.

Moi, je vais avoir un programme de gendarmerie -avec toutes les péripéties dans la presse- qui va être réalisé en une seule fois, mais après, le raccordement de la ZAC avec ses 700 logements va s'échelonner sur cinq ou six ans.
Ce qui fait que l'optimisation du réseau est décalée.

D'où tout le travail que l'on est en train de faire pour voir comment on peut remonter pour équilibrer les budgets, parce qu'on ne peut pas faire des dépenses sans qu'il y ait des recettes. La difficulté est là.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny).- Pour vous rassurer, Brémond et Grand Lyon Habitat ont commencé pratiquement ensemble au mois de mai, avec deux semaines d'écart, et actuellement ils vont bon train. Quand ce sera terminé, le problème sera solutionné.

M. ABADIE, Président.- D'accord.

Il est certain que là on l'a demandé par précaution. La première fois, on a été peut-être un peu mesquin, on n'a pas osé demander trop. Là on a peut-être été un peu plus, par précaution, et si les besoins font que l'on n'a pas besoin des 30 000 €, à ce moment-là on le reversera sur le budget principal.

Voilà ce que l'on vous propose.

D'autres questions ?

Nous proposons de le voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 50

M. DEVINAZ.- Maintenant que l'on a accepté, il faut pouvoir l'autoriser sur le budget principal.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » pour l'exercice 2012,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 51

M. DEVINAZ.- Autoriser l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Nous n'aurons pas voté notre budget au 1er janvier, donc les textes nous permettent d'anticiper tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. C'est pourquoi, avant le vote du budget

primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre syndicat, je vous demande d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement.

(Explications données à partir du tableau)

Vous voyez le chapitre « intitulé », ce qu'il y avait au budget 2011. Vous divisez par quatre pour vérifier que l'on a bien fait les calculs. Et c'est 25 % de ce qui était prévu en 2011, pour le budget principal, pour les budgets annexes La Tour de Salvagny, Photovoltaïque et Sathonay-Camp.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- C'est ce qu'on fait traditionnellement pour toutes les communes qui votent leur budget d'ici le mois de mars. Cette question ne se pose pas pour les communes qui ont voté leur budget en cette fin d'année ou qui vont le voter.

C'est traditionnel. Notre receveur, que je remercie d'être parmi nous, ne me contrarie pas là-dessus, la loi nous l'autorise.

Je vous propose de les voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 52

❒ Section de fonctionnement

M. DEVINAZ.- En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement** :

- la somme de moins 485 000 € correspond à des maintenances d'éclairage public.
- la somme de moins 110 100 € correspond à une surestimation des cotisations URSSAF et de retraites.
- 890 000 €, c'est une atténuation de ce que nous avions évalué sur la TLE.
- les 200 000 €, on va les passer dans la section d'investissement, ce qui nous limite dans les emprunts.
- Et il y a des nouveaux produits, des nouveaux emprunts, donc cela correspond aux charges financières. Il me semble qu'il faut les faire apparaître avant la fin 2011.

En ce qui concerne les **recettes de fonctionnement** :

- 7 900 € correspondent à des remboursements de congés maladie.
- 65 000 € correspondent à la convention avec France Télécom.
- 900 000 €, c'est la TLE moins les 10 000 € qui correspondent à la part qui reste au syndicat.

- moins 400 500 €, c'est le titre annuel EDF, la R2.

Et dans les deux cas, c'est équilibré, avec au total : 507 400 €. Il manquait 65 000 €, si vous avez mémorisé mon chiffre et que vous les ajoutez, vous retombez sur les 572 400 €.

❒ **section d'investissement**

En ce qui concerne la **section d'investissement** :

- 290 000 € correspondent à une opération d'ordre. On va la revoir en recettes.
- moins 40 000 € correspondent au logiciel de cartographie.
- moins 165 000 € correspondent à des véhicules que l'on n'a pas achetés.
- 2,005 M€, j'espère que j'ai toujours les bons chiffres, correspondent à des travaux en plus sur l'éclairage.
- 147 475 € correspondent à des travaux pour la maîtrise d'ouvrage.

En **recettes d'investissement** :

- Vous retrouvez ce que l'on a viré de la section de fonctionnement vers l'investissement : 200 000 €.
- L'opération d'ordre de 290 000 €.
- 144 500 € correspondent à la fois au fonds de concours et à la revente des certificats d'économie d'énergie.
- 1,250 M€, je ne pense pas m'être trompé, correspondent à de nouveaux emprunts.
- 15 500 € correspondent à des remboursements liés à des avances dans le cadre de travaux.
- 200 000 € que l'on retrouve.
- et on retombe sur les 147 475 €, qui sont des opérations que l'on a faites pour des tiers.

M. ABADIE, Président.- Pour les chiffres en gras qui ont été modifiés, vous avez eu toutes les explications.

M. DEVINAZ.- Cette décision modificative porte sur 2 237 475 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des votants.

Je remercie M. DEVINAZ qui est allé chercher tous les éléments qui étaient en gras pour vous les donner. Souvent on a une multitude de chiffres, et ce n'est pas évident pour s'y retrouver.

Là nous avons souhaité vous indiquer pourquoi il y a eu ces modifications.

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY -CAMP 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 55

M. DEVINAZ.- En **dépenses de fonctionnement** :

- moins 82 070 € correspondent à une location de chaudière que l'on aurait dû faire compte tenu du contexte particulier de Sathonay-Camp, et que l'on n'a pas eu besoin de faire. Donc on l'a déduit de notre budget, et on va retrouver cette somme dans les recettes de fonctionnement en produits de services.

- 1 790 € correspondent à un prêt, ce sont des intérêts que l'on doit faire apparaître avant la fin de l'année.

Et en **recettes en section d'investissement** :

- la subvention de l'ADEME qui, contrairement à l'électricité, a diminué de 200 000 €.

Je demande au Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je ne participe pas au vote, puisque je suis concerné directement.

Qui est contre ? Abstention ? 2

Adopté à l'unanimité des votants.

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOL TAIQUE 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 57

M. DEVINAZ.- Il n'y a rien à dire sur la section de fonctionnement.

Sur la **section d'investissement**, simplement, les choses ont été mal écrites. Donc il faut les réécrire correctement puisqu'on paye les travaux quand ils sont réalisés. Donc on les avait mis au chapitre 23 et c'est au chapitre 21 qu'il faut les mettre. C'est simplement un jeu d'écritures.

Et là aussi vous avez une baisse de subvention, de seulement 500 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

M. ABADIE, Président.- Nous avons terminé notre ordre du jour, qui était un peu long. Il y avait beaucoup de choses à voir et beaucoup de questions.

Pour vous tenir informés, sachez que le 31 janvier, à la Région Rhône-Alpes, il y aura une matinée Information Énergie. Il faudra vous inscrire. Vous allez recevoir l'invitation. On vous rappelle que le prochain Comité aura lieu comme on l'a dit le 1er février. Et a priori, ce sera à Bron, mais on vous le précisera ultérieurement.

(La séance est levée à 20 h 45)

DÉLIBÉRATIONS

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 12 octobre 2011 :

☞ **MAPA** : Signature le 18 octobre du marché 11.10 "Assistance juridique sur des questions urbanistiques dans le cadre du marché 09.06 sur la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie sur la commune de Sathonay-Camp". Titulaire : Cabinet Petit. Montant maximum : 5 000 € HT. Durée : 6 mois

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE de cette décision prise en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 22 novembre 2011, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N°Délibération	Objet
B-2011-11-22/01	Autorisations spéciales d'absence : jours de révisions concours et examens.
B-2011-11-22/02	Avenant n° 2 à la convention trienn ale 2009-2011 avec le Comité social du Grand Lyon.
B-2011-11-22/03	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur les locaux de la maternelle Jean Moulin, commune de Bron.

B-2011-11-22/04 Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur le groupe scolaire Édouard Herriot, commune de Saint-Priest.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 22 novembre 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE :
  - des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2010,
  - de la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-62 8 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE
  - Des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2010 ;
  - De la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Le SIGERLy, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, territoire d'expérimentation des compteurs évolués LINKY, a depuis la fin de l'année 2008, participé activement et assidûment au Groupe de Travail Opérationnel du projet LINKY d'ERDF encadré par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), apporté sa contribution à la synthèse de la concertation sur les spécifications du compteur pour la généralisation et plus récemment, pris une part active au sein du comité de suivi du projet LINKY, installé par Monsieur le Ministre Eric BESSON, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique.

Il en ressort que les avantages qu'apportent ces nouveaux appareils de comptage sont indéniables au regard de :

- Disposer d'une vision détaillée et en temps réel de sa propre consommation électrique.
- La possibilité de les piloter à distance.
- Leur capacité à détecter et signaler des anomalies de fourniture d'électricité sur les réseaux de distribution publique en Basse Tension (BT).
- Leur aptitude à fournir des informations fines sur la qualité de l'électricité en tout point du réseau (niveau de tension, interruption d'alimentation électrique).
- L'aide qu'ils peuvent apporter au niveau de l'équilibre Production/Consommation.

Cependant, en l'état actuel du projet et avant toute généralisation des compteurs évolués sur son territoire, le SIGERLy exigera que soit clairement confirmé :

- Que, conformément aux lois en vigueur et au cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy (Article 19), les compteurs électriques "LINKY", y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d'information font partie des ouvrages de distribution publique d'électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.
- Que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés, que dans le cadre d'un protocole qui serait signé avec les pouvoirs publics et qui en préciserait les modalités préventives.
- Que les usagers consommateurs bénéficieront d'informations accessibles et pertinentes avec une vision détaillée en temps réel leur permettant de gérer plus finement leur consommation. La nature et le nombre d'informations seront à préciser dans un protocole ERDF/FNCCR.
- Que l'Autorité Organisatrice de la Distribution (A.O.D.) puisse utiliser les informations relatives à l'état physique des réseaux recueillies par ces nouveaux compteurs pour les opérations de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dont elle a la maîtrise d'ouvrage et prendre en charge la politique locale de MDE conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II ».
- Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l'alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, organisatrices du service public de la distribution d'électricité, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d'un protocole qui serait établi avec chacune d'elles. Ces informations sont en effet primordiales pour

élaborer et optimiser la gestion des programmes annuels de travaux, notamment en matière de renforcements de réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME ».

- Que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment du niveau des investissements indispensables à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique du réseau de distribution publique initialement prévus.

Les membres du Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, réunis en assemblée générale, ont approuvé ces positions et estiment qu'il convient dès à présent, et avant le début de la généralisation, de mettre fin à toute ambiguïté et de rappeler fermement que le comptage est un élément-clef du service public de distribution d'électricité organisé par les collectivités locales, autorités concédantes.

Après avoir pris connaissance des vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY, téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

Par : 58 voix Pour 0 voix Contre 1 Abstention

- ADOPTE les vœux du SIGERLy relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
- AUTORISE le Président à les porter auprès des instances concernées.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Le cahier des charges pour la concession SIGERLy, signé le 28 juin 2006, fixait le montant de l'enveloppe financière de participation du concessionnaire à l'article 8 pour les années 2005 à 2007, respectivement à 480 000 €, 380 000 € et 380 000 €.

Depuis 2008 et jusqu'à 2010, la contribution était fixée annuellement, d'un commun accord entre les deux parties. Le SIGERLy avait réussi à bonifier chaque année la dotation de 40 000 € supplémentaires soit 420 000 € annuels, au titre d'une disposition inscrite à l'avenant du 6 septembre 2006 de l'accord-cadre environnement FNCCR/EDF de 2000, avenant qui valorisait de 10 % la dotation si les opérations retenues comportaient du réseau en fil nu pour 50 %. Cet accord-cadre national engageait les deux parties jusqu'au 31 décembre 2010.

ERDF a affiché en 2011 la volonté de diminuer de 30 % sur une période de 2 années la dotation article 8, la ramenant ainsi à 300 k€ annuels. Le Président du SIGERLy avait oralement fait part, en janvier dernier, de sa désapprobation de cette décision à Madame BELLON, Présidente d'ERDF qui l'avait toutefois rassuré en précisant que son montant serait localement négociable.

A la suite des négociations de ces derniers mois, ERDF a, lors de la présentation du CRAC du 5 juillet dernier, proposé aux élus du Bureau restreint les dispositions suivantes :

- Dotations annuelles convention article 8 :

  2011 = 380 000 €

  2012 = 340 000 € ;

  2013 = 300 000 € ;

- Compensation financière de la diminution de l'article 8 à 40 000 € en 2011, 80 000 € en 2012 et 120 000 € en 2013, soit l'allocation financière globale complémentaire de 240 000 € disponible dans les plus brefs délais.

L'octroi de cette compensation financière dont le montant n'est pas précisé dans la convention triennale à la demande d'ERDF est toutefois subordonné à la réalisation des travaux correspondants sous la seule maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ERDF. Le SIGERLy a cependant demandé à ERDF, sans garantie aucune, que cette compensation soit valorisée aux conditions financières des marchés de travaux du Syndicat et que le plafond annuel minimum des 300 000 € soit maintenu au-delà de l'échéance de la convention triennale.

Le SIGERLy a noté que la nature des travaux sur lesquels portera cette maîtrise d'ouvrage restera très ouverte, et pourra concerner des travaux de dépose de réseau, d'enfouissement du réseau HTA aérien proche ou en parallèle d'une dissimulation basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLy, le renouvellement d'un poste de transformation cabine haute par un poste de dernière génération, ou tous autres types de travaux décidés conjointement avec le SIGERLy.

Certains points de ce projet de convention sont sujets à ambiguïté et restent à préciser avec le concessionnaire de manière formelle.

Après avoir pris connaissance du projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, téléchargeable dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Les crédits relatifs à la participation d'ERDF seront inscrits au budget en recettes au chapitre 75 article 757.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle « Éclairage Public » au SIGERLy, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C-2006-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par les délibérations C-2008-12-09/03, C-2009-12-09/09, C-2010-12-14/08.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

Contribution annuelle EP (€) = Contribution fixe
+ Quote-part fonctionnement
+ Quote-part investissements

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la quote-part de la commune à la part fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 419 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

avec :

- $\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune
- Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)
- $P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)
- C_{sup} : représente la valorisation des prestations supplémentaires à la demande spécifique de la commune

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2011 et prévisibles pour 2012.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus réglementés ont été augmentés le 1er juillet 2011 par l'arrêté ministériel INDR1117736A, l'augmentation proposée tient seulement compte de l'impact à partir de 2012 (+2 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La contribution au service public de l'électricité (CSPE) a été augmentée de 7,5 € HT/MWh à 9 € HT/MWh au 1er août 2011 et va être augmentée de 9 € HT/MWh à 10,5 € HT/MWh du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012 - article 56 de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (+1,85 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;

- La contribution tarifaire d'acheminement (CTA) a subi une augmentation consécutivement à l'actualisation du tarif du TURPE3 (+0,25 % d'augmentation sur le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est actualisée annuellement depuis la délibération C-2011-06-15/17 du Comité syndical du SIGERLy ;
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) a été actualisée par la délibération n°025-02 du 30 septembre 2011 du Conseil Général du Rhône ;
- D'après les 5 points précédents, le coût de l'énergie pour l'éclairage public pour 2012 sera 4,4 % plus cher que le coût de début 2011 ;
- L'optimisation des frais d'entretien des installations d'éclairage extérieur permet une diminution de cette quote-part de 29 à 28 €.

Il est proposé au Comité d'intégrer ces évolutions dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 437 \times P_{installée} + 28 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- SE PRONONCE favorablement sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle « éclairage public » telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour-de-Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour-de-Salvagny.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy, en application des dispositions de l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Le début de l'exploitation de cette installation a commencé lors de la saison de chauffe 2009-2010 et, en raison de l'étalement dans la livraison des tranches 2 et 3 de logements, la chaufferie a été mise en service à compter du 1er octobre 2009 pour 2 utilisateurs seulement sur 4.

Le fonctionnement à charge partielle de la chaufferie ne permet pas aux recettes issues de la vente de chaleur de couvrir les dépenses (énergie, maintenance et amortissement) de la chaufferie. De ce fait, il s'avère impossible d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny pendant la période transitoire sans augmentation excessive des tarifs.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 Euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif au budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012 permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein du budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 778.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2011-12-07/09, le Comité a accepté de reconduire le principe de demande d'avances remboursables de la régie du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » au budget principal du SIGERLy, sur l'exercice 2012. Ce budget annexe présente un déséquilibre sur les quatre premières années d'exploitation en raison d'un nombre réduit d'usagers raccordés au réseau de chaleur et du poids important des intérêts d'emprunt les mêmes années.

Ainsi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » pour l'exercice 2012 ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012 (ci-dessus indiquées).

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 678.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il est demandé aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
20	Immobilisations incorporelles	84 142,83 €	21 035,70 €
21	Immobilisations corporelles	881 497,34 €	220 374,33 €
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69 €	6 892 101,17 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	840 765,64 €	210 191,41 €

Budget annexe La Tour de Salvagny

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	1 164,48 €	291,12 €
23	Immobilisations en cours	15 700,00 €	3 925,00 €

Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	665 737,58 €	166 434,39 €
23	Immobilisations en cours	133 931,44 €	33 482,86 €

Budget annexe Sathonay-Camp

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52 €	1 261 974,38 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Conformément à l'instruction M14, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°2 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 519 921,78	**-485 000,00**	5 034 921,78
012	Charges de personnel	2 100 000,00	**-110 100,00**	1 989 900,00
014	Atténuation de produits	11 880 000,00	**890 000,00**	12 770 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
042	Opérations d'ordre entre section	85 300,00	0,00	85 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 317 000,00	0,00	1 317 000,00
66	Charges financières	2 075 775,06	**77 500,00**	2 153 275,06
67	Charges exceptionnelles	36 800,00	0,00	36 800,00
Total dépenses de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+ 572 400,00**	**37 874 655,36**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	7 929 284,60	0,00	7 929 284,60
013	Atténuations de charges	12 000,00	**7 900,00**	19 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	325 500,00	**65 000,00**	390 500,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	**900 000,00**	12 900 000,00
74	Dotations et participations	12 836 970,76	**0,00**	12 836 970,76
75	Autres produits gestion courante	4 155 000,00	**-400 500,00**	3 754 500,00
76	Produits financiers	8 000,00	0,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	35 500,00	**0,00**	35 500,00
Total recettes de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+572 400,00**	**37 874 655,36**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	12 724 000,00	0,00	12 724 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	84 142,83	**-40 000,00**	44 142,83
21	Immobilisations corporelles	881 497,34	**-165 000,00**	716 497,34
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69	**2 005 000,00**	29 573 404,69
27	Autres immobilisations financières	2 800 795,43	0,00	2 800 795,43
4581	Opérations pour compte de tiers	840 765,64	**147 475,00**	988 240,64
Total dépenses d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	4 758 287,43	0,00	4 758 287,43
021	Virement de la section de fonctionnement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
024	Produits des cessions	627 720,00	0,00	627 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 300,00	0,00	85 300,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	879 209,31	**134 500,00**	1 013 709,31
16	Emprunts et dettes assimilées	18 868 000,00	**1 250 000,00**	20 118 000,00
23	Immobilisations en cours	905 000,00	**15 500,00**	920 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 834 278,67	**200 000,00**	2 034 278,67
4582	Opérations pour compte de tiers	1 154 352,00	**147 475,00**	1 301 827,00
Total recettes d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY CAMP 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe de Sathonay-Camp, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	150 119,92	**-82 070,00**	68 049,92
012	Charges de personnel	7 100,00	**-3 500,00**	3 600,00
023	Virement à la section d'investissement	4 071,00	**0,00**	4 071,00
042	Opérations d'ordre entre section	12 238,00	0,00	12 238,00
66	Charges financières	7008,00	**+1 790,00**	8 798,00
Total dépenses de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	10 736,20	0,00	10 736,20
042	Opérations d'ordre entre sections	980,00	0,00	980,00
70	Produits des services	168 820,72	**-83 780,00**	85 040,72
74	Dotations et participations	0,00	**0,00**	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	**0,00**	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	**0,00**	0,00
Total recettes de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980,00	0,00	980,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	15 329,00	0,00	15 329,00
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52	**-200 000,00**	4 847 897,52
Total dépenses d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	19 225,52	0,00	19 225,52
021	Virement de la section de fonctionnement	4 071,00	0,00	4 071,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 238,00	0,00	12 238,00
13	Subventions d'investissement	2 228 672,00	**-200 000,00**	2 028 672,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 800 000,00	**0,00**	2 800 000,00
Total recettes d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

Par : 57 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe photovoltaïque, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

La section de fonctionnement ne présente pas de propositions nouvelles.

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806,00	0,00	1 806,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	690 239,87	0,00	690 239,87
21	Immobilisations corporelles	665 737,58	**112 000,00**	777 737,58
23	Immobilisations en cours	133 931,44	**-112 500,00**	21 431,44
Total dépenses d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	778 169,02	0,00	778 169,02
021	Virement de la section de fonctionnement	2 878,00	0,00	2 878,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 220,00	0,00	32 220,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	**-500,00**	19 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	658 447,87	0,00	658 447,87
Total recettes d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

BULLETIN N° 151

76ème Année

SIGERLy • Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise • autorisé par arrêté préfectoral du 31 octobre 1935
28 rue de la Baïsse 69627 Villeurbanne cedex • Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 info@sigerly.fr • www.sigerly.fr

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION **3**

ETAT DES PRÉSENTS **4**

ORDRE DU JOUR **5**

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011 ..... **10**

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT **11**

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS **23**

- **Délibérations pour acte :** **23**
  - Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008 23
  - Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C _2008-06-25/07 du 25 juin 2008.... 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz 23
  - Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité 23
- **Délibérations :** **28**
  - Voeux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY 28
  - Projet de convention triennale 2011-2012-2013 erdf/sigerly pour la réalisation de travaux d'amelioration esthetique des ouvrages (article 8) 30
  - Compétence optionnelle « éclairage public » 32
  - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) 32
  - Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 34
  - Avances du budget principal au budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny pour l'année 2012 36
  - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) 36
  - Décision modificative n°2 au budget principal 201 1 37
  - Décision modificative n°1 au budget annexe Sathon ay-Camp 2011 39
  - Décision modificative n°1 au budget annexe photov oltaique 2011 39

QUESTIONS DIVERSES **40**

DÉLIBÉRATIONS **41**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ
DARDILLY, MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

Le mercredi 7 décembre 2011 à 19h00, le Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 30 novembre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Centre culturel de l'Aqueduc à Dardilly.

Secrétaire de séance : Monsieur J. FARAMIN

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents..... 53
Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 62

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- G. FRAPPIER (titulaire de Saint Cyr) donne pouvoir à G. RAY (titulaire de Saint Cyr).

Assistent à la réunion :
Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services
Madame MOREL, Responsable des services administratifs
Mesdames FABREGUES, MAMAN, PASQUIER, RONDIERE, ROSSET, THORAL et Messieurs COZETTE, ESCUDER et FLAMMARION, services administratifs
Messieurs BAS, GRAIL et MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions
Madame GREFFIER, Responsable du service Eclairage public
Madame HENNET, Responsable du service Energies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	X
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ		J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	e	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		A. ESCOURROU		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI	e	A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	e	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	X	A. PIGEON		A. DARTOIS	X
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	e	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	e	A. CASADO	e	R. THOLLET		P. BERARD	X
Montanay	M. SEIGNER	e	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	X	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ		L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	e	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	X
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	e	M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN		R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA	X	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- **A**doption du bulletin n°150 du 12 octobre 2011 ;
- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **D**élibérations pour acte :

C-2011-12-07/01	• Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C _2008-04-09/05 du 9 avril 2008 ;
C-2011-12-07/02	• Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 novembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 ;
C-2011-12-07/03	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique de gaz ;
C-2011-12-07/04	• Rapport de contrôle de la concession 2010 pour la distribution publique d'électricité ;

- **D**élibérations :

C-2011-12-07/05	• Vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
C-2011-12-07/06	• Projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (article 8) ;
C-2011-12-07/07	• Compétence optionnelle « éclairage public » - Révision des contributions 2012 (mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08) ;
C-2011-12-07/08	• Équilibre du budget annexe réseau de chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/09	• Avances du budget principal au budget annexe réseau chaleur de La Tour de Salvagny pour l'année 2012 ;
C-2011-12-07/10	• Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) ;
C-2011-12-07/11	• Décision modificative n°2 au budget principal 2011 ;
C-2011-12-07/12	• Décision modificative n°1 au budget annexe 2011 « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » ;
C-2011-12-07/13	• Décision modificative n°1 au budget annexe photovoltaïque 2011.

- **Q**uestions diverses**.**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- la séance est ouverte.

M. ABADIE, Président.- Madame le Maire, merci de nous recevoir.

Nous avons déjà eu l'occasion et le plaisir de venir dans ce bel établissement, qui fait beaucoup d'envieux, je peux vous le dire. Cet après-midi, une visite de la rénovation des écoles a eu lieu. Je n'ai pas pu y participer étant arrivé en retard par rapport à d'autres rendez-vous, mais je sais que tous ceux qui y ont participé ont été enchantés. Il paraît que c'est magnifique. Je demanderai à Mme le Maire de me faire une visite privée pour voir ces réalisations.

Je vous passe le micro.

Mme VULLIEN.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

J'ai le plaisir de vous accueillir dans « L'Aqueduc », puisque c'est ainsi que s'appelle ce bâtiment. Nous sommes là dans l'une des petites salles, qui est ma salle favorite car je trouve qu'elle a une bonne dimension. On tient à un peu plus de 100 personnes, et nous en avons une plus grande où il y a du cinéma associatif.

Pour arriver à Dardilly, cela se mérite, c'est difficile. En voirie, puisque mon collègue, M. ABADIE, outre le fait qu'il est votre président est aussi vice-président au Grand Lyon sur la voirie, et on se côtoie fréquemment, cela s'appelle « manque de lisibilité viaire ». Quand en plus on a deux clochers et que l'on prend appui sur un pour se repérer, sans savoir sur lequel, ce n'est pas évident.

C'est vrai que c'est une commune qui se mérite, mais elle a aussi l'avantage d'avoir un saint patron : c'est la commune de naissance du Saint Curé d'Ars, le patron des curés des communes du monde entier, donc le patron des curés de vos communes sur toute la planète.

J'ai plaisir à vous accueillir ici, qui est aussi la commune du siège social du SYDER, votre ancienne fiancée. Vous étiez fiancés à un moment donné, les prémices du mariage s'activaient, et à un moment donné, chacun reprend sa vie. Vous êtes des couples tout à fait modernes, le SIGERLy et le SYDER.

C'était juste pour faire un petit clin d'œil, car même si nous avons le siège du SYDER, la commune de Dardilly, je vois au premier rang un de nos fidèles représentants dans votre Comité.

Je vous souhaite, une bonne réunion, une bonne assemblée générale, mais également de bien continuer votre route puisque nous sommes un peu à la croisée des chemins de notre syndicat, j'ai envie de dire notre syndicat puisque Dardilly en fait partie. Je vous souhaite de trouver la meilleure formule possible. Je laisse le soin au président de vous dévoiler tout cela. Je vous souhaite de bons travaux.

M. ABADIE, Président.- Nous allons donner la parole à M. Alain DESBOUIS, responsable du service concessions.

❒ Point d'actualités : « Concessions »

1. Information coupures pour travaux

M. DESBOUIS.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons adressé un courrier aux 56 communes du SIGERLy pour les prévenir que nous avions un problème avec ERDF, qui ne voulait plus avertir systématiquement par courrier les usagers en cas de coupures pour travaux sur le réseau.

Il faut tout de même souligner qu'ils adressent toujours aux malades à haut risque vital ce type d'information, ainsi qu'aux entreprises et aux collectivités.

Nous avions également envoyé un courriel de sensibilisation aux 56 communes lorsqu'on a découvert qu'une convention était proposée aux collectivités par ERDF. L'article 7 incriminé mettait en responsabilité la collectivité : *« ERDF garantit la commune contre tout recours à son encontre, dès lors que les engagements pris dans le cadre de cette présente convention ont été respectés* ».

Nous verrons tout à l'heure que la commune doit informer les usagers, par différents modes de communication, de ce service « Prévenance travaux ».

Voici la convention de partenariat de service Prévenance travaux que propose ERDF. Ce service a été présenté la semaine dernière à M. DEGUELDRE par ERDF Lyon Métropole.

À ce jour, les collectivités locales et les clients professionnels sont informés par courrier des coupures dans un délai de 15 jours minimum avant la date de coupure prévue.

ERDF souhaite élargir l'information de ce service aux clients particuliers. Il faut savoir qu'ERDF a économisé 1 M€ sur la région Rhône-Alpes en n'adressant plus ces courriers d'information. Par contre, ils nous ont affirmé qu'ils réaffectaient cette somme dans la maintenance travaux au niveau régional. Nous attendons de le vérifier.

Dans quelques mois, ils vont proposer un service identique par l'envoi de SMS directement sur les téléphones portables.

Le principe : 15 jours avant une coupure d'électricité, les clients particuliers reçoivent de la part d'ERDF un e-mail les prévenant de la date, de l'horaire, de la durée et du motif de la coupure. Il s'agit d'une démarche volontaire du client qui doit s'inscrire sur le site www.erdf-prevenance.fr. Ce service est gratuit, pour l'instant. Il est offert à l'ensemble des clients particuliers, quel que soit le fournisseur d'électricité. C'est important à souligner.
ERDF propose cette fameuse convention de partenariat avec la collectivité qui engage une démarche proactive de communication auprès de ses habitants.

La réussite du service passe par une communication la plus large possible auprès des habitants.

Les moyens de communiquer auprès des usagers pour la collectivité sont, par exemple : l'affichage sur le tableau communal d'information, l'insertion encart et/ou rédactionnel dans le journal municipal, l'insertion sur le site Internet de la commune, la mise à disposition en mairie de documents type « flyers » que les habitants peuvent emporter.

Comment se présente le site ?

Étape 1 : Le client s'identifie avec son numéro de point de livraison qui figure sur la facture (par rapport à certains fournisseurs, parfois le numéro de PDL se trouve au dos de la facture).

Étape 2 : Il s'identifie ensuite avec son nom de famille.

Étape 3 : On peut éventuellement mettre à jour ses coordonnées avec son nom, son numéro de PDL. On valide cette opération.

Étape 4 : Le client complète absolument son adresse e-mail, c'est indispensable. Actuellement on ne peut communiquer qu'une adresse e-mail. On a demandé la possibilité d'en communiquer plusieurs ; ERDF étudiera cette solution.

Étape 5 : Cette mise à jour génère un mail de confirmation qui sera envoyé au client une fois qu'il sera inscrit pour validation définitive de son inscription.

Voilà la forme de l'e-mail que recevra le client, avec les informations du numéro de point de livraison, l'objet de la coupure, la rue, etc. :

> « *Afin d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente…* »

Il faut savoir qu'ERDF n'est pas seul à faire des travaux sur le réseau de distribution, il y a aussi le SIGERLy. Donc nous envisageons de leur demander de faire figurer qu'ils n'ont pas l'exclusivité de la réalisation des travaux.

Sont indiqués également : l'amplitude horaire de la coupure et l'agence d'exploitation qui est concernée.

Par contre, il ne faut pas répondre directement à ce mail, car on n'aura pas de réponse.

Comment fonctionne ce service au niveau d'ERDF ?

Quand ils ont l'information d'une coupure d'électricité, ils entrent l'information dans un serveur informatique 15 jours avant l'intervention réelle. Ce serveur identifie la liste des points de livraison rattachés à la portion de réseau qui sera coupée, avec les numéros de points de livraison. Ensuite il envoie au site Internet la liste des clients concernés par la coupure. Le site Internet adresse directement le mail de prévenance aux clients environ 15 jours avant la date de coupure programmée.

Par contre, certains travaux peuvent être déprogrammés en dernière minute, cela arrive aussi pour les travaux SIGERLy. Dans ce cas, un mail sera envoyé pour prévenir les clients de cette modification.

Voici une publicité sur la prévenance travaux que vous pourrez trouver dans les municipalités.

Voilà pour l'aspect prévenance travaux.

Deux collectivités sont actuellement en expérimentation : Saint Symphorien-d'Ozon et Caluire. ERDF s'apprête à développer ce service sur 18 autres collectivités, dont Villeurbanne.

2. Information TCCFE/TLE

M. DESBOUIS.- Nous voulions attirer votre attention sur un point particulier. L'année dernière nous avions réussi à récupérer 123 000 € d'oubli de reversement de la société Poweo sur la taxe sur l'électricité. Nous avons détecté un second fournisseur (Direct Énergie) qui aurait oublié de reverser de manière quasi certaine 58 000 €.

En 2008, quand nous avions proposé ce service, nous avions demandé à ce que les collectivités nous fournissent tout l'historique comptable des reversements trimestriels de la taxe depuis 2004, ouverture des marchés. Une majorité de communes ont répondu, mais il en reste quelques-unes : 11 exactement. Les communes concernées ont eu la distribution tout à l'heure par les délégués, d'un tableau à remplir et à remettre à vos services comptables pour le compléter. Il reste à la clé environ 35 000 € dont on ne sait s'ils ont été reversés aux collectivités. Et à moins d'aller faire un contrôle directement chez Direct Énergie, ce n'est pas possible de le savoir.

Donc nous souhaiterions que toutes ces données nous soient transmises pour que nous puissions identifier si nous avons à vous reverser de la taxe en complément.

C'était le seul point que je souhaitais mettre en introduction.

M. ABADIE, Président.- Des questions par rapport à ce que l'on vient de dire ?

M. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Concernant les travaux et les coupures potentielles, les personnes qui n'ont pas Internet ou pas de téléphone portable, comment vont-elles être prévenues ?

Je pense qu'il serait bien que dans ce cas-là, la municipalité soit informée de la coupure, pour faire une information auprès de ces personnes pour les prévenir, puisque ce sont les plus fragiles. Donc ce serait important qu'elle le sache quand même en priorité.

M. ABADIE, Président.- Le gros problème, on l'a bien vu, c'est qu'ERDF veut faire des économies. J'avais cru comprendre que c'était presque 2 M€, dont 1 M€ en région Rhône-Alpes. C'est déjà beaucoup.

En fait, on fait un transfert de charge auprès des communes, un transfert financier, car s'il faut prévenir les gens, il faut faire des flyers, leur envoyer ou le porter, prévenir les gens. Il y a une responsabilité juridique, car imaginons que la personne soit absente, ou ne se soit pas rendu compte, etc. Il y a de gros problèmes.

C'est pourquoi nous n'étions pas très favorables à ce transfert de responsabilité. Mais c'est comme cela.
C'est déjà mieux que rien, car cela fait un moment qu'ils ont mis en route ce principe, six mois.

M. DESBOUIS.- Quelques mois.

M. ABADIE, Président.- C'est vrai que cela pose des soucis de ce côté-là.

En tout cas, je tiens à remercier le service Concessions qui est très vigilant sur tout ce qui est publié, tout ce qui est fait.

Là aussi on peut regretter que le partenariat ERDF/SIGERLy ne soit pas aussi efficace que cela. Je pense qu'avant de s'adresser aux communes, ils auraient pu s'adresser au syndicat, de façon qu'en commun nous trouvions des solutions et nous fassions cela en partenariat auprès des communes. Alors que là, on a joué un peu un signal d'alerte pour prévenir les communes. De ce fait, ils se sont rendu compte qu'il y avait une erreur, et que ce fameux article 7, il fallait l'enlever. C'est un peu dommage. Nous leur avons rappelé. J'espère que ce type d'erreur ne se reproduira plus.

M. DESBOUIS.- Ils ont confirmé qu'ils retiraient l'article 7 concerné, donc il n'y a pas d'objection à ce que vous puissiez signer cette convention.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que l'on avait dit, vous pouvez signer cette convention. Sachant que cela vous engage, donc à chacun d'entre vous de trouver les modalités pour informer.

Autre chose : concernant la taxe locale d'électricité, vous voyez que nous sommes très vigilants, puisqu'on arrive à récupérer des sommes. 11 communes sont concernées. Ce sont des sommes importantes : 58 000 € et 35 000 € à récupérer.

Autant essayer de les récupérer dans ces périodes de disette économique.

Mme DUBOS (Saint-Priest).- Saint-Priest a reçu, comme beaucoup, les représentants d'ERDF. Le maire de la commune leur a demandé qu'ils fassent eux-mêmes une campagne de publicité pour annoncer cela. Parce que là aussi, on se substitue à ERDF pour communiquer aux habitants.

Quand ils sont venus nous demander de mettre un petit encart dans le bulletin municipal, qui est financé avec des publicités que payent les entreprises, le maire leur a dit que ce serait bien qu'eux

fassent une campagne sur certains supports, et que les villes pourraient venir en accompagnement, mais que ce n'était pas à nous de faire le premier pas.

La personne qui était là, une directrice, cela lui a fait un peu bizarre qu'on lui demande cela, car pour eux il n'y avait pas de souci, les communes ont des bulletins municipaux, il leur suffit d'imprimer dessus.

M. DESBOUIS.- Il est prévu de faire une communication sur le site Internet d'ERDF national.

Mme DUBOS.- Tout le monde n'a pas Internet.

M. DESBOUIS.- Effectivement.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions sur ce sujet ?

Après cette présentation, nous allons désigner un secrétaire de séance.

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE, Président.- Je pense que notre collègue de Dardilly, qui est très fidèle au Bureau, sera d'accord pour prendre le secrétariat de séance ?

M. FARAMIN (Dardilly).- D'accord.

M. ABADIE, Président.- Nous avons des absents excusés.

(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).

Je vous rappelle la date du prochain Comité : il aura lieu le 1er février 2012, à Bron (nous attendons la confirmation).

ADOPTION DU BULLETIN N°150 DU 12 OCTOBRE 2011

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le compte-rendu de notre Comité n°150 du 12 octobre 2011. Aucune observation n'a été reçue.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Le bulletin est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je vais vous donner lecture du compte-rendu d'activité qui est assez important.

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 22 novembre 2011.
- Le Bureau restreint s'est réuni le 25 octobre, les 8, 15, 22 et 29 novembre et le 6 décembre 2011.
- 14 octobre 2011 : Rencontre entre les présidents et directeurs des syndicats d'énergies de Rhône Alpes.
- 21 octobre 2011 : Participation au Comité de pilotage du projet OSER du Conseil régional (représentation de Corinne DUBOS).
- 27 octobre 2011 : Rendez-vous avec l'entreprise MONIN.
- 28 octobre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale en Préfecture.
- 3 novembre 2011 Invitation GrDF : conférence/échange autour du Biométhane.
- 4 novembre 2011 : Soirée annuelle des présidents et directeurs de syndicats organisée par GrDF – région Rhône Alpes Bourgogne.
- 8 novembre 2011 : Rencontre avec Mme EDWIGE, directrice GrDF.
- 15 novembre 2011 : Invitation aux 10 ans d'INEO.
- 16 novembre 2011 : Rencontre avec GrDF à Paris pour témoigner sur AMR devant des parlementaires. Déjeuner organisé par Laurence HÉZARD, directrice générale de GrDF. Un témoignage complémentaire est apporté par le Directeur Stratégie sur l'Efficacité énergétique.

  J'ai participé à une rencontre GrDF à Paris, un déjeuner avec les parlementaires sur l'AMR (compteurs intelligents pour GrDF). C'était très stupéfiant de voir nos grands élus participer à ce déjeuner, dont beaucoup avaient ignorance du fonctionnement de nos syndicats. Je tiens à le dire, j'étais surpris. Pourtant le thème était important.

  (Suite lecture du compte rendu d'activités du Président).
- 22 novembre 2011 : Réunion pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 22 novembre 2011 : Retour sur le groupe de travail Énergie au Bureau statutaire.

  Je laisse la parole à Mme DUBOS, qui a souhaité faire un point sur ce sujet.

Mme DUBOS.- Nous allons vous faire une présentation à deux voix avec Agnès HENNET, responsable du service Énergies au niveau du SIGERLy.

Suite à l'inquiétude du service Énergies sur la difficulté à répondre à l'attente des communes, notamment pour celles qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé ou celles qui sont en attente d'audit énergétique global ou de diagnostic énergétique sur certains bâtiments, face à la difficulté à recruter du personnel formé et compétent, à la demande du Président, il a été décidé de créer un groupe de travail, élus et direction, afin d'optimiser les missions du service.

Nous avons abordé ensemble notamment la question de la pérennisation des postes, avec l'étude éventuelle de l'hypothèse d'un financement sous la forme d'une contribution énergie.

À la demande du Président, il a été fait un appel à candidature adressé aux membres du Bureau syndical courant juillet 2011. Les membres qui ont participé, et je les en remercie car ils ont été très présents, puisqu'au départ nous devions faire trois réunions et finalement nous en avons fait quatre, et d'autres viendront certainement.

Les membres du groupe de travail étaient :

- Moi-même, en tant que vice-présidente Énergies,
- Jean-Philippe CHONE, de Communay,
- Gilles DESFORGES, de Brignais,
- Gérard FRAPPIER, de St Cyr au Mont d'Or,
- Christian LABIE, de Bron,
- Pierre-Alain MILLET, de Vénissieux,
- Maurice MOLIMAR, de Ste Foy lès Lyon,
- Jacques PARIOST, de Chasselay,
- Philippe PERARDEL, de St Germain au Mont d'Or,
- Yves CORON, Élodie ROSSET, Agnès HENNET.

Dans ce groupe de travail, il y avait aussi bien des grosses communes que des petites communes, et des communes qui avaient le CEP et d'autres qui ne l'avaient pas.

Mme HENNET.- Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises pour des séances de deux heures, qui se sont déroulées sur les mois de septembre et de novembre.

La réflexion du groupe a été organisée en quatre étapes :

- Définition des objectifs du service Énergies
- Déclinaison des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Cela a occupé les deux premières séances.

- Les moyens à mobiliser, avec notamment une réflexion concernant la question : quelles compétences pour quelles actions ?

Ont été mis en évidence trois niveaux de compétences qu'il fallait pouvoir décliner au sein de l'équipe : des compétences de base, des compétences plus approfondies pour pouvoir développer l'ensemble des missions du Conseil Énergie Partagé, et des compétences plus spécifiques ou expertes pour aborder des domaines tels que les réseaux de chaleur ou les énergies renouvelables, et notamment le photovoltaïque. Cela a fait l'objet des deux réunions suivantes.

Quels ont été les constats du groupe de travail ?

Nous avons regardé ce qui se passait au niveau d'autres syndicats. Nous avons pu constater que les pratiques étaient très diverses d'un syndicat à l'autre, tant sur la teneur des missions proposées que sur le mode de financement adopté.

Nous nous sommes rendu compte que pour le Conseil Énergie Partagé puisse être pérenne et soit bien perçu par les communes, il fallait que ce soit une mission complète. C'est-à-dire que dans chaque commune, on puisse développer l'ensemble des missions contenues dans le Conseil Énergie Partagé.

À ce niveau-là, pour l'instant, on ne sait pas encore très bien le faire. On a notamment à progresser pour tout ce qui est accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions de maîtrise de la demande d'énergie, par exemple suite à des audits énergétiques globaux, et aussi sur tout ce qui est conseil stratégique en amont, lorsque vous avez des projets de rénovation ou de construction de bâtiment.

Le troisième constat concernait une demande assez forte des communes sur du conseil expert, qui incluait à la fois le domaine technique et économique. Là, il faut des compétences spécifiques, et c'est un peu là ce qui nous fait défaut aujourd'hui, car elles sont en partie maîtrisées ou parfois elles reposent sur une seule tête, ce qui est un peu dangereux si la personne s'en va.

Un nouvel objectif qui a émergé était la mise à disposition d'une veille juridique et technique sur les énergies, et on alimenterait de cette façon les communes.

Ensuite je voulais souligner quelque chose qui se révèle de plus en plus contraignant chaque année, c'est la diminution des subventions allouées pour les études énergétiques.

Au niveau des propositions du groupe de travail, pour assurer la pérennité du travail du service Énergies et de bonnes conditions de travail, il faut assurer des missions de formation du personnel et recruter de nouveaux profils : des profils experts dans certains domaines bien particuliers. Ceci, bien sûr, en vue de renforcer les connaissances et l'expérience de l'équipe, qui est un peu jeune sur certains domaines.

L'une des faiblesses mise en avant était la difficulté à recruter, tant par les niveaux de salaires qui ne sont pas toujours très

attractifs par rapport au secteur privé, que l'évolution de carrière qui est un peu contrainte par la grille d'avancement de la fonction publique territoriale. C'était un point important.

Donc le groupe de travail a réfléchi à la mise en place d'une contribution énergie, qui pourrait couvrir tout ou partie des charges liées à cette activité. Cette activité, il est d'autant plus important d'arriver à la financer qu'elle se développe, compte tenu du contexte et du renchérissement des énergies, mais également du coût supplémentaire qui nous incombe quand les subventions diminuent. C'est le SIGERLy qui prend en charge ce coût complémentaire.

Quelles ont été les modalités de financement proposées ?

- Un financement progressif qui monterait en puissance au fil des années.

- Et une contribution initiale qui pourrait correspondre à deux domaines d'activité sur lesquels nous ne sommes pas présents : d'une part la veille juridique et technique, d'autre part une expertise concernant les achats d'énergie. Pour l'instant, nous n'intervenons pas beaucoup, seulement ponctuellement.

  Cette contribution initiale pourrait être à hauteur de 0,2 € par habitant et concernerait l'ensemble des 56 communes, soit un montant global d'environ 150 000 € qui correspond à 1/3 des charges du service Énergies.

Je laisse Mme DUBOS expliquer ce que serait la suite de la démarche.

Mme DUBOS.- Une fois que l'on a dit cela, beaucoup de choses sont encore à faire. Et concernant le financement entre autres, qui a été l'un des éléments déclenchant la mise en place de ce groupe de travail, la seule contribution envisageable rapidement, c'est-à-dire pouvant être prise en compte sur le budget 2012, serait une contribution correspondant à un montant calculé en euro par habitant et applicable aux 56 communes. Mais cette contribution ne répondrait pas forcément aux besoins du SIGERLy pour pérenniser entre autres son service Énergies, car elle couvrirait plutôt des nouveaux domaines. Et les estimations que nous avons faites en tenant compte de ce mode de calcul donnent des montants pour certaines communes trop importants dans l'ensemble.

Si nous voulons mettre en place un financement progressif, il faut revoir les statuts du SIGERLy pour être plus juste par rapport aux contributions. Mais il est nécessaire au préalable d'en discuter avec les communes membres du SIGERLy, afin d'être en mesure d'avoir une jauge du niveau de leur attente en termes de prestations de service assumées par notre syndicat. Donc dans un premier temps, avec les 41 communes qui ont signé la convention Conseil Énergie Partagé, et après

avec les 56 communes.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier dans notre démarche les éventuelles subventions que le SIGERLy pourrait solliciter. Nous le faisons déjà au niveau de l'ADEME et de la Région, et pourquoi pas au niveau du Grand Lyon.

Pour toutes ces raisons, il semble judicieux de prévoir une ou deux autres réunions afin d'affiner notre démarche, sachant qu'aujourd'hui, pour le budget 2012, nous ne sommes pas assez avancés pour faire des propositions qui pourraient être présentées au vote du Comité.

Nous sommes par ailleurs, vous le savez tous, en questionnement sur le devenir du SIGERLy.

Je pense que nous serons amenés à en reparler.

Je remercie le Président d'avoir bien voulu accepter que nous fassions une brève présentation, parce que certains ont travaillé là-dessus et c'est important de vous le rendre à tous.

M. ABADIE, Président.- Je tiens à remercier le service Énergies parce que c'est une question fondamentale. Nous avons un service qui est gratuit, mais à un moment donné, vu la montée en puissance des signatures avec les différentes communes, cela demandait une réflexion. Les redevances que nous touchons, puisque je rappelle que les services sont payés sur les redevances, notamment la redevance R1, et que celles-ci ont plutôt tendance à baisser qu'augmenter, il était nécessaire et important de se projeter, de faire de la prospective et de se dire : qu'est-ce qu'on souhaite ? Quel service on souhaite amener aux communes et comment on le finance ?

Nous avons fait des simulations, parce qu'aujourd'hui, pour le financer, la seule possibilité dans nos statuts, c'est le droit fixe que nous avons par commune. Mais selon les projections, étant donné que certaines communes ont le CEP, d'autres non et que des communes ont un nombre d'habitants important, cela faisait des écarts trop importants.

Nous nous sommes donnés du temps de réflexion, et aujourd'hui, par rapport à ce que je vais vous dire tout à l'heure, il y a des questionnements. Ce n'était pas la peine d'avancer sur quelque chose si tout est remis en cause dans quelque temps.

Le groupe de travail va repartir, mais nous aimerions aussi avoir vos impressions. J'ouvre le débat. Nous n'allons pas l'avoir ce soir, mais si vous voulez déjà poser des questions de façon à nous orienter un peu. Merci.

Y a-t-il des questions ? C'est important et j'aimerais bien avoir les avis des uns et des autres.

Mme DUBUIS (St Didier au Mt d'Or).- Je comprends bien que le SIGERLy veuille se gérer et se renforcer pour apporter ces services-là aux communes. Il existe sur le marché moult opérateurs énergétiques et bureaux d'études qui proposent ces services-là. Donc ma question : quel est l'intérêt finalement que le SIGERLy s'organise pour réaliser des services qui existent par ailleurs sur le marché ?

M. ABADIE, Président.- Nous ne sommes pas là pour nous lancer dans la concurrence. J'entends bien. Des bureaux d'études sur les énergies, il y en a beaucoup. Nous, c'est plutôt les visions d'ensemble. Et je rappelle que cela ne concerne que nos collectivités.

Je ne sais pas. Le service apporté peut être simplement un service de renseignement, qui permette d'orienter.

M. CORON, Directeur.- Premier élément, ne serait-ce que pour passer une mission à un bureau d'études, il faut définir cette mission.

Le SIGERLy aujourd'hui a un marché avec quatre titulaires, qui est :

- Le pilotage des audits énergétiques
- Les diagnostics énergétiques
- Les contrats de maintenance de chauffage
- Tout ce qui est réseau de chaleur chaufferie bois.

Nous avons déjà des entreprises, des bureaux d'études qui travaillent pour nous. Ce que nous ne voulons pas mélanger, ce sont des gens qui soient juge et partie. Une filiale d'un groupe énergétique qui va apporter des services énergétiques aux communes, c'est quelqu'un qui n'est pas crédible, et on l'a déjà rencontré.

Les élus ont besoin de quelqu'un qui leur dise pourquoi ce n'est pas possible et pourquoi c'est possible. Déjà, vous n'allez pas pouvoir passer un marché avec qui que ce soit si vous n'avez pas un minimum de compétences dans la commune. Ne serait-ce que cela, c'est un point de départ. Et les techniciens énergie sont capables d'apporter un service objectif et non orienté.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

M. RAY (St Cyr au Mt d'Or).- Je vous entends encore dire : « *On n'adhère pas au SIGERLy, il n'y a pas de droit d'adhésion au SIGERLy* ». Là, on change, il y aura donc une adhésion à payer au SIGERLy. C'est un changement à 180 degrés de politique, et une fois de plus, c'est le citoyen de base qui va payer.

M. ABADIE, Président.- Dans les statuts, en effet, il est marqué qu'il y a un droit fixe par nombre d'habitants. Je rappelle que nous l'avions laissé à zéro. Une partie du

personnel est payée sur la redevance R1, et nous avions dit que selon le développement du syndicat, si à un moment donné on ne pouvait plus payer le personnel sur cette redevance, nous nous donnions la possibilité en effet de mettre en place ce droit.

En effet, c'est quelque chose de nouveau, puisque jusqu'à présent on ne le faisait pas payer. Ce n'est pas un virement de position, puisque c'était dans nos statuts. C'est plus un questionnement. C'est pourquoi j'ai demandé que le groupe de travail nous fasse des propositions : est-ce qu'aujourd'hui on reste sur la position actuelle, avec des insuffisances ou des carences que l'on ne pourra pas assumer ? C'est un choix. Vous savez bien que dans nos communes à un moment donné on fait des priorités. On se dit : aujourd'hui les communes n'ont plus les moyens de payer, on a des contributions élevées, etc., on ne souhaite pas aller plus loin et on reste sur ce schéma. Mme DUBOS a bien dit qu'on consulterait les communes avant de nous lancer dans cette démarche. Ce ne sera pas arbitraire. Ce que l'on pourrait faire, je le dis. Mais vous le savez, j'ai toujours ce principe de proximité de travail avec les communes, et nous ne le ferons que si la majorité des communes le souhaitent et pas autrement.

Voilà.

Nous aurons l'occasion je pense en début d'année de reparler de cette question très importante.

Je continue. (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).

- 24 novembre 2011 : Déjeuner avec GrDF au congrès des maires.
- 28 novembre 2011 : Rencontre pour dossiers de Rochetaillée-sur-Saône (Éclairage public et dissimulation).
- 2 décembre 2011 : Rencontre Cabinet Seban & Associés sur les enjeux de la concession.

  À la réunion de l'ensemble des neuf syndicats Rhône-Alpes, nous avions abordé comment répondre à ERDF d'une façon plus catégorique, et donc nous nous renseignons sur comment travailler avec eux.

  (*Suite lecture du compte rendu d'activités du Président*).
- 2 décembre 2011 : Rencontre à la Préfecture avec le Grand Lyon et le SYDER.
- 5 décembre 2011 : Commission départementale de coopération intercommunale.

  Je reviens sur les deux commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) qui ont eu lieu et sur la rencontre avec la Préfecture, le SYDER, le Grand Lyon et le SIGERLy.

  Lors de la première commission départementale de coopération intercommunale, il avait été dit, on avait pu le voir dans la presse, que les préfets, puisque cela concerne

l'ensemble de la France, avaient reçu des consignes de dire que s'il n'y avait pas accord des communes, on continuait la discussion et qu'il n'y aurait pas de position tranchée.

C'est ce qui s'est passé à cette première réunion CDCI, où il a été dit (je ne vais pas entrer dans les détails) que des communes ne souhaitaient pas entrer dans telle communauté de communes pour diverses raisons. Une autre disant : « Je ne veux pas être avec Untel » ou « Je préfère être avec Untel », certaines souhaitant même rester seule. Le Préfet ayant répondu qu'il n'en était pas question.

Toutes ces questions ont été abordées. Certaines positions ont été prises, par exemple le choix de la commune de Quincieux, qui avait demandé à intégrer le Grand Lyon. Juridiquement c'était possible, le Grand Lyon a donné un avis favorable. Il a donc été acté que la commune de Quincieux entrerait dans le Grand Lyon à partir de 2014.

Il y avait la problématique de la commune de Jons qui, par le phénomène de la loi et de la continuité territoriale, devait rentrer dans le Grand Lyon. La commune de Jons a trouvé un artifice en faisant un échange de terrains avec son voisin. De ce fait, il y avait une continuité territoriale, donc plus de raison d'entrer dans le Grand Lyon. Cela a été acté. Les communes ont délibéré et cela a été validé par le Préfet.

Restait le problème de la commune de Millery. On va faire la même chose. Millery va céder une bande de terrain le long du Rhône, pour pouvoir rester dans la légalité. Et Millery logiquement restera dans sa communauté de communes et n'intégrera pas le Grand Lyon. Ce qui est différent de ce que vous avez pu voir dans le journal.

Dans les communautés de communes de l'Est, cela s'est réglé.

Le gros problème était le Beaujolais, je n'entre pas dans les détails, c'était très compliqué. Cela avait été reporté à la réunion du 5 décembre.

À la fin de cette première réunion qui a eu lieu, à la fin de la séance, le Président du Conseil général a parlé du SYDER et du SIGERLy. Logiquement, on ne devait pas en parler, puisque nos deux Comités avaient délibéré dans le sens de dire qu'il n'y aurait pas de fusion entre les deux syndicats, qu'il n'y avait pas d'accord. Donc logiquement, on n'aurait pas dû remettre sur le tapis cette question. Et M. MERCIER a dit : « *Je vois bien le SYDER, syndicat départemental, et le SIGERLy, au Grand Lyon* ». Et M. COLLOMB a répondu : « *Cela me va très bien* ». Et le Préfet a dit : « *Moi aussi* », car plus il diminue le nombre de syndicats, plus sa popularité augmente puisque c'est une demande du gouvernement d'aller dans la simplification des différents syndicats.

La question a été posée en fin de séance, le Président du Grand Lyon, M. COLLOMB, était déjà parti. J'ai demandé à intervenir car je suis dans cette commission, non pas au titre du SIGERLy mais au titre du Grand Lyon. Logiquement, je n'avais pas à intervenir, puisque j'étais présent au titre du Grand Lyon. Mais vous comprendrez qu'en entendant ceci, je

ne pouvais pas rester sans rien dire.

J'ai abordé cette question en expliquant que je ne comprenais pas très bien cette réaction, puisque ce n'était pas du tout ce qui était inscrit dans le schéma directeur. Je rappelle que dans le schéma directeur, on parlait simplement de la fusion SYDER, SIGERLy. À aucun moment on ne parlait du Grand Lyon, ni de la Ville de Lyon.

J'ai été surpris par cette position. Et d'ailleurs, Mme CHEVALIER et Mme DELAUNAY sont intervenues en disant : « *Monsieur ABADIE, pas d'inquiétude, nous mettrons en place une commission qui abordera cette question, et nous avancerons* ».

En effet, j'ai été invité à une réunion le vendredi 2 décembre. Étaient présents : le SYDER, le SIGERLy et le Grand Lyon. Mme CHEVALIER a pris la parole en disant : « *Comme je sais que vous êtes d'accord pour que le SYDER soit le syndicat rural départemental, le SIGERLy est supprimé* (je reprends ses mots) *et intègre le Grand Lyon* ».

Là j'ai réagi en disant : « *D'abord, je ne sais pas où vous avez vu l'accord, puisque pour avoir accord, il faut en avoir discuté. À aucun moment il n'y a eu de rencontre dans ce domaine-là. J'ai été surpris que vous disiez cela*.

Ensuite, vous parlez pour le SYDER d'un syndicat départemental, or un tel syndicat est à la taille du département ».

En effet, Mlle TAILLARDAT est intervenue en disant que j'avais raison et que le SYDER ne pouvait pas être considéré comme un syndicat départemental.

Il faut savoir que le SYDER veut être déclaré syndicat départemental, puisque dans le cadre de la redevance R2, un des facteurs est la population totale sur la population du syndicat. Et quand vous mettez que la population totale, c'est la population du syndicat, forcément vous avez le chiffre 1, et à ce moment-là, vous doublez votre redevance.

Ce qui n'est pas le cas, car dans l'hypothèse qui est souhaitée par le SYDER, par le Grand Lyon, le SYDER perdrait de la redevance R2. Dans le SYDER, il y a des communes du Grand Lyon. Ont-elles été consultées ? Je n'en sais rien.

Chez nous, nous avons la même chose avec des communes qui ne sont pas du Grand Lyon et qui sont au SIGERLy. Là, pareil, ils ont fait abstraction et ont dit : « Elles retourneront au SYDER ».

Aujourd'hui, je n'ai pas reçu mandat de l'ensemble de mes maires pour aller dans cette position. J'ai donc proposé de faire un groupe de travail. C'était un peu trop court entre lundi et aujourd'hui pour avoir le temps de travailler cette question. Donc nous en avons parlé en bureau restreint, et j'ai proposé qu'au prochain Comité, nous viendrons présenter aux délégués les avantages et les inconvénients d'être dans le Grand Lyon, communes Grand Lyon et communes non Grand Lyon, car elles aussi seront impactées dans cette affaire. Nous vous présenterons cela et je vous demanderai votre avis là-

dessus. Nous verrons ce qu'il en sortira, majorité ou pas, etc. Mais comme vous n'êtes que des délégués, et que dans cette affaire, s'il y a suppression du syndicat, la compétence retourne d'abord aux communes, ce sont les maires qui devront se prononcer pour aller au Grand Lyon.

L'idée, si nous avons une majorité de gens d'accord pour rester sur un statut (on fera des propositions, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant), que je vais proposer au Grand Lyon, en fonction des positions que nous prendrons, nous ferons un comité spécial avec les délégués et les maires. Et ce sont les maires qui se prononceront là-dessus. Et si les maires disent qu'il faut aller au Grand Lyon, nous irons au Grand Lyon. Sinon, nous n'irons pas au Grand Lyon.

Je crois que c'est clair. Je n'ai pas l'habitude de faire des diktats. C'est le choix des communes. D'ailleurs tout à l'heure l'un de nos collègues d'une grande commune m'a appelé en me disant : « La position de la commune est de ne pas aller au Grand Lyon », alors qu'il fait partie du Grand Lyon. Ce sont des choix. Il estime que le travail réalisé par notre syndicat est bien meilleur ici, que peut-être si c'était une antenne du Grand Lyon. Je ne veux pas entrer davantage dans les détails par rapport à cela.

M. VEYRIER (Francheville).- Qu'en serait-il du personnel du SIGERLy ? Cela m'inquiète. J'espère qu'il intégrerait le Grand Lyon ?

M. ABADIE, Président.- Logiquement, oui. Dans la presse, déjà depuis très longtemps des « Scud » sont envoyés. On voit bien qu'on essaye de nous téléguider dans certaines positions.

Le personnel est inquiet, vous l'avez bien compris. Cela va bien sûr du directeur jusqu'à l'ensemble du personnel. Nous-mêmes, les membres du Bureau, non pas pour nos positions personnelles, je vous le dis honnêtement, nous sommes là pour défendre l'intérêt de nos communes. C'est très important. Et j'ai apprécié qu'un collègue d'une grande commune donne sa position. Je rappelle aussi que le préfet avait dit : « *On n'ira pas à l'encontre des communes* ». Je le rappellerai.

Si les communes disent oui, nous irons, je ne suis pas pour faire de la résistance, loin de là. Et si on nous dit non, on dira que notre position est comme cela. Par contre, il faudra être très clair dans nos choix.

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Vous pouvez préciser qui sont Mesdames CHEVALIER et DELAUNAY ?

M. ABADIE, Président.- Madame DELAUNAY est sous-préfète. Madame CHEVALIER est directrice des services de la préfecture et aussi sous-préfète, en tout cas, elle était là au titre du préfet.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais je pense que la situation est en train de se tendre.

M. DEVINAZ.- Ici nous siégeons en tant que représentants de nos communes, nous ne sommes pas les maires, mais je pense que dès maintenant, compte tenu des informations que vient de donner M. ABADIE, il semble nécessaire que dans

chacune de nos communes, nous échangions avec le maire à ce sujet.

Le problème n'est pas forcément simple. M. ABADIE a dit qu'il y avait des propositions à formuler. Dans tout ce débat, il y a aussi la position de la Ville de Lyon, qui n'est dans aucun des syndicats.

Je présume que si demain on en venait à faire des propositions pour garder le SIGERLy, cela voudrait dire aussi que la Ville de Lyon rejoint le SIGERLy, et elle le fera en demandant des conditions vraisemblablement sur sa représentativité. Donc le problème n'est pas simple.

Je pense que dès maintenant, même si on va faire un comité spécifique, ce serait peut-être bien que dans chaque commune il y ait un débat au sein des élus et des équipes majoritaires.

M. ABADIE, Président.- Je pense que le débat, il faudra l'avoir quand vous aurez bien les éléments. Vous pouvez déjà en prémices commencer à en parler, mais il faudra que l'on vous donne bien tous ces éléments : le pour, le contre.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'habituellement, quand le Grand Lyon veut prendre une compétence, une commission générale se réunit pour étudier les conséquences financières et autres. Or là, on n'en a jamais entendu parler. On rentre par la petite porte.

Je ne veux pas entrer dans les polémiques et les histoires. Le Grand Lyon a pris la compétence très haut débit. Aujourd'hui, ce sont les opérateurs privés qui sont en train d'envahir le marché, plutôt que les collectivités.

Le Grand Lyon avait pris une compétence sur les réseaux de chaleur. J'ai dit : « La compétence, nous l'avons déjà, en tout cas pour certaines communes, d'autres ne l'ont pas donnée ». Le Grand Lyon a exprimé le désir de prendre cette compétence « réseaux de chaleur dits d'intérêt communautaire ». Qu'est-ce qu'on appelle « dit d'intérêt communautaire » ?

Beaucoup de questions peuvent se poser. Il a fait voter aussi une délibération sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. « Soutien », cela veut dire quoi ? Qu'est-ce qu'on appelle la compétence maîtrise de l'énergie ? Cela peut aller de A à Z : la gestion de l'eau, etc. Plein de choses. Ce n'est pas anodin.

Donc aujourd'hui, pour moi, il y a un flou juridique, un flou de compétences. Je pense que tout cela, il faudra bien le préciser.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- Mon intervention était justement sur cette dernière demande de transfert de compétence sur le soutien à la maîtrise de l'énergie. C'est passé en conseil communautaire, cela a été voté, et aujourd'hui dans les communes, on nous demande de nous positionner par rapport à ce transfert de compétence. Quand on regarde bien, dans la liste des transferts de compétence, on parle de maîtrise de l'énergie, aussi bien dans le domaine transport, etc., et il y a bien le domaine de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Je suis intervenu puisque je fais partie du groupe de travail,

donc sur le développement des compétences au niveau du service Énergies, ma position est claire, mais malgré mon intervention, malgré tout cela, beaucoup de gens vont s'abstenir parce qu'ils comprennent qu'il y a un gros problème, mais pas voter contre. En final, la majorité l'emporte. Avec peu de voix, mais elle l'emporte. Donc déjà là aujourd'hui il y a une crainte.

M. ABADIE, Président.- Par rapport à ce que vous venez de dire, je vous donne l'exemple de la commission départementale de coopération intercommunale et la façon dont les membres ont été nommés. Par exemple, le SIGERLy n'était pas représenté, alors que l'on était dans les premiers.

En fait, pour vous donner un ordre d'idée, j'ai compté les gens qui votaient, j'ai compté combien il y avait de représentants du SIGERLy au sein de cette commission. Je fais abstraction de la Ville de Lyon, ils étaient quatre. Nous étions cinq communes, qui représentaient le SIGERLy et dont certaines étaient au Grand Lyon. Donc après, le débat, il n'y en a plus. Nous sommes plus de 30 membres au sein de cette commission, donc nous sommes effacés. C'est la problématique de la représentativité.

Dès que vous êtes dans un organisme important où vous êtes représenté en cascade, à un moment donné même sous-représenté, vous n'êtes plus dans le circuit, la parole est inaudible. Et vous l'avez bien dit, on s'abstient.

Je me suis abstenu, c'est le Préfet qui m'a demandé de m'abstenir car je n'étais pas au titre du SIGERLy, mais il m'a dit : « *Je comprends votre position, vous vous abstenez* ». Et dans le journal on voit : « voté à l'unanimité ». J'étais le seul à m'abstenir.

Nous allons clore le débat. Nous aurons toutes les vacances de fin d'année pour commencer à travailler là-dessus. Je vous amènerai des réponses précises pour vos communes, et vous ferez en connaissance de cause. Je peux vous dire que ce ne sera pas si facile. Mais je vous ferai des démonstrations, etc., pour que vous compreniez bien le problème. On ne prend des bonnes positions que quand on a bien compris le problème, et non pas sur des généralités. Aujourd'hui on ne parle que de généralités, etc., et on ne sait pas où l'on va.

- 7 décembre 2011 : Rendez-vous avec Millery pour la Dissimulation.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

- **Délibérations pour acte** :

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 41.

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 41.

Voilà pour les décisions de Bureau et de votre Président.

Je vous demande d'en prendre acte.

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 42.

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 43.

M. DESBOUIS.- C'est la troisième édition des rapports de contrôle qui sont réalisés en interne par le SIGERLy. C'est un travail d'équipe, et à ce titre, je voudrais remercier : M. DEGUELDRE pour sa collaboration, ainsi qu'Élodie ROSSET pour le travail important de collecte et d'analyse de données, que ce soit avec ERDF ou GrDF. Sandrine VOLLAND, agent du contrôle au service

Concessions, qui a aussi beaucoup travaillé sur ces rapports. Et Caroline PASQUIER, chargée de communication, qui a mis en forme ce rapport et a participé à son édition, et son impression aura lieu normalement avant la fin de l'année, en 2011.

Une nouveauté cette année : nous avons fait une synthèse de quatre pages de ce rapport, qui traite des principales données, que ce soit sur le rôle du SIGERLy, sur le patrimoine de la concession. Elle vous a été distribuée ou envoyée par mail voici une semaine environ.

Nous allons faire une centaine d'éditions de chaque rapport. Le rapport intégral et la synthèse seront diffusés à toutes les collectivités. Nous allons le diffuser aux syndicats d'énergie de la région Rhône-Alpes, à la Ville de Lyon, au Grand Lyon et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, qui fédère tous les syndicats d'énergie de France.

C'était un travail de longue haleine. Nous avons commencé en février dernier sur les données que nous avaient transmis ERDF et GrDF, à partir des comptes-rendus d'activités des concessionnaires qui sont édités fin juin de l'année précédente.

Ensuite, nous avons toutes les données qui nous sont communiquées au titre du contrôle par ERDF et GrDF. Ce sont des données beaucoup plus complètes, qui nous permettent de faire une analyse plus poussée. Pour obtenir ces informations, il faut être assermenté. C'est le cas pour tous les agents du service Concessions.

Nous avons également des données plus nationales au niveau de la FNCCR, qui nous permettent de faire des comparatifs de la concession SIGERLy avec le niveau national.

Au sommaire, c'est l'électricité en premier. Les sujets traités : le rôle du SIGERLy, avec des thématiques particulières sur l'analyse des dossiers que l'on reçoit du concessionnaire, la cartographie, l'élimination des transformateurs.

Un deuxième volet traite de l'état du patrimoine dans la concession, notamment des réseaux de distribution HTA 20 000 volts et les réseaux basse tension qui sont plutôt sur 400 volts.

Ensuite, on passe en revue les travaux du concessionnaire, les travaux par type de réseau, l'évolution des dépenses liées aux mises en service pour travaux, que ce soient les extensions de réseau, les renforcements, les renouvellements.

On parle également de l'article 8.

Ensuite, on a les services rendus aux usagers, tout ce qui concerne la consommation électrique sur la concession, avec le nombre de clients, les recettes d'acheminement, le coût de l'acheminement, les usagers qui ont fait valoir leur éligibilité, qui sont chez d'autres fournisseurs.

On parle de la qualité de la tension, des critères pour la qualité de fourniture, les services au client.

Et on a tout l'aspect comptable et financier de la concession.

C'est sur ce domaine où nous avons beaucoup de difficultés à obtenir des informations, que ce soient notamment les provisions pour renouvellement qui sont affectées au renouvellement des réseaux de distribution. Nous demandons ces informations affaire par affaire, et c'est là où cela pose un vrai problème.

Il faut savoir, on l'avait précisé l'année dernière, que les travaux réalisés par le SIGERLy sont sous-valorisés par ERDF dans sa comptabilité. Il y a des décalages parfois importants.

Donc nous persistons, nous demandons ces informations. Je pense que nous aurons toujours du mal à les avoir.

En tout cas, nous avons projeté, pour l'électricité, de suivre toutes les dépenses affaire par affaire et commune par commune sur les réseaux de distribution, tous les travaux réalisés par le SIGERLy. Nous allons suivre leur amortissement dans le temps et le comparer ensuite avec ce qu'amortit ERDF dans sa comptabilité. Cela nous permettra de mieux comparer les différences de valorisation.

Dans les flux financiers, il y a les droits du concédant. Également une synthèse des résultats.

Je tiens à préciser, malgré plusieurs relances auprès d'ERDF, que nous n'avons pas reçu de réponse au rapport de contrôle de l'année dernière. En tout cas, nous n'avons pas reçu de réponse officielle. Nous avons eu des échanges tout au long de l'année avec ERDF sur certaines données, mais nous n'avons pas cette information.

Nous allons passer aux conclusions sur le constat du contrôle.

Le rapport de contrôle fait apparaître un certain nombre de demandes. Tous les ans, on établit ce listing, à adresser au fournisseur EDF d'une part, pour la partie fourniture d'électricité. Nous n'avons pas grand-chose à demander pour EDF. Nous avons l'ensemble des données présentes dans le protocole. En fait, il nous manque des données à la maille de la concession dans le protocole signé au niveau national avec ERDF et la FNCCR. Certains indicateurs nous sont communiqués. Pour le domaine service rendu aux usagers, nous avons des problèmes de mise en cohérence avec les données fournies par ERDF sur l'énergie acheminée pour un certain type de clients ayant fait valoir leur éligibilité. Auparavant c'était ERDF qui fournissait toutes ces données, et maintenant c'est EDF qui fournit les données pour les tarifs réglementés, et ERDF fournit les données pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité. Et quand on fait le total des deux, il y a incohérence entre les quantités acheminées et ce que fournissent ERDF et EDF. En fait, c'est moins bien qu'avant.

Ensuite, nous avons toutes les demandes adressées à ERDF au titre du rapport, pour le rôle du SIGERLy, tous les chapitres énumérés tout à l'heure. Par exemple, les informations concernant les transformateurs qui contenaient du PCB, en fonction de critères entre 50 et 500 parties par million.

On a également une information des coupures intervenant sur le réseau ayant pour origine des travaux : nous n'avons pas d'information sur ce sujet-là.

Pour l'état du patrimoine, je ne vais pas tout passer en revue, je pense que vous l'avez lu dans ce que l'on vous a adressé. Il y a une feuille recto-verso.

Quelque chose avait été ajouté : la justification du réglage effectif des départs HTA à 20 600 V au poste source. Normalement, ils sont réglés à 20 000, et en fait ERDF les règle à un peu plus de 20 000 pour essayer de diminuer les chutes de tension sur le réseau en aval.

Ce que l'on peut souligner pour ERDF : un modèle de calcul a changé l'année dernière, qui concerne les clients mal alimentés. Trois paramètres ont été révisés par ERDF et conduisent à diviser par trois le nombre de clients mal alimentés. C'est énorme. Je n'ai plus les chiffres à l'esprit. Nous allons suivre de près ces données, car cela nous inquiète que l'on ait divisé par trois le nombre de clients mal alimentés sur un simple changement de paramètres.

L'insuffisance de données transmises par ERDF, c'est ce que nous soulignons dans le rapport de contrôle pour l'électricité 2010.

Avez-vous des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Vous avez dit que les travaux effectués par le SIGERLy étaient en général sous-évalués en valeur dans les comptes de ERDF. Ce sont des travaux sur les réseaux que le SIGERLy a concédés à ERDF. En quoi ERDF peut-il valoriser ces travaux ? À titre d'inventaire général ? Ce sont des travaux faits par autrui sur le réseau qu'il a en concession ? C'est bien cela ?

Comment se fait-il qu'il les sous-évalue ? Ce sont des données objectives, comptables, financières ? Ils font des réfactions ?

M. DESBOUIS.- Par exemple, si on arrêtait la concession demain, tous les investissements qui auraient été réalisés par le SIGERLy ne seraient pas valorisés à leur juste valeur, mais selon une valeur économique déterminée par référence au coût qu'aurait supporté le concessionnaire s'il avait réalisé l'ouvrage.

Et donc cela sous-valorise notre patrimoine par rapport aux financements que l'on a réellement apportés, et en fin de contrat c'est pénalisant pour nous.

Par contre, ce n'est pas le cas pour leurs travaux. Ils sont valorisés à une autre échelle.

M. FARAMIN (Dardilly).- Cela a toujours fonctionné comme cela ?

M. DESBOUIS.- Oui.

Un protocole a été signé entre ERDF et la FNCCR qui tend à rapprocher ces divergences de valorisation. Et certains seuils ont été définis. Si on est dans les seuils, on rentre la valorisation comme elle était prévue. Par contre, si elle s'écarte d'un seuil, on revoit avec ERDF ce qui ne fonctionne pas et on peut éventuellement corriger. Mais on n'aura jamais la valorisation à l'euro près de ce que l'on a dépensé.

M. FARAMIN (Dardilly).- Les modes d'amortissement sont identiques des deux côtés ?

M. DESBOUIS.- Non, ils ne sont pas les mêmes.

Nous allons travailler là-dessus à partir de 2012. Nous n'allons pas reprendre le passif de toutes les opérations qui ont été réalisées. Nous avons travaillé en concertation avec le service Dissimulation et le service Comptabilité, et nous nous attacherons à faire apparaître cela dans les comptes du SIGERLy.

C'étaient des questions qui avaient été posées par la Chambre régionale des comptes, de savoir si on suivait l'amortissement du patrimoine du SIGERLy en interne. Donc nous passerons par cette procédure.

Je vous propose de passer au gaz.

Nous avons un peu la même chose pour les thèmes abordés avec GrDF : l'état du patrimoine, la sécurité et la qualité de la distribution de gaz. La maintenance. Le service rendu aux usagers. Et tout l'aspect financier avec GrDF.

La différence avec GrDF, c'est que l'on ne fait pas d'investissement sur le réseau de distribution public, contrairement à l'électricité. Seul le concessionnaire fait des investissements sur le réseau.

Nous avons une synthèse. Les documents sont là, sur la table, si vous voulez les consulter.

Nous avons une liste de demandes de l'autorité concédante à GDF Suez en qualité de fournisseur d'énergie au tarif réglementé.

On demande les données permettant de distinguer les usagers qui ont conservé le tarif réglementé et ceux qui ont choisi de faire valoir leur éligibilité. On n'a aucune vue sur ces critères-là. Comme nous avons instauré un règlement de service public local au dernier Comité, nous pourrons les associer et leur demander ces informations.

Ensuite on a la partie GrDF, le distributeur, avec une liste importante mais un peu moins consistante qu'ERDF. De manière générale, on obtient des données auprès de GrDF. Ils ont répondu très rapidement au rapport de contrôle de l'année passée. Ils ont répondu au mois de

février ou mars, avec un courrier officiel, ce que n'a pas fait ERDF. Cela nous a permis de travailler rapidement sur ce dossier, puis de faire le nouveau rapport 2010.

Nous avons demandé des informations complémentaires sur la transmission systématique des mises à jour annuelles cartographiques pour l'ensemble du réseau de distribution. On avait de la peine car ils ont changé de système d'information géographique. Cela devrait rentrer dans l'ordre cette année.

On s'est aperçu que l'on ne disposait pas de tous les projets que GrDF réalisait sur le territoire du SIGERLy. Normalement ils ont obligation de nous les transmettre. Nous nous sommes aperçus que quelques dossiers ne nous étaient pas parvenus.

Ensuite, nous avions l'état du patrimoine de la concession. On demande la poursuite de la démarche de fiabilisation de l'inventaire technique. Nous avons un certain nombre de doléances. La présentation du nouveau schéma de vannage. En fait, ils vont réduire la maille de coupure des usagers suite à l'instauration des procédures gaz renforcées pour minimiser la coupure des usagers lors d'incidents. Ce sera présenté en décembre prochain.

Nous avons aussi sollicité la stratégie de GrDF pour faire face à la dégradation de la situation pour 12 communes de la concession. Nous avons des taux d'incidents pour 100 km un peu élevés par rapport à la normale.

Nous avons demandé également l'analyse approfondie des causes d'interruption de fourniture sur Couzon au Mont d'Or et la mise en œuvre des mesures adaptées pour améliorer la situation. Nous avons trouvé qu'il y avait beaucoup d'interruptions de fourniture sur cette commune.

Intensifier la prévention des dommages aux ouvrages compte tenu de l'évolution en 2010 du nombre d'incidents liés aux activités humaines. On s'aperçoit que les interventions faites sur le domaine public génèrent de plus en plus d'incidents. On n'avait pas forcément l'information de manière fluide par le concessionnaire.

Et puis, on a tout l'aspect comptable et financier. Le montant de la RODP pour 2010 : on vous fait l'information tous les ans pour percevoir la partie communale pour la RODP, qui correspond à la voirie communale. Certes, quand elle a été confiée au Grand Lyon, il y en a très peu pour la partie communale, mais il est tout de même intéressant de demander cette redevance d'occupation du domaine public.

On a fait de même cette année avec GRTgaz que l'on va rencontrer demain pour échanger avec eux sur cette problématique des redevances.

Voilà les constats pour le gaz.

Les actions futures : nous allons transmettre les deux rapports de contrôle, gaz et électricité, aux deux concessionnaires. Et nous travaillerons à nouveau l'année prochaine pour tenter encore d'améliorer le service public de l'électricité et du gaz.

Avez-vous des questions par rapport au gaz ?

M. LAPORTE (St Romain au Mt d'Or).- Pouvez-vous justifier le constat que vous faites à propos d'ERDF ?

Y a-t-il une volonté de leur part de ne pas vous transmettre les informations ? Est-ce un effet structurel ? Avez-vous pu analyser la raison ?

M. ABADIE, Président.- M. DESBOUIS ne peut pas répondre à cette question. Son rôle est de contrôler.

Les autres sujets que nous allons aborder sont relatifs justement au positionnement d'ERDF, que ce soit au niveau national ou local.

Localement, nous avons des interlocuteurs qui font leur travail, mais souvent ils sont obligés d'aller chercher des informations plus haut, et c'est là où il y a certains blocages ou difficultés à obtenir les renseignements. On finit par les obtenir officieusement, on arrive à avoir des éléments. Mais nous avons de grosses difficultés avec ERDF parce qu'il y a l'histoire des compteurs LINKY, les 30 ans de renouvellement de la concession, l'amendement, etc.

On l'a vu aussi tout à l'heure sur les coupures. Vous avez vu les courriers qui sont faits aux maires, sans concertation avec les syndicats.

On sent bien qu'il y a, non pas une volonté, mais une difficulté relationnelle avec ERDF, et moindre avec GrDF, avec qui cela se passe bien.

Avec ERDF, nous avons aussi une problématique structurelle, puisqu'il y a trois centres, etc. À l'époque, chaque fois on disait : « Les chiffres, on ne peut pas vous les donner car ils sont à la taille de ceci ou de cela ». Quand on voit leur compte rendu, chaque fois on a le problème, car des éléments nous sont donnés à la maille de la concession, d'autres nous sont donnés à la maille départementale, et d'autres à la maille nationale. Il faut décortiquer à l'intérieur, et parfois on ne peut pas trouver les éléments, ce qui nous pose des problèmes.

Alain DESBOUIS et son service font un travail remarquable, très pointu là-dessus. Nous nous sommes rencontrés avec l'ensemble des syndicats, puisque nous avons créé l'Union régionale des syndicats d'électricité et de gaz, c'est important parce qu'il y a des contacts avec les différents services des syndicats, pour voir de quelle façon chacun aborde le contrôle des concessions, et je peux vous dire que nous sommes l'un des syndicats le plus pointu dans le contrôle des concessions.

Je vous propose de continuer.

- **Délibérations** :

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 44.

M. ABADIE, Président.- Le vœu relatif à la généralisation des compteurs évolués LINKY. Je ne reviens pas sur LINKY, tout le monde en a entendu parler. Vous savez qu'il devrait être développé puisqu'il y a l'aval aujourd'hui pour développer ce compteur LINKY. Vous savez qu'il y a diverses positions. Par exemple, la Ville de Paris a refusé de voter cette évolution, pour diverses raisons, notamment par rapport à des points que l'on va revoir dans les vœux que l'on veut émettre.

La Ville de Lyon ne souhaite pas le développement des compteurs LINKY, puisque la Ville de Lyon et le Grand Lyon vont signer avec des opérateurs japonais un protocole NEDO d'évolution des Smart Grid. Et en fait, cette évolution n'est pas compatible avec les compteurs LINKY.

Tout à l'heure on parlait de nébuleuse, etc. On voit des développements peut-être intéressants, des expérimentations et autres qui se font, mais après on a une difficulté, c'est qu'il n'y a plus de vision très claire au niveau national sur ces ensembles-là.

Quels sont les vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ?

S’il est vrai que ces compteurs apportent beaucoup d’avantages, ils présentent aussi certains inconvénients, que nous avons demandé de pallier.

D’abord, les compteurs électriques LINKY, y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d’information font partie des ouvrages de distribution publique d’électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.

En simple, les compteurs LINKY font partie de la concession. Or, ERDF veut conserver ces compteurs dans son patrimoine. Tout simplement parce qu’à partir de ces compteurs, ils vont vouloir vendre des produits qui seront issus de ces compteurs à leurs clients. Donc vous comprendrez pourquoi ils veulent garder ces compteurs. Or nous estimons que, d’après le contrat de la concession qui avait été signé avec la convention, ces compteurs appartiennent à la concession. Donc nous ne sommes pas d’accord.

D’ailleurs, un amendement a été demandé par Mme BELLON au niveau national, pour que l’ensemble des contrats de concession électrique soit prorogé pour trente ans. Parce qu’elle estime que pour l’investissement qui est fait, de l’ordre de 11 milliards d'euros, si j’ai bonne mémoire, c’est le délai nécessaire pour amortir cet investissement. Ce qui voudrait dire que l’ensemble de nos contrats de concession devrait être prorogé pour trente ans.

Vous comprendrez que l’on ne peut pas accepter cela. Ce n’est pas possible. D’abord, on se met hors-la-loi par rapport à la législation européenne, puisqu’il devrait y avoir la mise en concurrence des concessions, et aujourd’hui, si on prolonge de trente ans, cela reporte le problème dans trente ans.

Mais je ne vais pas aller plus loin, on pourrait en discuter.

Ensuite, que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés. On ne veut pas que ce soit un moyen, quand il y a un impayé, de bloquer le système.

Que les usagers consommateurs bénéficient d’informations accessibles et pertinentes. On avait demandé des afficheurs déportés. Souvent ces compteurs sont soit dans les caves, soit à l’extérieur, et donc si on veut faire de la maîtrise de l’énergie, ils doivent être faciles d’accès. Si chaque fois vous devez descendre dans votre cave pour vérifier vos consommations ou autres, je pense que le rôle qu’on doit jouer dans la maîtrise de l’énergie ne serait pas assumé. Nous avons demandé que des afficheurs déportés soient installés et gratuits. Cela aussi, ce n’est pas pris en compte à l’heure d’aujourd’hui.

Ensuite, bien entendu, que l’Autorité Organisatrice de la Distribution puisse utiliser ces informations à titre gratuit.

Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l’alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d’un protocole qui serait établi avec chacune d’elles. Ces informations sont en effet primordiales. Pour que nous-mêmes puissions les utiliser, les analyser, c’est important qu’on puisse les avoir, et notamment en matière de renforcement des réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME », qui sont faites en présence du préfet.

Enfin, que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment des autres investissements. Il ne faut pas qu’ERDF dise : j’ai investi 11 milliards d'euros, de l’autre côté je ne fais pas. Tout à l’heure j’ai souri quand vous avez parlé qu’ils disaient : « Le 1 milliard d'euros que l’on a économisé pour ne pas faire l’information, on va le remettre dans la maintenance ». Cela m’étonnerait !

Ce que l'on vous propose, c'est d'être d'accord pour que ces vœux-là soient transmis à ERDF. Ce sont les mêmes vœux qui sont faits au niveau de nos différents syndicats, des neuf syndicats.

M. DESBOUIS.- Oui, ils sont adaptés à chaque syndicat.

M. ABADIE, Président.- Chaque syndicat va délibérer de la même façon et ce sera envoyé au niveau national.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. CHONE (Communay).- Pour des raisons professionnelles, je souhaite ne pas prendre part au vote.

M. ABADIE, Président.- Je comprends. Ce qui est normal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ***Adopté à l'unanimité des votants***.

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 45

M. ABADIE, Président.- Nous allons continuer toujours avec les problématiques avec ERDF et parler de l'article 8, notamment de la convention triennale.

C'est une convention que nous vous proposons de voter, qui nous satisfait sur le plan financier puisqu'on retrouve les éléments financiers qu'on voulait nous enlever, mais qui ne me satisfait pas sur le fond.

M. CORON, directeur.- L'article 8, qui est un article du cahier des charges de la concession, dit que le syndicat pour les travaux de dissimulation de réseaux bénéficie d'aide financière de la part d'ERDF.

De 2008 à 2010, le montant était de 380 000 €, majoré de 10 %, ce qui l'amenait à 420 000 €, parce qu'on dissimulait des réseaux en fils nus, qui étaient les plus fragiles ou les plus vétustes, et déjà partiellement amortis.

Donc début 2011, on nous dit : « La convention précédente est terminée, maintenant ce n'est plus la même règle du jeu, il faut discuter ». Mais dans une discussion, en général on s'attend à véritablement un échange, et là on nous dit : « On va diminuer de 30 %. Et ces 30 %, on ne va pas vous le faire en une fois mais en deux fois ». Donc on va passer de 380 000 € à 300 000 € en deux ans.

À partir de là, on a continué à discuter, et on nous a dit : « Ce ne sera pas en deux fois, ce sera en trois fois, donc ce sera 380 000, 340 000, puis 300 000 € ».

Et à force de discuter, ils nous disent : « On va vous compenser ces trois ans. La première année, on va vous donner la différence de 40 000 €, puis ainsi de suite. Et au final, on propose au SIGERLy et donc aux communes, que cette diminution soit indolore, puisqu'elle est compensée par une somme qui correspond au manque à gagner pendant les trois ans ».

Cette somme est de 240 000 €, donc elle compense bien la diminution, mais cette somme, on ne sait pas d'où elle vient, donc elle risque de manquer sur les investissements qui étaient à faire ailleurs. Et de toute façon, cela nous amène dans trois ans à constater que l'on n'aura plus 380 000 €, mais 300 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. ABADIE, Président.- Financièrement, on retrouve les montants qui nous avaient été accordés. C'est valable pour la convention pour les trois ans. Mais quand il y aura de nouveau la signature, on nous dira : « Les montants étaient ceux-là et maintenant ce sera ça ». Il n'y aura plus les compensations, sinon il faudra encore renégocier.

C'est un peu navrant de voir qu'au fur et mesure, on nous rabiote ces montants.

M. CORON, directeur.- C'est l'aspect financier. Et un petit aspect technique que je n'ai pas développé : quand la maîtrise d'ouvrage de ces 240 000 € sera sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF, on l'a vu tout à l'heure, ils n'intègrent pas dans leurs amortissements les travaux du SIGERLy. De la même façon, quand ils nous diront : « Cela a coûté 240 000 € », on n'aura aucune preuve que cela a véritablement coûté cette somme. On affiche une somme, mais on n'a aucun moyen de la vérifier. Ce sont des éléments importants.

Le deuxième point technique, étant donné que ce sont des travaux sur la maîtrise d'ouvrage, ils sont en train de dire : « Le SIGERLy vous fait des travaux, mais nous aussi on sait les faire ». Finalement, quel intérêt ?

On rejoint peut-être là des sous-entendus vis-à-vis du Grand Lyon, cela n'engage que moi quand je dis cela, mais peut-être que finalement on essaye de prouver aux communes que si ERDF faisait les travaux sous sa propre maîtrise d'ouvrage, on n'aurait plus besoin du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose de voter cette convention triennale, puisqu'elle nous apporte quand même nos financements. Mais cela me gêne sur le fond. Aujourd'hui nous avons besoin d'argent, donc il faut le faire. Après, il y aura le débat à avoir avec ERDF.

Je rappelle que l'ensemble des neuf syndicats de Rhône-Alpes a demandé à rencontrer Madame BELLON. Nous lui avons proposé un rendez-vous début janvier, nous ne savons pas si elle va venir. Elle s'était engagée à venir nous rencontrer. J'espère qu'au cours de cette rencontre, nous pourrons aborder toutes ces problématiques de la redevance R2, de l'article 8, du compteur LINKY, du partenariat avec les syndicats et autres. Je pense que ce serait dommage que nos relations, qui étaient quand même bonnes, se dégradent.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/07

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 47

M. DEVINAZ.- Nous avons toute une série de délibérations avec des chiffres.

Il s'agit de la révision des contributions de 2012.

La contribution des communes : on nous explique comment elle peut s'écrire. C'est la contribution fixe, plus la quote-part fonctionnement, plus la quote-part investissement.

Et en ce qui nous concerne dans cette délibération, c'est uniquement la quote-part fonctionnement.

Cette quote-part fonctionnement représente la part de la commune au fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle va dépendre de trois facteurs :

- La puissance installée,
- La couverture en éclairage public de la commune,
- Le nombre d'habitants sur la commune.

Elle sert à valoriser les coûts globaux du syndicat pour :

- L'achat d'énergie,
- La maintenance et l'entretien des réseaux.

La formule :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{419} \times P_{installée} + \mathbf{29} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

On aurait pu l'écrire plus simplement, mais si on fait apparaître les deux, c'est qu'un correspond à ce qui retourne dans les entreprises et l'autre correspond au fonctionnement de notre syndicat.

Nous avons un certain nombre d'explications des raisons pour lesquelles nous sommes obligés de revaloriser les choses. Nous avons cinq augmentations :

- Les frais d'achats d'énergie pour les tarifs bleus ont augmenté de 2,18 % au 1er juillet 2011.
- La contribution au service public d'électricité va augmenter en deux temps : elle est passée de 7,5 € à 9 € en août 2011 et va passer de 9 € à 10,5 € à partir de juillet 2012.
- La contribution tarifaire d'acheminement a augmenté.
- La taxe communale sur la consommation finale a augmenté, ainsi que celle du Département.
- La taxe départementale sur la consommation finale a augmenté.

Après ces cinq augmentations, le coût d'énergie pour l'éclairage public en 2012 sera plus cher de 4,4 % que celui de 2011.

Par contre, il y a eu une optimisation des frais d'entretien des installations, et là, on va passer de 29 à 28 €.

Et conformément à nos statuts et à ce qui est prévisible, la nouvelle formule sera :

$$\mathbf{QPf} = \mathbf{437} \times P_{installée} + \mathbf{28} \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times \mathbf{Nb}_{hab} + C_{sup}$$

Je vais demander aux membres du Comité de se prononcer sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle éclairage public telle qu'elle est écrite, et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

M. ABADIE, Président.- Avant de voter, je voudrais vous montrer deux choses :

- Le syndicat est très vigilant et fait beaucoup d'efforts, de travail, ce qui nous permet de mieux maîtriser, car on a parlé de maîtrise de l'énergie mais nous essayons aussi de maîtriser les coûts.

  Et nous avons proposé de diminuer la part de 29 à 28 €. Ce n'est pas beaucoup, on aurait pu la laisser à 29 €, mais nous voulons la transparence. Et puisque avec 28 € on y arrive, on facture 28 € et non 29 €.

- Par contre, vous avez vu le cumul des augmentations, ce qui fait une augmentation de 4,4 %, malheureusement, et ce n'est pas terminé puisque l'électricité augmentera encore dans les années futures.

M. DEVINAZ.- Qu'est-ce que cela représente en augmentation pour la commune ?

Le tableau, qui n'est pas tout à fait finalisé, fait quand même apparaître qu'au final cela crée une augmentation de 1 à 2 % suivant les communes.

Encore une fois, les agents du SIGERLy qui ont fait les calculs ont bien pris soin de me dire : « On n'a pas finalisé, on n'est pas dans le détail ». Cela donne un ordre de grandeur.

M. ABADIE, Président.- Je vous propose d'adopter ce changement de formule. Comme vous l'avez vu, le terme 419 devient 437, et les 29 deviennent 28 €.

M. FARAMIN (Dardilly).- Une question qui vient à l'esprit : on court un peu après les révisions. On ne peut jamais anticiper ?

M. ABADIE, Président.- Non, on ne peut pas anticiper, on ne sait pas.

M. FARAMIN (Dardilly).- On constate toujours les hausses ? Il n'y a pas de marge de sécurité ?

M. ABADIE, Président.- Non.

M. CORON, directeur.- Là, on a anticipé celles de 2012.

M. ABADIE, Président.- Oui, un peu. Le syndicat n'est pas là pour faire de l'argent, il est là pour les communes. On avait fait déjà un petit rattrapage la dernière fois, mais on ne peut pas être en temps réel, cela représenterait trop de difficultés pour le faire. Nous essayons de coller au mieux aux coûts. Mais on ne peut pas anticiper, car on l'a vu, maintenant il y aura peut-être plusieurs augmentations dans l'année, pour que psychologiquement le particulier ne se rende pas compte que finalement dans l'année on a augmenté de 7 %.

Je vous propose de voter.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- On est bien d'accord qu'on parle de la part syndicat de 1 à 2 % d'augmentation, suite aux augmentations d'énergie pour les impôts 2012 payés en 2013 ?

M. ABADIE, Président.- C'est la contribution de 2012. Ce sera ce que vous allez payer fin 2012.

M. PERARDEL (St Germain au Mt d'Or).- En termes de communication, il y a à un moment donné des choses à marquer pour bien expliquer aux gens, car la plupart du temps ils ne comprennent pas trop cette part syndicat qui augmente, alors qu'on vient déjà de prendre 2 % tout de suite.

M. ABADIE, Président.- C'est exact. Cette part de 2 %, c'est sur la part fonctionnement. Après, il faut l'ajouter, quand on a la contribution annuelle, il y a l'investissement qui est souvent bien plus important. Mais c'est vrai que cela fait 2 % sur ce volet-là.

M. CORON, directeur.- L'énergie augmente de 4,4 %. Le coût de la maintenance baisse de 1 € par point lumineux. Donc le cumul simulé en gros pour chaque commune représente une revalorisation à patrimoine identique de 1 %. Si en plus la commune, dans le cadre des travaux avec le SIGERLy, a ajouté des points lumineux, le 1 % ne sera forcément pas 1 %. Et à l'inverse, si pour diverses raisons, la commune a minoré son patrimoine, elle n'aura pas ce 1 %.

Là, c'est 1 % à patrimoine identique. Et les travaux faits dans le cadre du SIGERLy conduisent à de la maîtrise de l'énergie et à diminuer les consommations. Et quand on comptabilise éventuellement une diminution de consommation de 4 à 5 %, ce que l'on constate suite à nos travaux, la contribution peut très bien ne pas augmenter, voire baisser. Nous avons le tableau commune par commune, mais sans les diminutions liées à la maîtrise de l'énergie, parce qu'on préfère le constater et le corriger en fin d'année plutôt que d'annoncer des chiffres en amont, car on joue sur 1 %, donc autant ne pas se pénaliser, et derrière ne pas mettre les élus en porte-à-faux dans le discours qu'ils tiennent.

M. ABADIE, Président.- D'autres questions ?

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 48

M. DEVINAZ.- Les deux délibérations sont liées : la première concerne la demande pour équilibrer ce budget. Et la deuxième, si on a décidé d'équilibrer, c'est de permettre au budget principal de le faire.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy. Le début de l'exploitation de cette installation a commencé à la saison 2009-2010, et il y a un étalement des livraisons d'autres tranches qui devaient se brancher, la 2 et la 3, ce qui n'a pas tout à fait été réalisé, et aujourd'hui il manque deux utilisateurs. Ce qui fait que le budget est déséquilibré, et on avait déjà, pour une durée de trois ans, accepté de « jouer la banque » ou l'avance par rapport à notre budget principal.

À l'issue de ces trois ans, il apparaît que pour le budget annexe 2012, des branchements ne sont toujours pas faits. Et donc il convient d'équilibrer, grâce au budget principal, par une somme de 30 000 €.

Je demande aux membres du Comité :

- d'approuver le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012, permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour de Salvagny,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il sera constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme seront financées au sein du budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

M. ABADIE, Président.- Avant de passer au vote, je voudrais donner quelques explications.

Vous vous rappelez que ce réseau de chaleur, qu'on a pris un peu en marche dans le système, a fait que les hypothèses et les prévisions qui avaient été faites à l'époque reposaient sur un programme dans la ZAC du Contal, avec un nombre de logements définis. La crise est arrivée là-dessus, et un des programmes qui avait été prévu a été annulé. Ce qui a fait prendre du retard sur les réalisations. C'est le groupe Nexity qui devait réaliser les projets. Le projet a été abandonné. Entre-temps, on avait déjà commencé à travailler le réseau, à l'installer. On avait même revendu des tuyaux. On avait réussi à trouver d'autres partenaires, UTEI, qui était à côté, de façon à rentabiliser.

Aujourd'hui, le programme de Nexity a été remplacé par un programme avec Brémond. Cela a aussi pris un peu de retard. Et comme c'est un budget déjà que l'on avait vu déficitaire, on s'était prononcé pour faire une avance de trésorerie récupérable, parce que ce n'est qu'une avance, on avait dit qu'on le récupérerait, y compris les frais financiers.

Il n'était pas logique que les autres communes payent pour des utilisateurs différents (puisque je rappelle que le budget général, c'est tout le monde qui paye).

Nous avions accepté 80 000 € à l'époque. On avait peut-être été un peu juste dans la demande, et aujourd'hui on a besoin de 30 000 € supplémentaires qui entreront dans le même cadre, c'est-à-dire qu'il y aura un remboursement de l'ensemble de ces avances de trésorerie.

Voilà pour être clair.

C'est un gros souci. On a le même problème chez moi, avec un réseau encore plus important, où la difficulté quand on a des budgets annexes, c'est qu'on fait les réalisations, les investissements, mais les clients, on ne les a pas tous immédiatement.

Moi, je vais avoir un programme de gendarmerie -avec toutes les péripéties dans la presse- qui va être réalisé en une seule fois, mais après, le raccordement de la ZAC avec ses 700 logements va s'échelonner sur cinq ou six ans.
Ce qui fait que l'optimisation du réseau est décalée.

D'où tout le travail que l'on est en train de faire pour voir comment on peut remonter pour équilibrer les budgets, parce qu'on ne peut pas faire des dépenses sans qu'il y ait des recettes. La difficulté est là.

M. DEBORD (La Tour de Salvagny).- Pour vous rassurer, Brémond et Grand Lyon Habitat ont commencé pratiquement ensemble au mois de mai, avec deux semaines d'écart, et actuellement ils vont bon train. Quand ce sera terminé, le problème sera solutionné.

M. ABADIE, Président.- D'accord.

Il est certain que là on l'a demandé par précaution. La première fois, on a été peut-être un peu mesquin, on n'a pas osé demander trop. Là on a peut-être été un peu plus, par précaution, et si les besoins font que l'on n'a pas besoin des 30 000 €, à ce moment-là on le reversera sur le budget principal.

Voilà ce que l'on vous propose.

D'autres questions ?

Nous proposons de le voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 50

M. DEVINAZ.- Maintenant que l'on a accepté, il faut pouvoir l'autoriser sur le budget principal.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » pour l'exercice 2012,

- d'adopter le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe,

- de valider les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 51

M. DEVINAZ.- Autoriser l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Nous n'aurons pas voté notre budget au 1er janvier, donc les textes nous permettent d'anticiper tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. C'est pourquoi, avant le vote du budget

primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre syndicat, je vous demande d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement.

(Explications données à partir du tableau)

Vous voyez le chapitre « intitulé », ce qu'il y avait au budget 2011. Vous divisez par quatre pour vérifier que l'on a bien fait les calculs. Et c'est 25 % de ce qui était prévu en 2011, pour le budget principal, pour les budgets annexes La Tour de Salvagny, Photovoltaïque et Sathonay-Camp.

Y a-t-il des questions ?

M. ABADIE, Président.- C'est ce qu'on fait traditionnellement pour toutes les communes qui votent leur budget d'ici le mois de mars. Cette question ne se pose pas pour les communes qui ont voté leur budget en cette fin d'année ou qui vont le voter.

C'est traditionnel. Notre receveur, que je remercie d'être parmi nous, ne me contrarie pas là-dessus, la loi nous l'autorise.

Je vous propose de les voter. Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 52

❒ Section de fonctionnement

M. DEVINAZ.- En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement** :

- la somme de moins 485 000 € correspond à des maintenances d'éclairage public.
- la somme de moins 110 100 € correspond à une surestimation des cotisations URSSAF et de retraites.
- 890 000 €, c'est une atténuation de ce que nous avions évalué sur la TLE.
- les 200 000 €, on va les passer dans la section d'investissement, ce qui nous limite dans les emprunts.
- Et il y a des nouveaux produits, des nouveaux emprunts, donc cela correspond aux charges financières. Il me semble qu'il faut les faire apparaître avant la fin 2011.

En ce qui concerne les **recettes de fonctionnement** :

- 7 900 € correspondent à des remboursements de congés maladie.
- 65 000 € correspondent à la convention avec France Télécom.
- 900 000 €, c'est la TLE moins les 10 000 € qui correspondent à la part qui reste au syndicat.

- moins 400 500 €, c'est le titre annuel EDF, la R2.

Et dans les deux cas, c'est équilibré, avec au total : 507 400 €. Il manquait 65 000 €, si vous avez mémorisé mon chiffre et que vous les ajoutez, vous retombez sur les 572 400 €.

❒ **section d'investissement**

En ce qui concerne la **section d'investissement** :

- 290 000 € correspondent à une opération d'ordre. On va la revoir en recettes.
- moins 40 000 € correspondent au logiciel de cartographie.
- moins 165 000 € correspondent à des véhicules que l'on n'a pas achetés.
- 2,005 M€, j'espère que j'ai toujours les bons chiffres, correspondent à des travaux en plus sur l'éclairage.
- 147 475 € correspondent à des travaux pour la maîtrise d'ouvrage.

En **recettes d'investissement** :

- Vous retrouvez ce que l'on a viré de la section de fonctionnement vers l'investissement : 200 000 €.
- L'opération d'ordre de 290 000 €.
- 144 500 € correspondent à la fois au fonds de concours et à la revente des certificats d'économie d'énergie.
- 1,250 M€, je ne pense pas m'être trompé, correspondent à de nouveaux emprunts.
- 15 500 € correspondent à des remboursements liés à des avances dans le cadre de travaux.
- 200 000 € que l'on retrouve.
- et on retombe sur les 147 475 €, qui sont des opérations que l'on a faites pour des tiers.

M. ABADIE, Président.- Pour les chiffres en gras qui ont été modifiés, vous avez eu toutes les explications.

M. DEVINAZ.- Cette décision modificative porte sur 2 237 475 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des votants.

Je remercie M. DEVINAZ qui est allé chercher tous les éléments qui étaient en gras pour vous les donner. Souvent on a une multitude de chiffres, et ce n'est pas évident pour s'y retrouver.

Là nous avons souhaité vous indiquer pourquoi il y a eu ces modifications.

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY -CAMP 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 55

M. DEVINAZ.- En **dépenses de fonctionnement** :

- moins 82 070 € correspondent à une location de chaudière que l'on aurait dû faire compte tenu du contexte particulier de Sathonay-Camp, et que l'on n'a pas eu besoin de faire. Donc on l'a déduit de notre budget, et on va retrouver cette somme dans les recettes de fonctionnement en produits de services.

- 1 790 € correspondent à un prêt, ce sont des intérêts que l'on doit faire apparaître avant la fin de l'année.

Et en **recettes en section d'investissement** :

- la subvention de l'ADEME qui, contrairement à l'électricité, a diminué de 200 000 €.

Je demande au Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Je ne participe pas au vote, puisque je suis concerné directement.

Qui est contre ? Abstention ? 2

Adopté à l'unanimité des votants.

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOL TAIQUE 2011

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 57

M. DEVINAZ.- Il n'y a rien à dire sur la section de fonctionnement.

Sur la **section d'investissement**, simplement, les choses ont été mal écrites. Donc il faut les réécrire correctement puisqu'on paye les travaux quand ils sont réalisés. Donc on les avait mis au chapitre 23 et c'est au chapitre 21 qu'il faut les mettre. C'est simplement un jeu d'écritures.

Et là aussi vous avez une baisse de subvention, de seulement 500 €.

Je demande aux membres du Comité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

M. ABADIE, Président.- Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

M. ABADIE, Président.- Nous avons terminé notre ordre du jour, qui était un peu long. Il y avait beaucoup de choses à voir et beaucoup de questions.

Pour vous tenir informés, sachez que le 31 janvier, à la Région Rhône-Alpes, il y aura une matinée Information Énergie. Il faudra vous inscrire. Vous allez recevoir l'invitation. On vous rappelle que le prochain Comité aura lieu comme on l'a dit le 1er février. Et a priori, ce sera à Bron, mais on vous le précisera ultérieurement.

(La séance est levée à 20 h 45)

DÉLIBÉRATIONS

C–2011-12-07/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 12 octobre 2011 :

☞ **MAPA** : Signature le 18 octobre du marché 11.10 "Assistance juridique sur des questions urbanistiques dans le cadre du marché 09.06 sur la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie sur la commune de Sathonay-Camp". Titulaire : Cabinet Petit. Montant maximum : 5 000 € HT. Durée : 6 mois

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE de cette décision prise en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 22 novembre 2011, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N°Délibération	Objet
B-2011-11-22/01	Autorisations spéciales d'absence : jours de révisions concours et examens.
B-2011-11-22/02	Avenant n° 2 à la convention trienn ale 2009-2011 avec le Comité social du Grand Lyon.
B-2011-11-22/03	Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur les locaux de la maternelle Jean Moulin, commune de Bron.

B-2011-11-22/04 Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité sur le groupe scolaire Édouard Herriot, commune de Saint-Priest.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 22 novembre 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/03

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE :
  - des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2010,
  - de la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/04

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION 2010
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire,

Considérant l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-62 8 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, […] négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions* »,

Considérant que le rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité SIGERLy a été présenté par le responsable du service « concessions » du SIGERLy aux membres du bureau restreint le 22 novembre 2011,

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle 2010 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy et sa synthèse téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

- PREND ACTE
  - Des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2010 ;
  - De la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/05

VOEUX RELATIFS À LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS ÉVOLUÉS LINKY

Le SIGERLy, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, territoire d'expérimentation des compteurs évolués LINKY, a depuis la fin de l'année 2008, participé activement et assidûment au Groupe de Travail Opérationnel du projet LINKY d'ERDF encadré par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), apporté sa contribution à la synthèse de la concertation sur les spécifications du compteur pour la généralisation et plus récemment, pris une part active au sein du comité de suivi du projet LINKY, installé par Monsieur le Ministre Eric BESSON, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique.

Il en ressort que les avantages qu'apportent ces nouveaux appareils de comptage sont indéniables au regard de :

- Disposer d'une vision détaillée et en temps réel de sa propre consommation électrique.
- La possibilité de les piloter à distance.
- Leur capacité à détecter et signaler des anomalies de fourniture d'électricité sur les réseaux de distribution publique en Basse Tension (BT).
- Leur aptitude à fournir des informations fines sur la qualité de l'électricité en tout point du réseau (niveau de tension, interruption d'alimentation électrique).
- L'aide qu'ils peuvent apporter au niveau de l'équilibre Production/Consommation.

Cependant, en l'état actuel du projet et avant toute généralisation des compteurs évolués sur son territoire, le SIGERLy exigera que soit clairement confirmé :

- Que, conformément aux lois en vigueur et au cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy (Article 19), les compteurs électriques "LINKY", y compris les dispositifs additionnels de communication ou de transmission d'information font partie des ouvrages de distribution publique d'électricité concédés et constituent un bien de retour inaliénable des autorités concédantes.
- Que la capacité de pilotage à distance sur ces compteurs ne soit utilisée pour les coupures pour impayés, que dans le cadre d'un protocole qui serait signé avec les pouvoirs publics et qui en préciserait les modalités préventives.
- Que les usagers consommateurs bénéficieront d'informations accessibles et pertinentes avec une vision détaillée en temps réel leur permettant de gérer plus finement leur consommation. La nature et le nombre d'informations seront à préciser dans un protocole ERDF/FNCCR.
- Que l'Autorité Organisatrice de la Distribution (A.O.D.) puisse utiliser les informations relatives à l'état physique des réseaux recueillies par ces nouveaux compteurs pour les opérations de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dont elle a la maîtrise d'ouvrage et prendre en charge la politique locale de MDE conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II ».
- Que les informations disponibles via ces compteurs évolués qui concernent en particulier la qualité de l'alimentation électrique, soient disponibles pour les autorités concédantes, organisatrices du service public de la distribution d'électricité, a minima à la maille des départs basse tension des postes de transformation HTA/BT, dans le cadre d'un protocole qui serait établi avec chacune d'elles. Ces informations sont en effet primordiales pour

élaborer et optimiser la gestion des programmes annuels de travaux, notamment en matière de renforcements de réseaux, y compris dans le cadre des conférences départementales de programmation des investissements dites conférences « NOME ».

- Que les investissements nécessaires pour ce déploiement national ne se fassent pas au détriment du niveau des investissements indispensables à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique du réseau de distribution publique initialement prévus.

Les membres du Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, réunis en assemblée générale, ont approuvé ces positions et estiment qu'il convient dès à présent, et avant le début de la généralisation, de mettre fin à toute ambiguïté et de rappeler fermement que le comptage est un élément-clef du service public de distribution d'électricité organisé par les collectivités locales, autorités concédantes.

Après avoir pris connaissance des vœux relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY, téléchargeables dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

Par : 58 voix Pour 0 voix Contre 1 Abstention

- ADOPTE les vœux du SIGERLy relatifs à la généralisation des compteurs évolués LINKY ;
- AUTORISE le Président à les porter auprès des instances concernées.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/06

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Le cahier des charges pour la concession SIGERLy, signé le 28 juin 2006, fixait le montant de l'enveloppe financière de participation du concessionnaire à l'article 8 pour les années 2005 à 2007, respectivement à 480 000 €, 380 000 € et 380 000 €.

Depuis 2008 et jusqu'à 2010, la contribution était fixée annuellement, d'un commun accord entre les deux parties. Le SIGERLy avait réussi à bonifier chaque année la dotation de 40 000 € supplémentaires soit 420 000 € annuels, au titre d'une disposition inscrite à l'avenant du 6 septembre 2006 de l'accord-cadre environnement FNCCR/EDF de 2000, avenant qui valorisait de 10 % la dotation si les opérations retenues comportaient du réseau en fil nu pour 50 %. Cet accord-cadre national engageait les deux parties jusqu'au 31 décembre 2010.

ERDF a affiché en 2011 la volonté de diminuer de 30 % sur une période de 2 années la dotation article 8, la ramenant ainsi à 300 k€ annuels. Le Président du SIGERLy avait oralement fait part, en janvier dernier, de sa désapprobation de cette décision à Madame BELLON, Présidente d'ERDF qui l'avait toutefois rassuré en précisant que son montant serait localement négociable.

A la suite des négociations de ces derniers mois, ERDF a, lors de la présentation du CRAC du 5 juillet dernier, proposé aux élus du Bureau restreint les dispositions suivantes :

- Dotations annuelles convention article 8 :

  2011 = 380 000 €

  2012 = 340 000 € ;

  2013 = 300 000 € ;

- Compensation financière de la diminution de l'article 8 à 40 000 € en 2011, 80 000 € en 2012 et 120 000 € en 2013, soit l'allocation financière globale complémentaire de 240 000 € disponible dans les plus brefs délais.

L'octroi de cette compensation financière dont le montant n'est pas précisé dans la convention triennale à la demande d'ERDF est toutefois subordonné à la réalisation des travaux correspondants sous la seule maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ERDF. Le SIGERLy a cependant demandé à ERDF, sans garantie aucune, que cette compensation soit valorisée aux conditions financières des marchés de travaux du Syndicat et que le plafond annuel minimum des 300 000 € soit maintenu au-delà de l'échéance de la convention triennale.

Le SIGERLy a noté que la nature des travaux sur lesquels portera cette maîtrise d'ouvrage restera très ouverte, et pourra concerner des travaux de dépose de réseau, d'enfouissement du réseau HTA aérien proche ou en parallèle d'une dissimulation basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLy, le renouvellement d'un poste de transformation cabine haute par un poste de dernière génération, ou tous autres types de travaux décidés conjointement avec le SIGERLy.

Certains points de ce projet de convention sont sujets à ambiguïté et restent à préciser avec le concessionnaire de manière formelle.

Après avoir pris connaissance du projet de convention triennale 2011-2012-2013 ERDF/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, téléchargeable dès le 30 novembre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Les crédits relatifs à la participation d'ERDF seront inscrits au budget en recettes au chapitre 75 article 757.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »
RÉVISION DES CONTRIBUTIONS 2012

(Mise à jour de la délibération C-2010-12-14/08)

Les contributions des communes ayant transféré la compétence optionnelle « Éclairage Public » au SIGERLy, conformément aux statuts du syndicat et notamment son article 13, ont été établies par la délibération C-2006-12-05/06 du 5 décembre 2006 et modifiées par les délibérations C-2008-12-09/03, C-2009-12-09/09, C-2010-12-14/08.

Elles peuvent s'écrire sous la forme :

Contribution annuelle EP (€) = Contribution fixe
+ Quote-part fonctionnement
+ Quote-part investissements

Le complément apporté ne concerne que la quote-part fonctionnement.

Il est rappelé que cette quote-part fonctionnement représente la quote-part de la commune à la part fonctionnement de la compétence optionnelle. Elle dépend de la puissance installée, de la couverture en éclairage public de la commune et du nombre d'habitants sur la commune. Elle valorise les coûts globaux du syndicat pour l'achat d'énergie, la maintenance et l'entretien de tous les réseaux d'éclairage public mis à disposition du syndicat.

Elle s'écrit actuellement sous la forme :

$$QPf = 419 \times P_{installée} + 29 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

avec :

- $\tau_{ptslum/hab}$: représente la couverture en éclairage public de la commune
- Nb_{hab} : représente la population de la commune (sur la base INSEE de début de mandat – Article 13 des statuts du syndicat)
- $P_{installée}$: représente la puissance installée sur la commune (en kW)
- C_{sup} : représente la valorisation des prestations supplémentaires à la demande spécifique de la commune

Les modifications proposées sont conformes aux statuts du syndicat et aux modifications de prix constatées en 2011 et prévisibles pour 2012.

Compte tenu que :

- Les frais d'achat d'énergie pour les tarifs bleus réglementés ont été augmentés le 1er juillet 2011 par l'arrêté ministériel INDR1117736A, l'augmentation proposée tient seulement compte de l'impact à partir de 2012 (+2 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La contribution au service public de l'électricité (CSPE) a été augmentée de 7,5 € HT/MWh à 9 € HT/MWh au 1er août 2011 et va être augmentée de 9 € HT/MWh à 10,5 € HT/MWh du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012 - article 56 de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (+1,85 % d'augmentation pour le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;

- La contribution tarifaire d'acheminement (CTA) a subi une augmentation consécutivement à l'actualisation du tarif du TURPE3 (+0,25 % d'augmentation sur le tarif bleu Eclairage Public par rapport aux coûts de début 2011) ;
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est actualisée annuellement depuis la délibération C-2011-06-15/17 du Comité syndical du SIGERLy ;
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) a été actualisée par la délibération n°025-02 du 30 septembre 2011 du Conseil Général du Rhône ;
- D'après les 5 points précédents, le coût de l'énergie pour l'éclairage public pour 2012 sera 4,4 % plus cher que le coût de début 2011 ;
- L'optimisation des frais d'entretien des installations d'éclairage extérieur permet une diminution de cette quote-part de 29 à 28 €.

Il est proposé au Comité d'intégrer ces évolutions dans la formule de calcul des contributions, soit la nouvelle formule :

$$QPf = 437 \times P_{installée} + 28 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + 2 \times \tau_{ptslum/hab} \times Nb_{hab} + C_{\sup}$$

Le mode de calcul de la quote-part investissement et de la part fixe reste inchangé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- SE PRONONCE favorablement sur la modification de la contribution de la compétence optionnelle « éclairage public » telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/08

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007, le Comité a créé le budget annexe de La Tour-de-Salvagny relatif à la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le site de la ZAC du Contal à La Tour-de-Salvagny.

L'exploitation de cette activité de distribution publique de chaleur est gérée directement par le SIGERLy, en application des dispositions de l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Le début de l'exploitation de cette installation a commencé lors de la saison de chauffe 2009-2010 et, en raison de l'étalement dans la livraison des tranches 2 et 3 de logements, la chaufferie a été mise en service à compter du 1er octobre 2009 pour 2 utilisateurs seulement sur 4.

Le fonctionnement à charge partielle de la chaufferie ne permet pas aux recettes issues de la vente de chaleur de couvrir les dépenses (énergie, maintenance et amortissement) de la chaufferie. De ce fait, il s'avère impossible d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny pendant la période transitoire sans augmentation excessive des tarifs.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 Euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif au budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le principe de demande d'avance remboursable au budget principal du SIGERLy sur l'exercice 2012 permettant d'équilibrer le budget annexe de La Tour-de-Salvagny ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein du budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012.

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 778.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/09

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2011-12-07/09, le Comité a accepté de reconduire le principe de demande d'avances remboursables de la régie du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » au budget principal du SIGERLy, sur l'exercice 2012. Ce budget annexe présente un déséquilibre sur les quatre premières années d'exploitation en raison d'un nombre réduit d'usagers raccordés au réseau de chaleur et du poids important des intérêts d'emprunt les mêmes années.

Ainsi, à titre exceptionnel, et pour une durée initiale de trois ans, le budget principal a aidé sous forme d'avances remboursables le budget annexe, pour compenser un manque ponctuel de recettes provenant de la vente de chaleur.
Les avances du budget principal ont été de 80 700 euros sur les trois premières années, réparties de la façon suivante :

	Versement du budget principal
Année 2009 (dernier trimestre)	9 200 € HT
Année 2010	36 300 € HT
Année 2011	35 200 € HT

A l'issue de cette première période de trois ans, il apparaît que le budget annexe 2012 devrait encore être déséquilibré en raison du retard de livraison des programmes de BREMOND et de GRAND LYON HABITAT pour lesquels la vente de chaleur n'interviendra vraisemblablement que fin 2012.
Par conséquent, il conviendrait que les avances du budget principal se prolongent sur l'année 2012 à hauteur de **30 000 € HT** pour permettre l'équilibre du budget annexe. Au-delà, un excédent devrait être constaté grâce aux ventes de chaleur conformes au prévisionnel. Une délibération devrait pouvoir être prise dès 2013 pour permettre, grâce à ces excédents du budget annexe, le remboursement progressif du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le versement par le budget principal de l'avance remboursable nécessaire à l'équilibre du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny » pour l'exercice 2012 ;
- ADOPTE le principe de reversement au budget général des excédents du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », à compter de l'exercice 2013, dès lors qu'il est constaté que l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement qui devront être réalisées à court terme sont financées au sein de ce budget annexe ;
- VALIDE les sommes prévisionnelles de l'avance remboursable sur l'exercice 2012 (ci-dessus indiquées).

Les crédits budgétaires seront à inscrire aux budgets 2012, article 678.

Date de réception en Préfecture : 14/12/2011
Date d'affichage : 14/12/2011

C–2011-12-07/10

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget primitif 2012, afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il est demandé aux membres du Comité d'accorder l'autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
20	Immobilisations incorporelles	84 142,83 €	21 035,70 €
21	Immobilisations corporelles	881 497,34 €	220 374,33 €
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69 €	6 892 101,17 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	840 765,64 €	210 191,41 €

Budget annexe La Tour de Salvagny

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	1 164,48 €	291,12 €
23	Immobilisations en cours	15 700,00 €	3 925,00 €

Budget annexe Photovoltaïque

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
21	Immobilisations corporelles	665 737,58 €	166 434,39 €
23	Immobilisations en cours	133 931,44 €	33 482,86 €

Budget annexe Sathonay-Camp

Chapitre	Intitulé	Budget 2011	Autorisation 2012
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52 €	1 261 974,38 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents

- AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement selon les tableaux ci-dessus.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/11

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Conformément à l'instruction M14, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°2 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 519 921,78	**-485 000,00**	5 034 921,78
012	Charges de personnel	2 100 000,00	**-110 100,00**	1 989 900,00
014	Atténuation de produits	11 880 000,00	**890 000,00**	12 770 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
042	Opérations d'ordre entre section	85 300,00	0,00	85 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 317 000,00	0,00	1 317 000,00
66	Charges financières	2 075 775,06	**77 500,00**	2 153 275,06
67	Charges exceptionnelles	36 800,00	0,00	36 800,00
Total dépenses de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+ 572 400,00**	**37 874 655,36**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	7 929 284,60	0,00	7 929 284,60
013	Atténuations de charges	12 000,00	**7 900,00**	19 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	325 500,00	**65 000,00**	390 500,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	**900 000,00**	12 900 000,00
74	Dotations et participations	12 836 970,76	**0,00**	12 836 970,76
75	Autres produits gestion courante	4 155 000,00	**-400 500,00**	3 754 500,00
76	Produits financiers	8 000,00	0,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	35 500,00	**0,00**	35 500,00
Total recettes de Fonctionnement		**37 302 255,36**	**+572 400,00**	**37 874 655,36**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	12 724 000,00	0,00	12 724 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	84 142,83	**-40 000,00**	44 142,83
21	Immobilisations corporelles	881 497,34	**-165 000,00**	716 497,34
23	Immobilisations en cours	27 568 404,69	**2 005 000,00**	29 573 404,69
27	Autres immobilisations financières	2 800 795,43	0,00	2 800 795,43
4581	Opérations pour compte de tiers	840 765,64	**147 475,00**	988 240,64
Total dépenses d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	4 758 287,43	0,00	4 758 287,43
021	Virement de la section de fonctionnement	14 287 458,52	**200 000,00**	14 487 458,52
024	Produits des cessions	627 720,00	0,00	627 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 300,00	0,00	85 300,00
041	Opérations patrimoniales	11 368 447,87	**290 000,00**	11 658 447,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	879 209,31	**134 500,00**	1 013 709,31
16	Emprunts et dettes assimilées	18 868 000,00	**1 250 000,00**	20 118 000,00
23	Immobilisations en cours	905 000,00	**15 500,00**	920 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 834 278,67	**200 000,00**	2 034 278,67
4582	Opérations pour compte de tiers	1 154 352,00	**147 475,00**	1 301 827,00
Total recettes d'investissement		**56 268 053,80**	**2 237 475,00**	**58 505 528,80**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/12

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SATHONAY CAMP 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe de Sathonay-Camp, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	150 119,92	**-82 070,00**	68 049,92
012	Charges de personnel	7 100,00	**-3 500,00**	3 600,00
023	Virement à la section d'investissement	4 071,00	**0,00**	4 071,00
042	Opérations d'ordre entre section	12 238,00	0,00	12 238,00
66	Charges financières	7008,00	**+1 790,00**	8 798,00
Total dépenses de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**
Recettes de Fonctionnement				
002	Virement de la section de fonctionnement	10 736,20	0,00	10 736,20
042	Opérations d'ordre entre sections	980,00	0,00	980,00
70	Produits des services	168 820,72	**-83 780,00**	85 040,72
74	Dotations et participations	0,00	**0,00**	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	**0,00**	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	**0,00**	0,00
Total recettes de Fonctionnement		**180 536,92**	**-83 780,00**	**96 756,92**

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980,00	0,00	980,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	15 329,00	0,00	15 329,00
23	Immobilisations en cours	5 047 897,52	**-200 000,00**	4 847 897,52
Total dépenses d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	19 225,52	0,00	19 225,52
021	Virement de la section de fonctionnement	4 071,00	0,00	4 071,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 238,00	0,00	12 238,00
13	Subventions d'investissement	2 228 672,00	**-200 000,00**	2 028 672,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 800 000,00	**0,00**	2 800 000,00
Total recettes d'investissement		**5 064 206,52**	**-200 000,00**	**4 864 206,52**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : *Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Le Comité syndical

Par : 57 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de Sathonay-Camp 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011

C–2011-12-07/13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2011

Conformément à l'instruction M4, je vous prie de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe photovoltaïque, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

La section de fonctionnement ne présente pas de propositions nouvelles.

BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Vue d'ensemble du budget voté par nature

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806,00	0,00	1 806,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	690 239,87	0,00	690 239,87
21	Immobilisations corporelles	665 737,58	**112 000,00**	777 737,58
23	Immobilisations en cours	133 931,44	**-112 500,00**	21 431,44
Total dépenses d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**
Recettes d'investissement				
001	Résultat d'investissement reporté	778 169,02	0,00	778 169,02
021	Virement de la section de fonctionnement	2 878,00	0,00	2 878,00
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00	0,00	310 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 220,00	0,00	32 220,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	**-500,00**	19 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	658 447,87	0,00	658 447,87
Total recettes d'investissement		**1 801 714,89**	**-500,00**	**1 801 214,89**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque 2011 du SIGERLy.

Date de réception en Préfecture : 08/12/2011
Date d'affichage : 09/12/2011